

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

Salle du conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

Monsieur Axel DUGUA, **Maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;
Madame Stéphanie CALACIURA ; Monsieur Gilles GRECO ; Madame Sandrine FRANÇON ;
Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ; Monsieur Bruno CHANGEAT ;
Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Daniel FAYOLLE ; Madame Béatrice COFFY,
adjoints.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Pierre DECLINE ;
Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ;
Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE (à partir de 20h40) ;
Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ;
Monsieur Philippe PARET ; Madame Florence VANELLE ; Madame Florence VILLEDIEU ;
Madame Ayse CALYAKA ; Madame Abila CIPRIANI ; Monsieur Raphaël BERNOU ;
Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY ;
Monsieur Jean MINNAERT ; Madame Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ;
Monsieur Romain PIPIER ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES ; Madame Juliette BOULLIAT ;
Monsieur Luc CHEVALLIER, **conseillers municipaux.**

Absents représentés :

Madame Michèle FREDIERE qui donne pouvoir à Monsieur Régis CADEGROS (jusqu'à 20h40) ;

Madame Dudu TOPALOGU qui donne pouvoir à Madame Andonella FLECHET ;

Madame Nathalie ROBERT qui donne pouvoir à Madame Isabelle SURPLY

Quorum : 36 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élu pour la durée de la session :

Madame Geneviève MASSACRIER.

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

2 - MISE A JOUR DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES DU CAAI POUR L'ANNEE 2024

INTERCOMMUNALITE

3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - CONTRIBUTION DES COMMUNES

RESSOURCES HUMAINES

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

5 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) REFERENT(E) ENFANT PAR VOIE CONTRACTUELLE POUR LE CENTRE SOCIAL DE FONSA LA

6 - MISE A DISPOSITION DE VEHICULES COMMUNAUX A DES AGENTS DE LA COMMUNE - MODALITES

7 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAIL DE NUIT

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

8 - UNITE MUTUALISEE D'ECONOMES DE FLUX - CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE L'HORME ET DE SAINT-CHAMOND

9 - CHARTE METROPOLITAINE POUR LA BIODIVERSITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2024-2026) ENTRE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-CHAMOND "CARREMENT SAINT-CHAMOND", LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-ÉTIENNE ROANNE, LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET LA VILLE DE SAINT-CHAMOND.

ADMINISTRATION GENERALE

11 - CONVENTION DE MUTUALISATION DES ATELIERS NUMERIQUES POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

VIE ASSOCIATIVE

12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANTICIPATION DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2024

13 - LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA LOIRE - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

14 - FIXATION DU COUT D'UN ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

15 - CENTRE SOCIAL DE FONSALE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE POUR LA PRESTATION DE SERVICE "CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE" (CLAS) 2023-2024.

ANIMATION

16 - ORGANISATION DU CARNAVAL 2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIEES

CULTURE

17 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

18 - ECHANGEUR DE LA VARIZELLE - CONVENTION AMIABLE D'AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE - VILLE / ETAT

19 - CESSION A CAP METROPOLE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL - RUE PETIN GAUDET

PATRIMOINE COMMUNAL

20 - CESSION A MONSIEUR ET MADAME THOMAS - IMMEUBLE SIS 29 RUE DU PRESIDENT WILSON

21 - ACQUISITION DE TERRAIN - COPROPRIETE "LE JACQUARD SABOTIN"

COMPTES-RENDUS

22 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

23 - RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire : Chers collègues, bonsoir. Si chacun veut bien regagner sa place, et dans le silence, s'il vous plaît. La séance du Conseil municipal va pouvoir attaquer.

Tout d'abord, je vais attendre que tout le monde s'assoie bien. On va essayer de commencer à l'heure pour ce premier Conseil municipal de l'année 2024.

Tout d'abord, avant d'attaquer ce Conseil municipal, je vous présente bien évidemment, à toutes et à tous, collègues élus de la majorité et de l'opposition, et bien évidemment au public nombreux ici ce soir, au Conseil municipal et puis toutes les personnes derrière leurs écrans, mes meilleurs vœux de réussite personnelle, professionnelle et surtout bien évidemment, ce qui tient aussi à cœur à Régis CADEGROS, mon premier adjoint, la santé qui est, je pense, l'affaire de tous.

Je vous propose qu'on débute alors, Patrice MONTES va faire l'appel.

M. MONTES : Bonsoir.

Monsieur le Directeur général des services procède à l'appel nominal.

M. le Maire : Merci à Patrice MONTES, Directeur général des services pour cet appel.

Ce que je vous propose tout d'abord, c'est de désigner un ou une secrétaire de séance. Qui est candidat ?

Geneviève MASSACRIER a levé la main, elle sera secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2023

M. le Maire : Avant d'attaquer l'ordre du jour, nous devons approuver le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport au procès-verbal du 4 décembre ? Pas de questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

FINANCES

DL20240001. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

M. le Maire : Je vous propose qu'on attaque l'ordre du jour et le premier point de notre soirée, c'est le débat d'orientations budgétaires que va nous présenter Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui, merci. Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir à tous.

Voilà le débat d'orientations budgétaires avec lequel nous rentrons dans le cycle budgétaire. Je rappelle encore une fois ici, il ne s'agit pas ici ce soir de voter le budget, puisqu'on a deux mois pour le faire après ce débat d'orientations budgétaires, mais d'en définir les grandes orientations – grandes orientations de ce budget – en fonction du contexte économique, en fonction du contexte politique et financier, d'une part, de notre pays et de notre commune.

Je rappelle que c'est un débat qui est obligatoire, d'après la loi d'administration territoriale qui date de 1992 et ce débat d'orientations budgétaires est d'ailleurs inscrit dans notre règlement budgétaire et financier.

Depuis sept ans, je vous rappelle que ce débat d'orientations budgétaires comporte aussi un volet Ressources humaines (RH) qui sera présenté à la suite de ce volet financier et je rappelle aussi qu'il y a un rapport sur l'égalité femmes-hommes dans notre collectivité qui sera présenté ensuite.

Je voudrais tout d'abord remercier le service des finances, de la prospective et de la fiscalité et sa directrice qui est ici présente pour le travail accompli ces derniers mois avec l'élaboration de ce diaporama et puis de l'annexe que vous avez reçus pour ce débat d'orientations budgétaires.

Dans un premier temps, je voudrais rappeler dans quel contexte financier nous nous trouvons. Un contexte international et national.

Je rappelle que nous avons subi les effets de la crise sanitaire et nous sommes entrés maintenant dans une période inflationniste de grande ampleur qui touche notamment l'énergie et les matières premières.

Sur le plan économique, l'État au niveau national a établi le projet de loi des finances 2024 et qui a été établi selon les hypothèses suivantes :

- au niveau de la croissance : en 2023, la croissance serait de +1 % et elle est prévue, cette croissance, pour l'année prochaine en 2024, elle est espérée à 1,4 %. On verra si les hypothèses se réalisent ;
- le déficit public de la France est toujours aussi important, il est à -4,9 % du PIB en 2023 et il est espéré en amélioration en 2024 à -4,4 %. Je rappelle qu'il y a un objectif du Gouvernement qui est de le ramener à -3 % du PIB, mais c'est un objectif qui est difficile à atteindre et qu'il n'est pas atteint pour l'instant d'où des mesures qui seront prises, que je vous expliquerai tout à l'heure ;
- l'inflation serait de 3,5 % en 2023, et est espérée à + 2,6 % donc en diminution cette inflation en 2024 ;
- et enfin le niveau de la dette : le niveau de la dette de la France est à 109,7 % du PIB en 2023 et il est attendu ce niveau de dette, à un niveau identique en 2024. Je rappelle que l'objectif de Maastricht était de le réduire à 60 % du PIB et donc, vous voyez qu'on en est loin. Avec une dette publique de la France, globale qui est à près de 110 points du PIB, la France présente une situation financière qui est une des plus dégradées de la zone euro.

Il y a, comme je vous le disais, des répercussions sur le plan local et les collectivités locales donc les communes sont appelées à contribuer au désendettement du pays. Elles doivent pour cela maîtriser au mieux leurs dépenses de fonctionnement afin de dégager – comme vous le savez – une épargne suffisante pour investir et soutenir l'économie et éviter au maximum le recours à l'emprunt. Ce projet de loi de finances 2024 plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement à 0,5 % en dessous de l'inflation.

Normalement, il devait y avoir des sanctions qui étaient prévues si on ne le respectait pas. Heureusement, l'Association des maires de France a réussi à obtenir cette suppression de sanctions, je dis bien « pour l'instant ». Pour l'instant, il n'y a pas de sanction prévue si on ne respecte pas cet objectif, mais vous voyez qu'il y a un cadrage qui est important de réduire nos dépenses de fonctionnement situées à -0,5 % de l'inflation prévue.

Dans ce contexte, comment va évoluer notre budget ?

Je ne sais pas, Monsieur MINNAERT, si c'est le moment de distribuer des tracts que vous distribuez, enfin toujours est-il que c'est un peu perturbant, je le regrette qu'un conseiller municipal se lève et distribue dans le public des petites annonces, c'est un peu n'importe quoi et ce n'est pas très républicain, Monsieur MINNAERT. Je tiens à vous le souligner.

Dans ces circonstances, comment vont évoluer nos recettes de budget de fonctionnement ?

Tout d'abord, ces recettes sont prévues avec des impôts et taxes qui vont représenter 61 % de nos recettes. Dans ces impôts et taxes, il y a tout d'abord l'impôt ménages.

L'impôt ménages, vous savez qu'avec la disparition de la taxe d'habitation, cet impôt ménages est constitué maintenant dorénavant uniquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, et cette taxe comprend l'ancienne part communale plus l'ancienne part départementale que les communes récupèrent suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Il y a un mécanisme correcteur qui sera appliqué pour respecter la neutralité budgétaire avec la disparition de la taxe d'habitation et sa compensation financière à l'euro près. Autant vous dire qu'au niveau des services finances, nous regardons sans arrêt régulièrement si nous sommes bien compensés et nous sommes extrêmement vigilants sur ce point.

Comment va évoluer notre impôt ménages ?

Tout d'abord au niveau des taux, il n'y aura pas d'augmentation des taux. Je vous le dis et je le redis : depuis notre arrivée en 2014, nous n'avons jamais augmenté les taux, nous faisons partie des rares communes. Aux derniers chiffres, il y avait 59 communes sur les 323 de la Loire qui n'avaient pas augmenté les taux depuis 2014. Le taux restera à 39,09 % qui correspond à l'ancienne part départementale plus l'ancienne part communale.

Il n'y a pas que les taux, il y a aussi les bases. Les bases qui sont évaluées selon la valeur locative et la progression des bases est calculée selon l'IPCH, c'est indice des prix à la consommation harmonisé, à fin novembre de l'année précédente donc fin novembre 2023. La progression des bases est votée ensuite par le Parlement et ce produit fiscal devrait évoluer pour l'année prochaine de +3,9 %, mais encore une fois, c'est fixé par l'Assemblée nationale selon l'indice des prix à la consultation harmonisé.

En plus, pour calculer notre revenu foncier que nous allons toucher suite à l'impôt ménages, il y a un chiffre important aussi, c'est le nombre de comptes de propriétaires. Le nombre de comptes de propriétaires sur la commune est encore en progression parce que nous sommes passés de 10 745 en 2022 à 10 820, c'est-à-dire 75 comptes de propriétaires en plus. Ça veut dire qu'il y a beaucoup d'investisseurs sur la commune, donc nous nous réjouissons, nous avons une commune qui est attractive ; il y a de nombreuses personnes qui viennent investir sur la commune.

En outre, le nombre de permis de construire est en évolution aussi parce que le nombre de permis de construire déposés sur la commune en 2023 est de 146, ce qui témoigne là aussi de la vitalité de notre commune et depuis 2014, nous avons eu 1 609 permis de construire qui ont été déposés sur la commune.

En plus de ces recettes sur l'impôt ménages, nous avons les recettes communautaires, toujours dans le chapitre des impôts et taxes, qui devraient être stables à hauteur de 8,8 millions d'euros globalement. À l'intérieur, il y a un pacte financier qui est établi entre la Métropole et les communes qui permettent de stabiliser et de sécuriser ces recettes durant la période 2021-2026.

En ce qui concerne ces recettes communautaires, il y a le fonds de péréquation intercommunale. C'est le montant qui est attribué à Saint-Etienne Métropole qui est ensuite réparti pour les communes et nous touchons le maximum que nous pouvons obtenir, c'est-à-dire que la Métropole touche un tiers de la recette et les deux tiers sont reversés aux communes, c'est le montant maximum possible.

En ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation, les recettes devraient être stables donc, nos recettes communautaires devraient être stables pour l'année prochaine.

Il y a aussi les autres produits fiscaux.

Dans les autres produits fiscaux, il y a les droits de place, les occupations des terrasses et il y a aussi les droits de mutation. Pour ces éléments, nous partirons pour la préparation de ce budget sur les mêmes chiffres que nous avons mis au BP 2023.

Je rappelle que les droits de mutation ont fortement évolué ces dernières années avec une attractivité de la commune qui était importante. Nous avons mis 800 000 € au budget ces dernières années sachant que nous avons, en 2021, touché 1,4 million d'euros, en 2022, 1,2 million d'euros et en 2023, nous dépassons aussi les 800 000 € qui sont prévus au budget. Pour l'année prochaine, nous faisons une estimation prudente en raison de l'inflation et de la remontée des taux, mais nous laisserons le même chiffre qui avait été posé, qui avait été mis sur le budget 2023.

Voilà donc, pour ce chapitre des impôts et taxes. J'en viens maintenant aux dotations et aux participations, ce qui représente 30 % de nos recettes. Dedans, il y a la fameuse dotation de l'État, la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'Association des maires de France a demandé d'indexer la DGF sur l'inflation. Malheureusement, le Gouvernement ne l'a pas entendu de cette oreille et a refusé de le faire, mais a proposé quand même un crédit supplémentaire de 320 millions d'euros sur les 18 milliards de la DGF du bloc local, ce qui représente une hausse globale de 1,8 %, ce qui est loin de compenser l'inflation et la flambée des dépenses des communes.

En 2023, vous voyez, nous avons touché 11 466 000 € et nous partirons sur une légère progression à 11 521 000 € pour l'année prochaine, mais quand on regarde – vous voyez, dans le petit camembert tout en haut sur la gauche en bleu – la DGF de 2013, la commune touchait en 2013, 12 274 000 € c'est-à-dire que cette année, nous allons toucher 750 000 € de moins par rapport à ce que la commune touchait en 2013. Vous voyez, il y a plus de 10 ans, la commune touchait 12 274 000 €. Si on s'amuse avec l'inflation, avec l'augmentation des prix, on devrait toucher à peu près entre 13 et 14 millions facilement sur la commune. Vous voyez que nous en

sommes loin, 11,5 millions d'euros. Vous voyez le dégât que ça a occasionné, ces mesures qui avaient été établies sous un gouvernement dont je tairai le nom du président de la République, mais la DGF était vraiment importante à l'époque et maintenant, nous en payons un peu les conséquences. Si on s'amuse à calculer en cumulé, chaque année ce que nous avons perdu, on arrive à la coquette somme de près de 10 millions d'euros – 9,4 millions – que nous avons perdus de baisse des dotations sur ces derniers exercices, ce qui est vraiment considérable.

À part ces dotations de l'État, nous avons le FCTVA et les participations.

On va essayer de faire le maximum de travaux en fonctionnement pour récupérer du FCTVA. Je rappelle que ce sont les travaux sur les structures de nos bâtiments où on peut récupérer du FCTVA. Il y a aussi les participations qui devraient légèrement progresser, en particulier les participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) en raison de la progression des effectifs dans les structures sociales et de loisirs. J'y reviendrai pour les dépenses tout à l'heure.

Puis, il y a un troisième élément, ce sont les compensations pour exonération. Vous savez que l'État peut exonérer de taxe foncière, certaines personnes ou certains organismes, mais elles doivent nous les compenser et nous les compensent.

Ces compensations pour exonération, elles devaient légèrement progresser en raison de la progression des bases fiscales dont on a parlé tout à l'heure, mais il y a une nouvelle mesure de l'État qui nous inquiète – je le dis carrément ici là, ce soir –, c'est une nouvelle mesure qui est inscrite au Projet de loi de finances 2024 (PLF) et qui nous inquiète fortement parce que l'État a décidé de transformer le crédit d'impôt pour la rénovation lourde des logements sociaux, tout ce que nous avons fait, les rénovations type square Henri Dunant à Fonsala, toutes ces rénovations lourdes de logements sociaux et pour les travaux qui sont réalisés dans le parc privé en vue de réduire la consommation d'énergie. Ces crédits d'impôt seraient transformés en une exonération de taxe foncière, mais sans compensation. Autrement dit, le crédit d'impôt qui réduit les recettes de l'État se transformerait en une exonération qui réduirait les recettes des communes, car il n'y aurait pas de compensation.

C'est un dossier qui est à suivre. Monsieur le maire a écrit aux parlementaires. Monsieur REYNAUD en a bien pris note, il doit faire une intervention en séance plénière au Sénat pour avoir plus de renseignements sur ce projet qui, encore une fois, nous inquiète.

Autre type de recettes, ce sont les produits des services qui représentent 7 % de recettes.

Il est prévu une augmentation globale moyenne de 2,5 % qui se situe bien en dessous de l'inflation et encore une fois, c'est un effort que nous faisons vis-à-vis de nos habitants, d'une part, de ne pas augmenter les taux d'imposition et puis d'autre part, de stabiliser l'augmentation des recettes à un niveau nettement moins élevé que celui de l'inflation. Je rappelle que l'inflation de 2013 est à 3,5 %. Globalement aussi, on espère une augmentation de nos recettes en 2024 en raison du succès de nos cantines et de nos crèches qui sont pleines, ce qui témoigne là aussi du dynamisme de la commune.

Enfin, les produits de gestion courante qui représentent à peu près 2 % de nos recettes devraient légèrement progresser. Ces produits, ce sont les locations de salles, ce sont les loyers commerciaux.

Voilà donc globalement là pour ces recettes qu'on verra plus en détail lors de la présentation du budget, mais qui devraient progresser de façon quand même à souligner de 3 %, c'est-à-dire

+1,4 million d'euros par rapport au budget 2023. Tout ceci, vous l'avez souligné grâce à l'évolution des bases fiscales et aussi au dynamisme de la commune.

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement.

Le Gouvernement insiste, comme je vous disais tout à l'heure, pour que les dépenses de fonctionnement des collectivités évoluent moins vite que l'inflation avec, pour l'instant, comme je le disais, pas de notion de sanction. Nos dépenses de fonctionnement vont progresser, mais vous verrez qu'elles sont parfaitement maîtrisées. Comment elles vont évoluer, ces dépenses de fonctionnement ?

Nous avons tout d'abord les charges de personnel qui seront détaillées plus tard lors du volet des ressources humaines par Béatrice COFFY, elles représentent 61,2 % de nos dépenses de fonctionnement. On est à peu près dans la moyenne de la strate.

Il y a les charges à caractère général.

C'est 23,5 % de nos dépenses et nous sommes dans la moyenne de ces dernières années. Ces charges à caractère général devraient subir une progression, mais que nous allons contenir, que nous allons maîtriser par rapport au budget 2023.

Vous savez que, malheureusement, on a des dépenses qui sont incompressibles dans les communes donc, je veux parler des assurances, ici. Alors vous savez, comme pour toutes les collectivités, notre cotisation devra encore progresser en raison de la sinistralité qui a augmenté.

La sinistralité a augmenté en raison des dégâts qui ont été occasionnés par les incivilités et les manifestations en particulier les émeutes de juillet qui ont pesé pour notre assureur, plus de 65 millions d'euros à la SMACL et nous avons aussi de la sinistralité occasionnée par les intempéries avec la grêle et le vent.

Cette année, le budget devrait encore augmenter, ce budget assurance, une progression de 13 % qui est envisagée, c'est-à-dire +63 000 € qui s'ajoutent à la progression de 50 % que nous avons subie en 2023, nous avons payé 250 000 € de plus d'assurance en 2023. Nous avons encore une commune qui est assurée parce qu'il y a beaucoup de communes qui ne trouvent plus d'assurance, soit des petites communes, soit même des grosses communes qui n'ont plus d'assureurs et même il y a des assureurs qui se sont désengagés de certaines communes ces derniers mois. Nous avons encore une assurance et nous en sommes satisfaits, mais il y a un coût qui est énorme et qui progresse.

Les charges ont encore progressé en raison de la restauration scolaire aussi, comme je vous le disais, parce que nous sommes victimes du succès de nos cantines. Nous avons de plus en plus de jeunes qui vont à nos cantines avec la création de La Chabure, succès à Chavanne et à Verlaine. Je vais vous donner un chiffre : le nombre de repas est de près de 120 000 en 2023 au niveau des cantines scolaires, ce qui nous fait une moyenne de 859 repas par jour. En 2022, c'était 700 repas par jour, progression de 23 % au niveau de la restauration scolaire.

Au niveau de nos centres de loisirs aussi avec une fréquentation en hausse, au niveau de nos crèches qui sont pleines, même archipleines avec un coût qui progresse avec l'augmentation de l'alimentation, du lait et puis des couches.

Enfin, comme tous les particuliers, toutes les collectivités, nous allons subir, nous aussi, l'augmentation du coût de l'énergie. Je vais faire un focus sur ces différentes matières sources d'énergie.

Pour les carburants, on prévoit une stabilité grâce à l'utilisation des véhicules électriques et en rationalisant les déplacements. Puis pour l'énergie, nous avons plusieurs types d'énergie : tout d'abord le gaz.

Pour le gaz, nous sommes protégés par un marché qui a été notifié entre le SIEL et notre fournisseur à un prix fixe jusqu'au 30 juin 2024 et à un prix assez attractif, mais en plus avec le déploiement du réseau de chaleur, notre consommation de gaz devrait diminuer. En contrepartie, notre budget pour le réseau de chaleur devrait doubler (+54 %).

Pour l'électricité, le marché qui a été notifié entre le SIEL et notre fournisseur a été revu à la baisse grâce aux négociations et à l'achat en période creuse, est acheté en mai 2022. Le budget 100 % électricité verte – nous n'avons que de l'électricité verte – reviendrait à 1 250 000 €, c'est-à-dire le niveau de 2022.

Ce qui fait qu'au final, pour toutes ces sources d'énergie, on envisage une hausse globale de notre énergie que nous limitons à 5,3 %, c'est-à-dire +125 000 € par rapport au budget 2023 grâce à la diminution de notre consommation énergétique.

Je vous rappelle que la consommation d'énergie – il y a un diaporama qui va s'afficher, vous voyez sur la partie gauche – consommée par habitant à Saint-Chamond est passée de 700 kWh par habitant en 2013 à 490 kWh par habitant en 2022, c'est-à-dire une baisse de 30 % de notre consommation d'énergie sur cette période. Vous voyez sur la partie droite, la facture énergétique par habitant, et malgré les différentes hausses de l'énergie depuis 2013, vous voyez que la facture par habitant est passée de 61 € par habitant et par an en 2013 à 56 € en 2022, c'est-à-dire une baisse du coût énergétique de 8 %. Vous voyez que malgré le coût énergétique qui progresse, la facture énergétique par habitant sur la commune a été réduite de 8 %. C'est un diaporama qui était établi par nos services que je remercie pour ce travail et vous voyez que c'est assez probant, assez parlant de montrer que notre consommation d'énergie a diminué et de façon conséquente et nous permette quand même de limiter la hausse de cette année par rapport à l'année précédente.

Simplement vous dire aussi que la part du budget énergie en 2024 sera de 5,5 % du budget de fonctionnement pour les villes enfin pour notre part à nous, alors qu'en 2022, avant la crise énergétique pour les villes de la strate, le budget énergétique représentait 6,5 % des dépenses de fonctionnement, donc vous voyez que nous sommes bien en dessous par rapport aux villes de la strate. Et on va continuer à intensifier nos actions, on va continuer nos investissements pour réduire notre consommation d'énergie.

Par ailleurs, on va poursuivre notre prise en charge des enjeux environnementaux avec l'intensification de nos actions.

C'est ainsi que nous allons planter et que nous plantons cet hiver sur la commune 103 arbres qui sont déjà formés, c'est à une hauteur de 3 à 3,5 m. Nous allons planter 497 arbustes entre 60 et 100 cm et planter des plantations Miyawaki, 1 000 arbustes qui vont être plantés en centre-ville.

Je vous rappelle que nos espaces verts font un travail remarquable et gèrent actuellement 6 820 arbres qu'ils examinent sans arrêt ; il y a même des scanners qui sont faits au niveau de

ces arbres pour voir leur vitalité, pour voir si on peut continuer à les garder ou si malheureusement, ils présentent un danger pour la population. Donc, 6 800 arbres que nous gérons sur la commune et 4,5 ha de surface boisée, vous dire qu'on peut être qualifié de ville verte.

Au total, la progression de nos charges à caractère général devrait être limitée à +2,9 %.

Pour limiter ces dépenses, on va poursuivre notre politique bien sûr de recherche d'économies avec la mutualisation de nos actions et de nos achats avec nos partenaires. On va continuer à accentuer la mise en concurrence pour nos achats et on va accentuer encore nos investissements d'optimisation énergétique.

Les autres charges de gestion courante, c'est 13,8 % de nos dépenses. À l'intérieur, on retrouve les subventions aux associations. On remercie certaines associations qui, spontanément, ont proposé de réduire, voire de supprimer leurs subventions parce que leur trésorerie leur permettait et on fait le point avec chacune d'elles pour ajuster au plus juste leurs subventions, on fera des avances de trésorerie à celles qui sont en difficulté aussi et au final, le montant des subventions aux associations sera stable.

Les contributions aux frais de fonctionnement du SDIS, du CCAS, des écoles privées devraient être stables également.

Enfin, les autres charges qui représentent 1,5 % de nos charges globales, les charges financières et exceptionnelles et en raison des emprunts que nous avons réalisés ces dernières années, notre charge financière devrait progresser.

Voilà donc, globalement, pour ces perspectives de dépenses de fonctionnement qui devraient progresser de l'ordre de +2,1 %, de +1 million d'euros, +1 million d'euros de dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour le budget tel qu'il serait établi, on verra après ce débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire une progression de 2,1 %, une évolution bien inférieure à l'inflation, ce qui témoigne là encore la maîtrise de nos dépenses et des efforts qui ont été réalisés à tous les services de la mairie.

Là, je voudrais vraiment remercier tous les services de la Mairie, le Directeur général des services, Monsieur MONTES, les directeurs généraux adjoints, tous les directeurs des pôles et tout le personnel pour le travail parce que tout le monde a pris conscience des difficultés économiques que nous traversons. Je voudrais remercier aussi l'ensemble de mes collègues de la majorité pour les efforts réalisés pour contenir l'évolution budgétaire parce que c'est vraiment une tendance difficile à réaliser et nous respectons globalement l'injonction du Gouvernement parce que nous sommes à une progression de +2,1 % prévisionnelle pour ce budget. D'avoir maîtrisé ces dépenses, ça nous permet de dégager une épargne suffisante pour réaliser un ambitieux programme d'investissement.

Je voudrais dire un mot tout d'abord sur l'épargne.

Notre épargne brute devrait se situer aux alentours de 4 millions d'euros avec un taux d'épargne brute à 8 % et cette épargne servira à financer une partie de notre programme d'investissement avec les subventions attendues, avec les recettes du FCTVA et avec un emprunt d'équilibre. Un emprunt d'équilibre prévisionnel qui n'est pas certain d'être réalisé, mais que nous devons inscrire pour équilibrer ce budget. Vous savez que maintenant, il y a de nouveaux seuils qui sont imposés par le Gouvernement sur le ratio de désendettement et en aucun cas, notre ratio de

désendettement devrait dépasser les 10 ans, et 12 ans serait le maximum au-delà de laquelle la commune serait mise sous tutelle.

En 2023, nous présenterons un budget avec des dépenses d'équipement à un niveau important, encore une fois, de plus de 11 millions d'euros qui sont prévus et l'emprunt d'équilibre serait de 5 millions d'euros.

Si cet emprunt en totalité était réalisé, le capital restant dû de la commune (CRD) sera à 31 millions d'euros fin 2024 avec un ratio de désendettement de 7,8 ans, donc vous voyez que nous sommes bien en dessous des directives de l'État qui fixe le maximum à 12 ans.

Donc, on va investir dans plusieurs thématiques. Je vais vous donner quelques exemples parce que là, ce n'est pas encore une fois le budget, ce sont des orientations budgétaires et tout ceci sera complété et détaillé lors de la présentation du budget. Nous investirons, nous aurons toujours nos fonds de concours et de participation à la Métropole, à Cap Métropole. Nous investirons dans le domaine de la culture et du patrimoine avec la réouverture de l'église Notre-Dame pour sa mise en sécurité et en accessibilité.

Nous commencerons les travaux sur l'Hôtel-Dieu avec la phase 1 qui concerne les bâtiments A et B. Il y a un budget important, il y a 12 millions d'euros qui sont prévus sur ce réaménagement de l'Hôtel-Dieu et 5,9 millions d'euros qui sont prévus d'ici la fin du mandat.

Des travaux dans divers bâtiments à vocation culturelle et culturelle.

Dans le domaine de l'enfance et jeunesse, divers travaux dans les crèches, vous voyez le Centre Petite Enfance, La Petite Tribu, Marie Curie ; les débuts de la rénovation de l'école de Chavanne, la rénovation de l'école du Chatelard et puis des travaux dans la plupart des écoles, et un gros budget y sera consacré.

Dans le domaine sportif : des travaux dans de nombreux équipements sportifs, les travaux au niveau du complexe Vincendon quand nous commencerons, au niveau du complexe Pierre de Coubertin avec sa toiture qui sera à refaire et l'installation de contrôles d'accès dans certains bâtiments.

Dans le domaine associatif et administratif : des travaux dans le nouveau centre social du Creux plus divers travaux dans les centres sociaux, la rénovation de la Cure de Chavanne et des travaux aussi à Pablo Neruda.

Dans le domaine de l'urbanisme, du domaine public et des commerces : la poursuite de la rénovation de nos places avec la place Neyrand, le début de la rénovation de la place Île-de-France, la poursuite de la restructuration de locaux commerciaux, des acquisitions foncières et la reprise de murs de plusieurs cimetières. Il y en a un qui est actuellement au niveau du cimetière de Saint-Martin en Coailleux où le mur s'effondrait donc, il s'agit de reprendre certains murs de cimetières.

Nous poursuivons aussi notre programme d'accessibilité, bien entendu, et aussi les programmes d'optimisation énergétique avec des travaux dans divers bâtiments avec des changements de chaudières, des isolations, des travaux de relamping, des travaux d'optimisation énergétique avec des sondes connectées, des études pour l'installation de panneaux photovoltaïques, des cuves de récupération d'eaux pluviales et enfin aussi bien d'autres projets qui seront dévoilés lors de la

présentation du budget comme les projets numériques, le schéma directeur vélo, le déploiement de la vidéoprotection.

En même temps, je voudrais vous proposer notre PPI, le plan pluriannuel d'investissement, sur la période 2024-2026 qui sera construit à travers quatre thèmes.

Tout d'abord le premier thème, c'est « ma sécurité, ma tranquillité » qui concernera l'éclairage public, la vidéoprotection avec de nouvelles caméras, des remplacements des caméras anciennes pour un coût total investi de l'ordre de 2 millions d'euros.

Dans la rubrique « mes services au quotidien », des travaux dans de nombreux équipements. On a parlé du centre social d'Izieux, de la Cure de Chavanne, du complexe Vincendon aussi, complexe sportif, des travaux d'accessibilité, des travaux dans les écoles, la rénovation de l'école de Chavanne, du Chatelard pour un total global pour la période 2024-2025-2026, sur trois ans, de 12,7 millions d'euros.

Dans la rubrique « mon cadre de vie », des travaux d'acquisition pour les commerces, de réaménagement, d'aménagement des places publiques, de voiries et d'urbanisme avec l'esplanade Île-de-France, la place Neyrand en particulier, « mon cadre de vie » globalement, 6,5 millions qui sont prévus.

Et la dernière rubrique, c'est « mon environnement » avec la démarche patrimoniale : l'église Notre-Dame, l'Hôtel Dieu, le développement durable, des performances énergétiques pour un coût global de 9 millions d'euros.

Ce qui fait que sur la période 2024-2026, sur ces trois ans, c'est autour de 30 millions d'euros qui seront fléchés pour notre plan pluriannuel d'investissement.

Voilà pour la présentation de ce débat d'orientations budgétaires.

En conclusion, nos orientations budgétaires pour 2024, encore une fois, pas d'augmentation des taux d'impôts, maintien des subventions aux associations, poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et puis poursuite de nos dépenses d'équipement sur un rythme élevé.

Voilà pour ce volet financier, je vais laisser peut-être la parole pour les ressources humaines, à Béatrice COFFY pour la suite de ce débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS. Béatrice COFFY pour la partie ressources humaines.

Mme COFFY : Merci, Monsieur le maire. Merci, Régis.

Comme Monsieur CADEGROS vous l'a dit, depuis la loi NOTRe, c'est-à-dire les nouvelles organisations territoriales, et traduit dans l'article du Code général des collectivités, dans les communes de plus de 10 000 habitants, lors du débat d'orientations budgétaires, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses, des effectifs doit être présentée. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport fait un état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et présente à cette fin, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail et à la promotion professionnelle, à la

rémunération. C'est l'article 161 de la loi du 4 août 2014 pour les communes de plus de 20 000 habitants.

D'autres données complètent ce rapport, notamment les actions menées et les ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles et les perspectives de 2024.

Déjà sur ce diagramme, vous voyez que les années 2023 et 2024 devraient être maintenues si le Gouvernement ne nous fait pas des annonces surprises au 1^{er} juillet comme ils ont l'habitude de faire.

On va dans un premier temps s'attaquer sur la période des dépenses de 2009 à 2023.

Pour les dépenses de personnel, ça s'explique pour plusieurs raisons :

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emploi et de carrière, des revalorisations ;
- une mesure qui s'applique, c'est le décret d'avril 2022 qui prévoit l'octroi d'une prime de revalorisation de certains agents des filières médico-sociales de la fonction publique ;
- le maintien de la rémunération des agents contractuels pendant la période de confinement ;
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui a engendré une revalorisation des rémunérations sur la part variable sur l'année 2023. Cette somme est de 80 000 €. Pour la part fixe, la charge est de 195 366 €, soit un total de 275 366 €.
- la revalorisation des 3,5 points d'indice au 1^{er} juillet 2022, il se caractérise par une charge supplémentaire en 2023 de 800 000 €. Au 1^{er} juillet 2023, il y a eu une charge aussi encore de 1,5 % qui a fait sur l'année 2023, 185 000 € et ce qui fera sur une année pleine sur l'année 2024, 350 000 €.

Vous voyez déjà que la somme de ces deux revalorisations fait une somme d'environ 1 million d'euros.

Ensuite, le glissement-vieillesse-technicité, ce qu'on appelle GVT, positif est un solde qui traduit l'augmentation de la masse salariale du fait de la progression des agents dans leur grille indiciaire, changement d'échelon, de grade ou de corps, prise en compte chaque année une augmentation de 1,5 %.

La commune a continué à garder les emplois saisonniers sur 2023, ça aidait encore beaucoup de jeunes qui ont des projets de permis de conduire, de BAFA et d'autres projets personnels.

Pour 2024, nous travaillons sur une prime pour les agents : l'application à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un point de cotisation retraite à la charge de l'employeur pour les agents affiliés à la caisse nationale de retraites des agents de notre collectivité, l'impact financier lié à l'attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice à l'ensemble des agents évalué à 263 000 €. Cela est sur l'année 2024.

Jusque-là, on maîtrise tout ce que l'on connaît jusqu'à ce que je vous aie annoncé là et le plus, ça sera peut-être à découvrir au cours de l'année.

Ensuite, on a l'évolution du nombre d'heures supplémentaires.

Entre 2019 et 2023, les heures supplémentaires sont en hausse du fait notamment de nombreuses animations développées dans la ville qui conduisent à mobiliser davantage d'agents.

La baisse des heures supplémentaires sur 2020 était liée à la crise sanitaire et aux périodes de confinement et sur 2023, nous avons une légère baisse.

Le prochain tableau, c'est l'évolution des agents titulaires et stagiaires depuis 2018. Vous voyez qu'on essaie de maintenir cette courbe.

Ensuite, c'est l'évolution de mise en stage depuis 2014, avant celle-ci. Le nombre de titulaires stagiaires au sein de la collectivité a augmenté entre 2014 et 2023 puisque la collectivité poursuit son objectif de déprécarisation des agents contractuels, ceci depuis plusieurs années. Dans ce cadre, entre 2014 et 2023, il y a eu 249 mises en stage et pour l'année 2023, nous en avons eu 23.

Ensuite, la collectivité favorise les montées en compétence et la mobilité de ses agents en interne au sein de la collectivité. Certains départs pour retraite ou mutation ont été remplacés par des agents en interne, d'autres recrutements vont avoir lieu. Le développement de la mobilité interne se concrétise par de nouvelles pratiques de mise en place de primes à la mobilité dans le cadre du RIFSEEP.

Là, vous avez la pyramide des âges avec la moyenne nationale que je dis tout de suite qui est à 43,7 et dans la collectivité, vous avez 44 ans chez les hommes et 43 ans chez les femmes.

Sur le volet handicap au sein de la collectivité, vous savez qu'on a une obligation qui est tout à fait justifiée du reste, d'emploi de personnes en situation de handicap.

Vous avez le taux national, enfin, de chaque emploi territorial. Au sein de la collectivité, on était à 7,90 % sur le DOB que je vous ai présenté fin 2022 et sur fin 2023, on est à 7,64 % sachant que le nombre de bénéficiaires reste le même. J'explique ce pourcentage qui varie, on a toujours 49 bénéficiaires. Cela varie en fait parce que les six derniers mois où on prend en compte, pour faire ce calcul, on prend le nombre de contrats que l'on a sur notre commune. En gros, c'était peut-être 641, c'est 640 cette année et l'année passée, il y avait 620 par rapport à la même date, c'est pour justifier ce petit écart.

Le prochain diaporama, c'est l'accueil des apprentis stagiaires au niveau de la collectivité.

La collectivité a embauché sur l'année 2023 – alors, c'est compliqué parce que vous savez les jeunes qui font de l'apprentissage rentrent souvent en milieu d'année ou même des fois en cours d'année selon leur choix, enfin pas leur choix, mais selon leur ordre de stage, pour être plus précise –, la collectivité en a pris 23 sur 2023 et fin décembre, ils n'étaient plus que 20 à sortir de ce diagramme. En plus de ça, la collectivité a reçu 416 demandes de stage et a pu en accueillir 143 comme stagiaires.

Vous voyez que dans ce diagramme, nous en avons eu 10 aux espaces verts, cinq dans les crèches –, ce sont les deux plus gros pourvoyeurs où ils prennent le plus d'apprentis –, trois au service bâtiment, communication et informatique, deux au niveau de la direction générale et des sports et un au commerce, ressources humaines, à la DAC, à la voirie et à la piscine.

Ça, c'est un gros effort de la collectivité parce que depuis maintenant presque deux ans, oui, nous n'avons plus d'aide de l'État dans les secteurs publics, il n'y a plus que le secteur privé qui touche encore la prime de 3 000 €.

Maintenant, on va passer au rapport comme je vous l'ai présenté au début, le rapport de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur le diagramme, vous voyez le pourcentage dans notre collectivité : 65 % de femmes et 35 % d'hommes sur l'ensemble des effectifs. Pour les apprentis, nous avons 43 % de femmes et 57 % d'hommes. Comme vous l'avez vu, on a beaucoup plus d'apprentis dans le technique puisqu'aux espaces verts, il y en a 10 donc ça fait tout de suite plus d'emplois hommes chez les apprentis que de femmes. Cette filière n'est pas encore trop représentée à la gent féminine.

Ensuite, vous avez le tableau des titulaires et contractuels au sein de la collectivité.

Ensuite, les titulaires par filière, alors ça, c'est toujours intéressant à analyser même si ça ne change pas encore grandement chaque année. Chez les femmes, les filières les plus attractives, qui ont le plus d'importance en pourcentage, c'est l'administratif, ensuite, c'est l'animation. Ensuite, nous avons le médico-social et après, le culturel ; je ne prends pas tous les chiffres. Par contre, chez les hommes, on va dire que l'administratif est beaucoup moins représenté et c'est plutôt la partie technique chez eux et la police où ils sont le plus représentés. Ces propos expliqueront la fin quand nous parlerons du reste des salaires.

Les titulaires par catégorie, chez les femmes, vous voyez que vous en avez 210 en catégorie C. Vous en avez 62 en catégorie B et 31 en catégorie A. Chez les hommes, 166 en catégorie C, 38 en catégorie B et neuf en catégorie A.

Le temps partiel, la Mairie fait de gros efforts pour accepter et accéder aux volontés des agents à partir du moment où ils demandent un temps partiel. On a des temps à 50 %, pas énorme, on a deux personnes, en temps partiel à 60 %, temps partiel à 70 %, temps partiel à 80 % et temps partiel à 90 %.

Ensuite les temps partiels par catégorie, on voit que la catégorie C est la catégorie où il y a plus de temps partiels et plus chez les femmes que chez les hommes.

En catégorie B, il y a un petit peu moins de monde, mais quand même, toujours plus chez les femmes que chez les hommes. Et en catégorie A, uniquement des femmes qui demandent des temps réduits.

Le recrutement au sein de la collectivité entre les hommes et les femmes. En catégorie A, nous avons eu du 100 % femmes. En catégorie B, nous avons eu du 100 % hommes et en catégorie C, nous avons eu 60 % chez les hommes et 40 % chez les femmes, mais au bilan, on a eu 50-50 %, donc une parfaite égalité.

La nomination des stagiaires en 2023, 65 % de femmes contre 35 % d'hommes.

La promotion sur les lignes directrices de gestion sur 2023, en promotion interne, il y a eu 60 % chez les femmes et 40 % chez les hommes.

En avancement de grade, c'est 66 % pour les femmes et 34 % chez les hommes.

Pour la formation, comme logiquement puisqu'on a plus de femmes, on a eu 1 301 jours de formation chez les femmes contre 551 jours chez les hommes.

Ensuite, vous avez les salaires qui vous sont indiqués. Comme je vous l'ai dit et l'ai fait remarquer, les rémunérations de la fonction publique étant liées au grade et aux filières, il n'est pas surprenant

de trouver un écart au profit des hommes dans ce domaine-là puisque ça représente chez nous un tiers de femmes dans ce domaine technique pour deux tiers d'hommes.

On va passer à la politique RH, les actions et les perspectives.

Le recrutement à l'emploi public est accessible par les concours en priorité, ce qui permet un traitement égalitaire. Les annonces de recrutement comportent la mention homme/femme. La sélection des candidatures s'effectue en fonction des compétences. Un rapport de recrutement est établi à la fin de chaque jury pour expliquer le choix du candidat.

Dans le cadre du RIFSEEP, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, la collectivité fait le choix de la cotation des postes qui paraît plus transparent et plus juste pour nos agents.

Maintenant, on va passer au temps de travail.

Vous savez qu'on a revu le temps de travail. Il est passé à 38 heures, mais la collectivité favorise la possibilité à nos agents d'avoir plusieurs possibilités : soit une semaine à 37 heures avec une semaine sur 4,5 jours ou quatre jours ou une semaine à cinq jours, soit sur 36 heures sur 4,5 jours ou quatre jours et une semaine à cinq jours.

La collectivité a mis en place depuis l'année 2021 le télétravail. Cette mise en place qui a été validée lors du CT du 23 novembre 2021 et vous a été présentée lors d'une délibération du 6 décembre 2021. Le télétravail est possible pour tous, les agents volontaires travaillant au moins quatre jours par semaine quel que soit leur statut, catégorie et âge à la condition, bien sûr, que ses missions soient télétravaillables.

Par principe, les agents, ceux qui en sont exclus sont les apprentis, les stagiaires que nous avons, les stagiaires d'écoles et les personnes en service civique.

Le télétravail ne change pas les RTT des agents que, bien sûr, ils ont en fonction de leur quantité de travail. Il y a deux possibilités : soit un jour par semaine pour ceux qui sont à temps plein et qui font une semaine de cinq jours ou 4,5 jours et un jour tous les 15 jours pour les autres ou la deuxième possibilité, c'est un forfait d'heures avec un prorata selon le nombre d'heures choisi par l'agent.

Pour l'année 2023, nous avons eu 1 178 jours de télétravail pour 78 agents, donc une légère augmentation, mais guère plus.

Les orientations pour 2024, en termes de prospective pour l'année 2024, la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT – comme on vous l'a présentée dans le diagramme du début à moins de nouvelle nouvelle – tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement, de valorisation des compétences.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, conformément aux orientations, il s'agira : d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité, d'anticiper chaque départ en retraite et de contribuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale, de mobiliser les directions dans le pilotage de cette masse salariale, d'examiner avec attention les demandes de remplacement pour arrêt maladie ou maternité selon les critères de continuité de service qui est important pour le service public et des normes d'encadrement face à tous les usagers.

En contrepartie de cet effort, la collectivité prévoit pour 2024 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication de nos agents.

Avant de terminer, je voulais répondre à une question qui m'a été posée par Madame SURPLY – je pense qu'elle a reçu la réponse, mais je donne la réponse pour tout le monde, comme ça vous l'aurez –, ça ne fait pas partie forcément du débat d'orientations budgétaires puisque chaque année, ça, c'est évalué à peu près au mois de mars avec les chiffres, c'est l'absentéisme au sein de notre collectivité.

Pour 2023, le taux est de 6,8 % sachant que le niveau national, nous ne l'aurons pas avant le mois de mars-début avril et pour les deux autres années, pour 2022, on était à 7,5 % et le niveau national était à plus de 9 % et 2021 à 7,42 % avec un niveau national, pareil, je crois, à 9,5 %.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci à Béatrice COFFY pour ces explications claires.

Y a-t-il des questions ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, le Conseil municipal se réunit une fois par an pour discuter du débat d'orientations budgétaires. Alors, pour ceux qui ont le courage de nous suivre ou de nous regarder, qu'est-ce que c'est finalement un DOB ? Un DOB, ce sont les intentions politiques d'une majorité à la tête d'une collectivité, ici les projets de Monsieur le maire pour la Ville de Saint-Chamond. Et comme son nom l'indique, c'est surtout un débat, un échange.

Pour planter le décor de mon intervention, je précise, Monsieur le maire, que votre majorité n'a tenu ni reporté aucune commission municipale pourtant nécessaire à la présentation de ces rapports, et ce depuis des mois malgré nos demandes et nos relances répétées.

J'ai demandé le nouveau calendrier des commissions municipales, il y a 10 jours, pas de réponse.

J'ai demandé des données et des chiffres cette semaine effectivement, à Madame COFFY concernant les ressources humaines et si ça en fait partie, je n'ai pas eu de réponse tout du moins sur mon adresse mail.

J'ai également demandé au secrétariat général de pouvoir m'entretenir avec le rédacteur, l'agent qui a rédigé le DOB, pas de réponse.

Et malgré, Monsieur le maire, le peu de respect que vous accordez à votre opposition parfois, nous avons mis quand même à profit ces 10 jours pour décortiquer ce document qui ne gage pas moins et rappelons-le, plusieurs millions d'euros à la louche sans pouvoir – et c'est un problème – poser de questions au préalable aux interlocuteurs concernés. Alors, mon intervention qui sera sûrement plus courte que celle de mes voisins de gauche, est composée de trois axes :

- le premier axe, ce sont les grandes orientations qui ont disparu depuis votre DOB 2022 ;
- le deuxième axe évidemment, les grandes orientations que vous proposez pour l'année 2024 ;
- et en dernier, les grandes orientations que notre groupe municipal aurait proposées.

Sur ce premier axe, évidemment depuis 2023 ont disparu des projets, le premier étant la transformation de l'église Notre-Dame qui devient une simple réouverture appelée de nos vœux, une simple réouverture au public dans un effet d'annonce dans *Le Progrès* à Noël.

La question est la suivante : quand cela sera-t-il prévu, sous quelles conditions et à quel prix exact ? Quelles sont, Monsieur le maire, les démarches administratives déjà engagées ?

La vérité – et il faut bien le dire –, c'est que le projet que vous aviez proposé d'un centre socioculturel avec ce fameux effet « waouh » proposé par l'architecte venu de Saint-Étienne n'est pas réalisable et pourtant ce n'était pas faute de vous l'avoir dit.

Le deuxième projet qui disparaît du DOB 2023, c'est la rénovation de la chapelle des Maristes. Vous avez annoncé cela le 12 septembre dernier en 2023. Vous annoncez retirer ce projet de toute la mandature, jusqu'en 2026 à cause – Monsieur CADEGROS, vous l'aviez dit – du plancher à rénover. Monsieur CADEGROS, la question est la suivante : pourquoi repousser alors la rénovation de ce plancher ?

Troisième projet qui disparaît : la création de cette fameuse gare routière promise et Dieu sait que les habitants nous interpellent souvent sur ce projet. Est-ce abandonné, Monsieur BERNOU, qui êtes en charge du transport ? Devons-nous faire une croix dessus ?

Autres grands projets, Monsieur MORANGE, la cité de la mémoire industrielle qui a évidemment engendré des frais de par des études pour finalement ne pas se faire visiblement, car vous avez pu voir trop grand. Monsieur MORANGE, me confirmez-vous que ce projet est mort et enterré ? J'en serais fort marrie. Et combien cela aura-t-il coûté finalement à la commune au prix du cabinet Elsa OLU à Saint-Didier-au-Mont-d'Or ?

Je ne ferai pas de liste à la Prévert, c'est une session qui est suffisamment longue, mais tout cela, c'est autant de projets abandonnés que finalement de promesses électorales non tenues et on le sait, les promesses n'engagent que ceux qui les font.

Mon deuxième axe, c'est évidemment ce qui nous intéresse, les grandes orientations que vous nous proposez pour 2024. C'est vrai que pour analyser ce DOB, ce débat d'orientations budgétaires, nous l'avons évidemment comparé à celui de l'année dernière et la première chose qui nous a sautés aux yeux, cette nouveauté finalement, c'est ce tableau parfaitement indigeste, c'est votre PPI. Pour ceux qui nous regardent, c'est le plan pluriannuel d'investissement sur les années de 2023 à 2026. J'ai donc compris qu'il fallait, que j'adresse mes questions à chacun d'entre vous selon vos compétences. Alors, à tout seigneur tout honneur, Monsieur CADEGROS : pourriez-vous, s'il vous plaît, transposer les grands items de ce PPI par rapport aux nomenclatures du futur plan comptable de la M57 ? Question que j'aurais pu vous poser dans une commission, si seulement elle avait eu lieu.

Monsieur GRECO, ligne sécurité et tranquillité. Quelle est cette baisse conséquente de 375 000 € ? Pourquoi ?

Madame FRANÇON, ligne culture. Vous passez de 437 000 € en 2023 à 8 500 € en 2024. S'agit-il d'une erreur d'écriture, sinon pourquoi ? Je vous reporte au tableau.

Madame VANELLE ou Madame FREDIERE peut-être puisque la délégation famille n'existe pas à proprement parler, il y a donc une ligne famille dans ce tableau ; la famille qui voit son budget doubler. Nous sommes heureux, c'est une bonne nouvelle. Toutefois, il serait bon de préciser ce

que vous entendez par « famille » puisque c'est un terme très générique. Quelles sont les recettes de 350 000 € qui apparaîtraient en 2024, puis en 2025 ? Je reformule autrement. Qu'allez-vous demander de plus, voire de trop, aux familles ?

Sur la ligne commerce, Madame CALACIURA, vous prévoyez 250 000 € de recettes, mais uniquement sur l'année 2024. Question, naturellement : d'où viendront ces recettes et pourquoi ne les retrouverons-nous pas en 2025 et en 2026 ?

Monsieur DEGRAIX, évidemment, ligne démarche patrimoniale, c'est forcément vous, alors démarche patrimoniale, j'ai eu en partie la réponse. Ce n'est pas vous ? Si. Vous me direz. Quels sont les chapitres de charge de comptes concernés ? La réponse est importante parce que, même si vous l'avez survolée, la somme est coquette, c'est 2,7 millions d'euros tout de même.

Ligne sport : Monsieur FAYOLLE dans votre nouvelle délégation, alors on s'est interrogé parce qu'on s'est demandé pourquoi il y a une telle baisse l'année des Jeux olympiques parce que la flamme passe par la commune. On passe de 1,2 million d'euros en 2023 à 196 000 € en 2024. Si vous pouvez apporter une réponse à ma question.

Il y aurait beaucoup d'autres, des questions évidemment comme la ligne « mon environnement » qui passe de 1 million d'euros à 3 millions d'euros en 2024 puis à 4,6 millions d'euros en 2025 et, vous en conviendrez, sans aucun détail. Nous n'avons que ce tableau.

Concernant la transformation de l'Hôtel-Dieu, Madame FLECHET, quelles associations comptez-vous y abriter ? Sauf erreur de ma part, je crois qu'on est en attente de la liste depuis le mandat d'Hervé REYNAUD, aujourd'hui sénateur. Je vous rappelle quand même que dans le DOB 2023, il était déjà inscrit, je cite : « études et démarrage des travaux ». Donc, il s'agirait que les études finissent et que le démarrage démarre.

Monsieur CADEGROS, je voudrais être bien sûre d'avoir compris. Alors que les taux d'emprunt s'envolent, on est bien d'accord que la commune continue de s'endetter et donc, après 5 millions d'euros empruntés en 2023, on va ajouter un emprunt de 6,5 millions en 2024 ; 2025, on s'endette. Merci de répondre puisque page 12 de votre document, vous écrivez que l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt.

Concernant l'école du Chatelard que vous avez présentée comme la rénovation du siècle ou de l'année, on a bien compris que le 12 septembre, en conseil, vous aviez fait voter une autorisation de programme de plus de 228 000 €. Pour ceux qui nous écoutent, c'est un rajout, une avance, Monsieur CHANGEAT, puisque c'est vous qui aviez présenté à ce moment-là. Est-ce qu'il y a un problème avec ce chantier ? Si oui, lequel ? Si non, est-ce que nous pourrions avoir les détails de ce rajout ?

M. le Maire : Allez, Madame SURPLY, continuer s'il vous plaît.

Mme SURPLY : Enfin, Madame COFFY, je vous cite à la fin de DOB, puisque c'est votre partie. Ça fait deux ans que vous vous adressez un peu plus aux agents, vous l'avez cité : « La collectivité prévoit, pour 2024, une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents. » Très bien. Mais, ce sont des paroles, ou tout du moins des écrits, qui ne pas sont suivis d'actes puisque les agents ont vu leur prime non maintenue et supprimée. Donc, merci d'apporter des réponses à toutes ces questions à l'issue de mon intervention.

Enfin, troisième axe, les grandes orientations que nous aurions lancées. La transformation de l'Hôtel-Dieu en des halles, qui était une des mesures phares de notre programme en 2020. Si jamais en 2026, rien n'a été fait, on pourra toujours le faire avec les autres collectivités ; la réversion des économies que vous réalisez, en tous cas vous vous en vantez bien souvent, la réversion des économies réalisées aux habitants sous forme de chèque-famille. Le retour, Madame COFFY, de la prime de Noël et la possibilité de la prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat pour nos 764 agents communaux, donc ça, j'en ai fait un vœu, on le verra à la fin de la session ; un programme culturel identitaire et patrimonial, la réinstauration de la fête des conscrits publics, la solennisation du 28 septembre, des feux de la Saint-Jean d'où nous vient le gentilé « Couramiaux », etc., autant finalement d'événements culturels qui ne coûteraient pas grand-chose, mais qui rapporteraient énormément en lien et en tissu. Une étude des raisons du taux d'absentéisme – merci, Madame COFFY pour les chiffres que vous m'avez fournis – et un plan d'amélioration des conditions de travail peut-être chez nos agents. J'ai vu qu'à échelle comparable de la taille de la ville, Roanne le fait et le fait bien.

Une permanence du maire sans rendez-vous pour être à l'écoute de nos citoyens. C'est quelque chose qu'on nous demande beaucoup.

Un seul directeur de cabinet au lieu de deux, dont un certain dédié visiblement à ma personne, mais qui répond à côté quand il répond.

L'ouverture d'un guichet public, ça se faisait avant, pour guider nos concitoyens noyés dans leurs démarches administratives. Je ne vais pas faire une deuxième liste à la Prévert. Vous imaginez bien que les propositions ne manquent pas au sein de nos équipes. En résumé, concernant les projets structurants, nous nous serions contentés de rebâtir ce qui est faisable.

M. le Maire : Allez, Madame SURPLY, continuez, on ne va pas y passer la nuit. Vous avez terminé, la parole à Monsieur MINNAERT.

Mme SURPLY : Je n'ai pas fini.

M. le Maire : Vous ne parliez plus, c'est comme si vous aviez fini. Monsieur MINNAERT, vous avez la parole.

M. MINNAERT : Je trouverais correct de laisser Madame SURPLY terminer. Je veux dire quand on se permet de faire des remarques parce qu'on distribue un papier qui ne gêne personne, je trouve que c'est plus incorrect de parler et de couper le micro de la personne qui n'a pas pu s'exprimer.

M. le Maire : Vous savez, pour être respecté, il faut être respectable. Quand Régis CADEGROS présente le débat d'orientations budgétaires et que vous passez, vous n'écoutez pas, à un moment donné, après vous allez poser des questions, ce qui est le cas de Madame SURPLY parce que vous avez passé votre temps à tapoter sur votre smartphone quand Régis CADEGROS présentait le débat d'orientations budgétaires, donc vous avez tapé à chaque fois. Il vous répondra juste après, mais un moment donné, il faut qu'on se respecte ; il faut qu'on s'écoute et pour être respectable, Monsieur MINNAERT, le Conseil municipal, quand il a attaqué, la moindre des politesses, c'est de rester à votre place et d'écouter. Surtout que l'information est aussi pour vous plutôt que de balancer votre tract au public, aux conseillers municipaux – qui en plus est un tract mensonger –, c'est petit, mais ça vous ressemble. C'est comme les arbres, vous savez, à un moment donné, ils sont petits avant d'être grands. C'est ça, la réalité.

M. MINNAERT : Vous êtes complètement hors sujet.

M. le Maire : Maintenant, vous avez la parole sur le débat d'orientations budgétaires, je vous parle de respect et pour que ça se passe bien entre tout le monde, il faut se respecter. C'est la première des bases.

M. MINNAERT : La différence, c'est que je travaille contrairement à vous. Je travaillais donc je ne pouvais pas distribuer avant.

M. le Maire : Venez une semaine avec moi et vous verrez. Vous travaillerez encore plus. Sur le débat d'orientations budgétaires, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je considère qu'il est normal que les personnes puissent s'exprimer jusqu'à la fin. Je suis en désaccord complet avec le Front national, mais le droit d'expression est un droit des élus.

M. le Maire : Si à chaque fois qu'on sort une phrase, on s'arrête huit minutes derrière, cela va poser problème. Monsieur le Conseiller municipal de l'opposition, c'est à vous. Allez-y !

M. MINNAERT : Je trouve totalement scandaleux qu'on n'ait pas laissé Madame SURPLY terminer son intervention.

M. le Maire : Vous avez coupé des arbres pour faire un tract. Bravo.

M. MINNAERT : Autorisez-moi à l'envoyer sur les écrans, il n'y aura aucun problème. Mais déjà, il faudrait que vous connaissiez le problème des arbres, vous arrêteriez de dire des bêtises concernant l'utilisation du papier.

« La nomination à ce poste de Gabriel ATTAL à seulement 35 ans montre qu'une jeune génération de dirigeants devrait être capable de relever les défis qui s'offrent à notre pays. La jeunesse, le dynamisme et l'engouement doivent être le moteur de notre politique nationale, qualité que je partage à 28 ans en tant que plus jeune maire d'une commune de plus de 30 000 habitants. » Cela était votre communication début janvier. En octobre, vous étiez plutôt dans : « Je ferai oublier mon jeune âge par le travail. » Alors, jeune ou pas jeune, sur quel pied dansez-vous aujourd'hui à la tête d'une commune que vous dirigez en état avec sa police municipale assurant un vrai rôle régalien ? Pour mémoire, le dictionnaire définit comme « régalien » les missions de l'État, non les compétences de la municipalité, à moins de se prendre pour le seigneur de Saint-Chamond. Vous n'avez vraiment pas grand-chose à dire ni à faire si vous aviez du temps pour rédiger des communiqués tels que celui sur l'âge du Premier ministre. Auriez-vous plutôt des ambitions nationales que le souci des Couramiaux ?

Ce document d'orientations budgétaires 2024 témoigne-t-il du renouvellement des projets portés par un jeune maire ? Est-il inspiré par la jeunesse de notre premier édile ? Car il ne suffit pas de se réjouir d'être le plus jeune maire d'une ville de plus de 30 000 habitants pour faire une politique. Et quoi de plus politique que le budget ? À chaque débat d'orientations budgétaires, vous évoquez l'environnement économique international en rappelant ce que vous qualifiez d'invasion, la guerre et les crimes de guerre que les Russes mènent et commettent en Ukraine.

Il aurait été également opportun d'évoquer les crimes d'Israël réalisés sur le territoire palestinien après les attentats terroristes perpétrés par la Hamas. Pourquoi ne pas nommer clairement les faits ? Appelez un chat un chat. Le pouvoir israélien est engagé dans un processus génocidaire.

Ces conflits ont ou risquent d'avoir des répercussions sur l'économie de notre pays et fatalement à Saint-Chamond. Nous le disons pratiquement à chaque débat d'orientations budgétaires, si nous ne contestons pas l'influence de ces conflits sur l'économie, l'environnement et le social, les répercussions touchent avant tout les petites gens. Les grosses fortunes au mieux ne souffrent pas des guerres ou pire, en profitent pour multiplier leurs richesses sur le dos des plus pauvres. Tant que l'on n'introduira pas un partage plus équitable des ressources pour permettre à chacun de vivre, de s'épanouir sur cette Terre, nous continuerons à voir de tels conflits.

Comme écologistes, nous ne pouvons qu'approuver ce décryptage de l'économie d'un point de vue international et pas simplement local, que vous faites. Une telle démarche est aussi nécessaire pour l'environnement. Or, force est de constater que vos choix politiques, en matière d'environnement, ne s'inscrivent jamais dans cette double dimension. Vous continuez à contribuer à la destruction de l'environnement de la planète en détruisant l'environnement local.

Vous évoquez une nouvelle fois cette barre des 3 % du déficit public du produit national brut. Cet indice ne signifie rien. Tout le monde sait que ce chiffre a été arrêté sur le bord d'une table. Son auteur a lui-même indiqué qu'il aurait pu prendre 10 %, ou moins, mais que trois étaient un symbole biblique avec la Trinité chez les chrétiens. Cette anecdote en dit long sur le sérieux de ce plafonnement. Imposer ce dogme porteur d'austérité sans répartir les richesses conduit des pays, des régions et communes à vendre leurs richesses pour tenir leur financement dans ces critères.

Après ce tour d'horizon rapide, nous en venons à vos orientations pour 2024. Pour notre ville de Saint-Chamond, nous sommes dans la continuité des années précédentes caractérisées par l'absence de projets d'avenir pour la ville. La jeunesse de notre Maire n'insufflerait-elle pas d'élan aux projets municipaux ? Pourtant, des déficits de la transition écologiste s'imposent comme priorité absolue. Vous, plutôt que de faire face aux conséquences du dérèglement climatique, vous ne développez qu'une ligne répressive. Vous créez une psychose, comme aime le faire l'extrême droite, en parlant d'insécurité croissante. Vos priorités sautent aux yeux. Alors que les conséquences du dérèglement climatique constituent la véritable insécurité, d'autant que l'inaction de municipalité est, comme à Saint-Chamond, flagrante, des faits divers inadmissibles apportent des malheurs et créent des tensions sociales, incontestables. Amplifier de façon disproportionnée ce type de faits répand un sentiment de peur dans la société : caméras de surveillance, armes en tout genre, politique répressive, n'ont jamais fait baisser l'incivilité, la délinquance ou le crime. Le travail de réparation, d'éducation de la police de proximité a eu bien plus d'effets positifs sur le long terme. Ce travail ne peut être mené que si on sort d'une vision à court terme, pour attirer des voix de l'extrême droite. C'est la raison pour laquelle, lors de la dernière campagne des élections municipales, nous ne sommes pas entrés dans ce jeu démagogique de la sécurité. Ma collègue, tête de liste pour l'écologie, avait rappelé : « Nous ne sommes pas à Chicago à Saint-Chamond. » Ses positions ne nous ont pas rendus aveugles. L'installation de caméras n'a pas fait diminuer le nombre de voitures qui brûlent à Fonsala. Il serait peut-être temps d'envisager d'autres solutions que l'achat de caméras qui ont montré un rapport coût/efficacité bien trop élevé pour la Ville.

Vos orientations nous promettent la réouverture de l'église Notre-Dame. Rien de novateur, vous en conviendrez. Vous l'aviez déjà promis au mandat précédent. Nous attendons de voir la réalité. Nous pouvons constater que les fonds investis au profit de cet édifice et pour la communication à propos de l'aqueduc, que les écologistes approuvent, bien entendu, l'ont été au détriment du patrimoine détruit, à des fins de constructions immobilières.

Plus grave, des collections d'objets du patrimoine réalisées par des bénévoles depuis des années ne trouvent aucun relais à la mairie pour les mettre en valeur dans un lieu digne de leur conservation. Elles sont en cours de dispersion. Aussi, peu de reconnaissance des personnes qui ont préservé des outils témoins du passé nous éclaire sur vos choix présents et nous font craindre l'avenir.

Les travaux de dégoudronnage des cours d'école vont dans le bon sens et questionnent : pourquoi ce qui est possible dans ces espaces ne l'est pas sur les places de la commune ? Le document avant/après les travaux que vous avez menés, dans presque tous les quartiers, est éloquent. C'est justement ce papier qui est flagrant de ce que vous avez fait de la ville : goudronnage et massacre à la tronçonneuse. Vous faites penser à ces parents qui interdisent aux enfants de fumer, mais fument cigarette après cigarette devant leur progéniture.

Nous apprenons que vous prévoyez un contrôle accru à l'entrée des bâtiments sportifs. Jusqu'où comptez-vous organiser ce contrôle permanent ? Quand deviendrons-nous une population civilisée qui n'a pas besoin de se barricader à la moindre peur ? Ce contrôle signe encore l'escalade de l'emprise de l'extrême droite sur la droite dite républicaine. On a fini par faire en sorte que les gens s'enferment à double tour dans leur logement, tirent les verrous, les portes blindées et font le bonheur des marchands de la peur. Comme ce n'est pas suffisant, on élève les murs des jardins et interdit l'accès à des immeubles. Les caméras de surveillance complètent l'équipement. Va-t-on fermer les quartiers, élever des murailles à leur tour de guet autour de notre ville afin de se sentir vraiment en sécurité ? L'absurdité que constituent les barricades construites par Laurent WAUQUIEZ autour des lycées de la région va-t-elle gagner Saint-Chamond ? Aucune vision pour développer des lieux et des occasions de rencontres conviviales et faire reculer les peurs n'émane de vos orientations. Dans le domaine de l'urbanisme, la poursuite de la rénovation des places avec notamment la place Neyrand et la place Île-de-France, bonjour la catastrophe. La place Neyrand vient de subir votre traitement préféré : la coupe à blanc. On pourrait se réjouir de votre volonté d'y installer une piste cyclable, si seulement elle n'était pas inutile puisque débouchant à chaque extrémité sur une rue centrale pour Saint-Chamond, sans piste cyclable. Délibérément, votre majorité a fait le choix de l'automobile, route de Lyon et dans la Grand-Rue. C'est la démarche RSO. C'est l'écologie vue par la municipalité à Saint-Chamond.

Vous nous reparlez de la poursuite du programme d'optimisation énergétique, du déploiement du schéma directeur vélo. Nous avons déjà démontré que les services techniques de Saint-Etienne Métropole l'auraient réalisé en deux jours, ce qui aurait évité les bidonnages de dernière minute sur la route du Coin. Mais il ne fallait pas déroger à votre logique de parking au plus près de la porte de l'école et ne pas déroger à l'égoïsme de certains usagers de l'école privée.

Pour comprendre votre plan pluriannuel d'investissement construit autour de quatre thématiques, il nous faudrait votre dictionnaire, car vous parlez de projets d'ampleur. Vous annoncez même 25 % de l'enveloppe destinée à « mon environnement ». C'est là que nous avons peur de ne pas comprendre, car, bien souvent pour vous, environnement va avec bétonnage, destruction du patrimoine, coupe des arbres, priorité à la voiture. Nous n'avons pas la même définition. Le dessous des mots explique certainement que le candidat officiel de Saint-Chamond à la vice-présidence de Saint-Etienne Métropole s'est fait laminer dès le premier tour. Les élus siégeant à la Métropole sont plus politiques et moins les bons petits soldats du maire désignant son successeur, sans débat démocratique ou recommandant son candidat favori. Votre candidat officiel a même perdu des voix en se maintenant au second tour.

Ces orientations budgétaires 2024 signent un projet municipal sans souffle ni élan porté par une équipe fracturée. Nous craignons que la jeunesse du maire ne suffise pas ni à renouveler les

pratiques politiques ni à relever les enjeux du dérèglement climatique et de la crise socio-économique à Saint-Chamond.

M. le Maire : En fait, c'est une déclaration de politique générale que vous venez de faire, Monsieur MINNAERT. Vous vous êtes trompé d'hémicycle, je pense. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire.

Conclusions de mon intervention. Bien évidemment, je ne reviendrai pas sur vos dîners privés qui vont bien au-delà de la simple tranche de saucisson et de vos vœux exorbitants de 2023, que tout le monde connaît déjà. Un sujet qui n'est pas encore terminé. Nous attendons juste que vous daigniez fournir les factures, mais je suis patiente, tout du moins le tribunal administratif et la CADA m'aident à l'être. Je vous ai renvoyé un courriel à ce sujet. Il n'y a pas 30 demandes, mais huit saisines.

Je finirai là-dessus : pourquoi avez-vous supprimé les primes pour les agents ? Pourquoi avez-vous supprimé ou repoussé la possibilité de financer les chèques Carrément Saint-Chamond à hauteur de 50 % pour les agents ? Pourquoi avez-vous influé ou tenté d'influer sur les élections de Saint-Etienne Métropole où, grâce à Dieu, Monsieur DEGRAIX a été élu, comme il le méritait ?

Enfin, grande et dernière question, pourquoi contrairement à ce que vous avez affirmé lors du Conseil du 4 décembre 2023, avez-vous augmenté un seul de vos élus, Monsieur Francis NGOH NGANDO ? J'ai pris la liberté de lui téléphoner. Il m'a conseillé, évidemment – on s'entend bien – de voir directement avec vous, car après m'avoir affirmé qu'il était au courant, mais n'était pas au courant, il a raccroché un peu rapidement, visiblement un peu gêné. Vous avez carrément doublé l'indemnité d'un seul conseiller, celle de Francis NGOH NGANDO, sans que sa charge de travail ne change d'un iota. Je tiens, bien évidemment, à disposition de tous les éléments ici. Monsieur le maire, serait-ce là, la marque DUGUA que vous entendez imprimer en matière de gestion du budget de la Ville ? Je vous remercie.

M. le Maire : Je répondrai à ces fausses informations, mais Madame SURPLY, vous êtes une habituée des fausses informations. Je prends juste un exemple et après, je laisserai répondre Régis CADEGROS à toutes vos questions, bien évidemment. Juste, Madame MASSARDIER, je vous réponds puis je vous donne la parole.

Vous vous rappelez lors du dernier Conseil municipal, vous nous parliez d'un spectacle d'AOI, notre compagnie en résidence, *Roméo et Juliette* justement qui était un spectacle interdit et quasiment aux moins de 18 ans, que c'était une honte, etc. Finalement, on s'est renseignés parce qu'on était surpris par ce que vous nous annonciez. Bec et ongles finalement, vous teniez à dire ça. Ce qui est complètement faux en fait. AOI n'a pas encore fait une seule représentation du spectacle de la très excellente et lamentable tragédie de *Roméo et Juliette*. Donc, que vous ne pouvez pas l'avoir vue, bien évidemment parce que même les répétitions vont débiter en février. C'est pour montrer, finalement, toutes les fausses informations que vous pouvez donner ou dire autour de cet hémicycle. Il y en aura d'autres, mais je répondrai juste après la prise de parole de mes collègues et de Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Merci. Ce débat d'orientations budgétaires vient tardivement dans le calendrier. Nous venons de clore une année 2023 compliquée à tous les niveaux de l'organisation humaine.

Au niveau international, avec la fuite en avant de la guerre en Ukraine, une guerre aux portes de l'Europe avec le conflit israélo-palestinien qui risque l'embrasement du Moyen-Orient. Les conflits en Afrique qui menacent l'équilibre, contestable souvent, entre les nations du Nord et celles du Sud. La montée un peu partout des populismes.

Au niveau national, une perte de vitesse de la démocratie avec une gouvernance à coups de 49/3 avec aussi le mépris de l'expression des citoyens.

Au niveau un peu plus local, avec des élus incapables de prendre le recul nécessaire au bon fonctionnement démocratique et qui s'enferment dans une toute-puissance malsaine et dangereuse.

À Saint-Chamond également, des passages en force qui n'ont pas favorisé l'apaisement des tensions repérées dans le vivre ensemble de la population : violences, délits, errances, repli sur soi. On peut constater la recrudescence des clôtures, des murs et des caméras individuelles aux portes des maisons. Ce sont des signes, des symptômes dans un autre langage.

Si on replace cette année dans le contexte du réchauffement climatique et du déséquilibre énergétique, nous ne pouvons pas affirmer que nous sommes en bonne santé. Ce n'est peut-être pas la planète qui est en danger, mais plutôt l'humanité. La planète réagit à nos excès, elle craque, elle déborde, elle fond, elle s'assèche, elle s'adapte. L'humanité, elle, paraît en plus mauvaise posture. Elle s'est mise en tête qu'elle pourrait dominer cette nature. Elle poursuit sa folie du « toujours plus ». Elle ne s'adapte pas, elle dompte.

Lorsque nous avons reçu les documents pour préparer ce Conseil, nous avons repris le rapport sur le débat d'orientations budgétaires de l'an dernier et aussi nos interventions. Malgré votre insistance à répéter que vous ne touchez pas au taux d'imposition des Saint-Chamonais, ce qui est vrai, heureusement, l'impôt qu'ils doivent payer sera bien supérieur à celui de l'an dernier. En l'occurrence +3,9 %, l'an dernier, c'était 6 %. Les tarifs municipaux vont subir une augmentation en moyenne de 2,5 %. Vous stipulez, dans le document, que l'augmentation des tarifs reste au-dessous de l'inflation. Cette inflation est annoncée à 2,6 %. Cela fait une différence de 0,01. À titre d'exemple, pour 100 € payés l'an dernier, la somme sera cette année de 102,50 € et si l'augmentation était égale à l'inflation prévue, on aurait 0,10 € de plus. Ce n'est pas si énorme. Nous aurions pu nous passer des remarques, mais le style de la présentation a son importance. La com, toujours la com. Vous restez fidèles à vos pratiques. On pourrait saluer une stabilité de conception, mais nous savons bien que la réalité est un peu autre. Des différences d'appréciation sont visibles dans votre majorité. La communication est, quant à elle, massive et omniprésente. Pas de place au doute ou au questionnement. C'est dommage, car c'est bien dans ces interfaces-là que se construit un avenir le plus éclairé possible.

L'an dernier, nous avons utilisé la phrase : « Il nous faut changer de modèle », pour exprimer nos souhaits quant aux orientations budgétaires et donc politiques de la ville. Nous la réemployons aujourd'hui. Il nous faut changer de modèle.

Dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public, vous annoncez la poursuite de la rénovation des places. Vous ne changez vraiment pas de modèle en commençant par la place Neyrand par exemple, par couper tous les arbres. Vous auriez pu penser à un aménagement en gardant ce qui était planté, en les intégrant aux quartiers, en les préservant, même si le coût était plus important. Ce n'est pas une peccadille, plutôt l'illustration d'une méthode qui se conjugue dans bon nombre de vos projets. Nous pensons qu'il est impératif pour l'avenir, d'employer toutes nos énergies à préserver le vivant.

Dans votre plan d'investissement, beaucoup de choses étaient déjà mentionnées l'an dernier. Nous ne repérons pas d'investissement structurant, novateur et à la hauteur des enjeux actuels. Nous notons l'abandon du projet d'envergure de Notre-Dame, annoncé l'an dernier. L'abandon de ce projet a été acté en commission d'appel d'offres cet automne parce qu'il coûte trop cher. Déjà l'an dernier, nous avons mis en doute le bien-fondé d'un tel chantier. Nous aurions peut-être pu économiser quelques deniers sur les études. Nous constatons, encore une fois, un saupoudrage des différents chantiers, sans en comprendre la déclinaison. Nous aurions applaudi un projet pluriannuel intégrant la refondation de la ville autour d'une végétalisation conséquente, un aménagement piéton important, une gestion de la circulation automobile innovante.

Nous aurions également souhaité une mise en lumière de l'activité agricole de notre ville en travaillant massivement avec les professionnels de l'agriculture, afin d'autonomiser la consommation alimentaire de la ville. Malgré votre communication abondante, à la gloire de votre politique – vidéos sur les réseaux, prises de parole, publicités, salons –, ça n'a pas si bien que ça à Saint-Chamond. Le commerce est à la pelle, la pauvreté ne recule pas, la jeunesse se rebelle, la population perd confiance et abandonne les lieux de pratique citoyenne. Nous avons besoin d'un renouveau démocratique qui ne se fera pas sans l'ensemble des Saint-Chamonais, avec l'expertise et l'engagement des structures représentatives. Être au service signifie également reconnaître le savoir-faire d'autrui et préserver sa liberté.

Sur le volet ressources humaines, nous attirons votre attention sur le malaise vécu dans certains services et aussi ressenti de manière générale par rapport à la gouvernance globale de la collectivité. Nous avons de plus en plus de retours qui pointent des difficultés et des incompréhensions des agents face à la gestion de l'institution.

Nous revenons, comme l'an dernier, sur le volume des heures supplémentaires. Malgré la baisse de presque 10 % par rapport à l'an dernier, le volume d'heures supplémentaires équivaut à six équivalents temps pleins. Vous l'expliquez par les nombreuses animations développées sur la ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard dans d'autres délibérations, mais nous pensons que les choix faits par la municipalité pour animer la ville sont souvent pensés sur le modèle des animations de masse et commerciales, au détriment des propositions portées par les acteurs locaux. En effet, vous dites que le recours au temps partiel est facilité au sein de la collectivité. Nous espérons qu'il s'agit bien de temps partiels choisis et d'autre part, nous n'avons pas bien compris – je n'ai pas repris tout à l'heure quand vous parliez – mais le tableau à la page 21, est-ce que vous pouvez simplement nous préciser le nombre d'agents à temps partiel sur l'ensemble de la collectivité ? Merci.

M. le Maire : Merci, Madame MASSARDIER. Je vais donner la parole à Béatrice COFFY pour vous répondre sur une partie des choses. Après, Régis CADEGROS répondra. Allez-y, Madame COFFY.

Mme COFFY : Je vais déjà revenir sur Madame SURPLY parce que j'aime bien la vérité. Surtout par rapport aux gens qui nous regardent aussi puisqu'on est diffusé et que les Saint-Chamonais peuvent écouter. Je n'apprécie pas beaucoup qu'on raconte des mensonges.

C'est comme quand vous m'avez écrit, si je le disais, vous vous êtes trompée dans le titre de ce que vous m'avez écrit. « RSO », je ne suis pas RSO, je suis « commission RH. » Attendez, je parle de la prime. Regardez vos mails, si vous voulez voir, comme ça vous verrez ce que vous m'avez écrit à qui vous l'avez adressé, il n'y a pas de souci. Mais, je vous reprends parce que vous êtes toujours tellement sûre. Regardez le titre de votre intervention. Je l'ai fait circuler, donc il n'y a pas de souci. Mais là, quand vous parlez d'une prime qui a été supprimée, vous faites

fausse route. Vos informations sont fausses. À aucun agent de la collectivité, nous n'avons supprimé de prime. La prime de Noël rentre dans le RIFSEEP. C'est partagé en deux, il y a une part fixe et une part variable. Ça existe toujours, et ça n'a jamais été enlevé. Ce que je pense, c'est que vous avez une information d'autres choses mais qui n'a pas à voir avec la commission RH.

J'en profite aussi pour vous dire que vous posez des questions, on a le droit de répondre, mais je ne cache rien – donc il n'y a pas de souci là-dessus –, je ne vous en veux pas. Non, il n'y a rien à cacher.

Ce que je veux dire aussi c'est de ne pas les faire trop tardivement. Non, mais ce que je veux dire, c'est qu'ils n'ont pas que ça à faire, ça demande des calculs et des recherches. Et du reste comme tout à l'heure, j'ai oublié, je remercie vivement mon directeur qui est resté là pour présenter aussi ça. Il faut savoir qu'à chaque fois que vous demandez les choses et des calculs, les agents, c'est bien de l'avoir en amont, voire huit jours avant, et pas au dernier moment le jeudi pour me dire : « répondez-moi avant le week-end. » Avouez que c'est quand même une façon un petit peu agressive de demander quelque chose. Vous le demandez gentiment huit jours avant, on a le temps de se retourner. Il se peut qu'il soit en formation pendant deux jours et je n'ai pas le temps de vous répondre. Voilà, c'est tout. Après, vous dites : « On ne répond pas à mes questions. » Votre prime, que vous dites, n'existe pas. Pas par nous. Parce que moi, je sais où vous voulez en venir, mais ce n'est pas par nous. Donc, vous chercherez un petit peu mieux.

Quant à Madame MASSARDIER, le temps partiel, vous m'excusez, mais là, j'avais un petit problème d'ordinateur. Il faut simplement calculer et ajouter le nombre d'agents qui est sur le diagramme et vous faites la totalité du diagramme. Je l'ai présenté.

M. le Maire : Attendez, Madame MASSARDIER, c'est peut-être mieux que Béatrice COFFY essaie de répondre à la question exacte. Je vous rappelle qu'il faut qu'on parle dans le micro pour que cela puisse être enregistré et que ça facilite le travail du secrétariat général, pour les PV.

Mme COFFY : Je vais retrouver la feuille, elle est au milieu, c'est celle que je n'ai pas ouverte. Tout d'abord, je voulais vous dire que le temps est choisi. Ce n'est pas nous qui l'avons imposé. Ce sont les agents qui l'ont demandé. Je pense que ça répond à votre question. Je vais le faire. C'est ça.

M. le Maire : C'est 39. C'est là sur le temps partiel. Merci, Béatrice COFFY, pour ces réponses. Je rappelle aussi qu'il y a la prime de fin d'année qui est versée en novembre en plus de la part variable du RIFSEEP qui est versée, cette fois, fin janvier. Ce qui est le cas déjà maintenant depuis de nombreuses années.

Francis NGOH NGANDO.

M. NGOH NGANDO : Merci, Monsieur le maire.

Je vais juste répondre à Madame SURPLY, car je suis outré et scandalisé par ses méthodes de barbouze. Je ne m'attendais pas à un tel niveau de bassesse et d'âge mental de votre part. Vous êtes pathétique et pitoyable. Vous ne vous rendez même plus compte de vos dérives scandaleuses. On s'interroge des fois si votre présence n'est pas devenue urticante. Comme vous n'avez pas de propositions concrètes ni de vraies réponses à apporter aux débats, vous faites diversion. Vous voulez offrir aux Saint-Chamonais les aventures de Dora l'exploratrice. Vous en êtes réduite à créer des polémiques, en espérant faire sauter la République. Si vous n'êtes pas

en train de harceler les commerçants, ce sont les indemnités des élus que vous mettez en cause, sous prétexte qu'il y a des contreparties.

Alors, puisqu'il s'agit de mon cas personnel, vous ne vous êtes pas indignée que depuis 10 ans, j'étais au bas de l'échelle et que j'avais peut-être droit à une réévaluation. Effectivement, cela ne me surprend pas puisque les idées que vous défendez ne préconisent pas le mérite par la valeur travail à une certaine catégorie de personnes. Vous m'avez même informé que c'est Monsieur MINNAERT qui avait fait cette remarque, mais je ne crois pas à votre manipulation, car ici-même, vous avez aussi affirmé que les membres de la majorité devraient rejoindre votre groupe et vous avez tu les noms. Vous me questionnez au téléphone pour savoir si cette réévaluation n'était pas une prime à l'élection du maire. Mais vous ne réfléchissez pas, Madame SURPLY, car si c'était le cas, peut-être que j'aurais demandé à avoir un poste d'adjoint qui revienne à ma délégation. Par contre, moi, j'ai une vertu, c'est le devoir de loyauté vis-à-vis des personnes qui m'ont accordé leur confiance, sans préjugé et grâce auxquelles j'existe dans cette équipe, et qui ont fait de la diversité une valeur ajoutée.

Oui, je suis fier d'appartenir à la majorité municipale. Je suis fier de ma délégation que j'affectionne tant. Je suis fier du travail que font les conseils citoyens de quartier.

Je salue leur mobilisation et leur implication dans la vie municipale. Neuf années d'existence comme pilier de notre démocratie locale. Voilà ma véritable source de motivation, et vous, quelle est la vôtre ? Vous n'avez pas des fois l'impression d'avoir raté votre vocation ? Méfiez-vous que l'appât du gain ne se retourne pas contre vous.

Merci, Monsieur le maire, quand même pour ce mérite.

M. le Maire : Merci, Francis NGOH NGANDO pour cette intervention pleine de bon sens.

La parole à Abila CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le maire.

Je voudrais juste vous donner ou redonner de l'information concernant le centre social d'Izieux-le-Creux. Nous en sommes bientôt à la fin des appels d'offres qui vont être clôturés le 26 janvier. Je voudrais rassurer Madame SURPLY. C'est un projet qui a bien eu lieu et qui va se concrétiser dans les semaines et mois à venir. Si vous me permettez, Monsieur le maire, chers collègues, chers conseillers de la majorité et de l'opposition, je vais faire un show à Madame SURPLY.

Je voudrais simplement expliquer à chacun d'entre vous, mais aussi à chacun des téléspectateurs, comme elle l'affectionne pour le faire, que Madame SURPLY utilise des moyens, ma foi, somme toute, limites. En fait, Madame SURPLY se permet de diffuser, en ayant pour objectif de diffamer les élus de la majorité, elle diffuse des images. Effectivement, j'acquiesce, j'ai traité Madame SURPLY de « peste », donc elle a utilisé ces images pour – vous ne les aurez pas – essayer de faire un petit buzz sur les réseaux, les trucs comme ça. Vous voyez, c'est son style. Je suis allée voir, par curiosité quand on m'a avertie, et je me suis permis de lire les commentaires de sa publication. C'était très instructif. Ce que j'ai pu lire, c'était de l'ordre de : Madame SURPLY, pourquoi n'acceptez-vous pas d'être traitée de « peste » quand vous traitez le Maire de « goujat », et de « mon petit » ? Tout ça, sur une soixantaine de commentaires. En fait, j'ai voulu y retourner quelques jours après. Que s'est-il passé ? Madame SURPLY a fait disparaître les commentaires. Donc, nous sommes là devant un cas qui est utilisé légèrement. Madame SURPLY utilise à son avantage certaines choses, mais Messieurs-dames les conseillers de la majorité de l'opposition,

Messieurs-dames, le public et les téléspectateurs, voilà comment Madame SURPLY essaie d'avoir de l'audience. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire : Merci à Abla CIPRIANI pour cette intervention. Bruno CHANGEAT et après, Régis CADEGROS peut être pour répondre aux questions sur le DOB.

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur le maire.

Je vais juste répondre sur des points bien particuliers qui concernent l'école du Châtelard et la place Neyrand qui ont été citées. Juste répondre à Madame SURPLY sur le surcoût concernant le Chatelard qui est dû à la mise aux normes en termes de sécurité. On a travaillé avec le SDIS, il y a eu un surcoût et puis au niveau des matériaux également. Il y a 600 000 € quasiment de surcoût donc on est à un budget à 1,6 million d'euros pour l'école du Chatelard. On a également une étude sur la solarisation de la toiture de cette école-là puisqu'on veut développer la solarisation en autoconsommation sur l'école.

Également, sur la place Neyrand. Je vais revenir sur la place Neyrand puisque Madame MASSARDIER, Monsieur MINNAERT en ont parlé. Pour vous dire qu'on vous a présenté le sujet et l'aménagement de la place Neyrand dans un conseil municipal, je crois que c'est mon collègue Jean-Paul RIVAT qui a présenté en Conseil municipal. Vous avez pu voir le plan. On vous a montré qu'on allait végétaliser vraiment beaucoup plus cette place, qu'on allait planter des arbres. Mais forcément pour réaménager, vous avez vu le parking, vous avez vu devant comment était le parking de cette place avec des arbres qui étaient en souffrance également. Donc, pour réaménager, oui, on a dû couper ces cinq arbres et on va en planter 11 supplémentaires. Créer également une noue pour récupérer l'eau avec une végétalisation donc du sol au niveau de la noue et puis végétaliser tout le parc derrière la place Neyrand et bien sûr conserver les arbres remarquables du parc.

Je trouve que les attaques concernant les arbres, les critiques sur les arbres, c'est vraiment renier le travail sur nos espaces verts qui se forment régulièrement sur une démarche durable sur la commune, qui ont un suivi. Ils ont présenté, il n'y a pas très longtemps en bureau de majorité, vraiment leur démarche, leur suivi des arbres où vraiment le fait de couper, c'est vraiment en dernière limite qu'ils le font et avec un suivi également, un scanner comme l'a dit Régis CADEGROS, pour voir si l'arbre est en bonne forme. Comme vous le savez, en zone urbaine, parfois les arbres souffrent un petit peu et il faut régulièrement les suivre et également pour sécuriser les usagers. Merci.

M. le Maire : Merci, Bruno CHANGEAT. Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Je vais essayer de répondre globalement.

Madame SURPLY, les commissions d'abord. Commissions municipales, il y a deux commissions municipales par an pour les finances avant la présentation du budget et avant la présentation du compte administratif. On a toujours fonctionné comme ça. Dans l'opposition auparavant, quand c'était Monsieur KIZIRIAN, c'était exactement la même chose donc j'ai continué de façon identique.

Pour vous dire que les commissions, vous les réclamez, mais vous ne venez pas. Vous êtes venue peut-être une fois en commission finance. Vous ne venez pas et même sans excuse, Madame SURPLY. Vous avez un beau rôle de les réclamer, mais quand on réclame des commissions et qu'on ne vient pas, je me demande bien ce que vous faites. Vous feriez mieux

d'étudier un petit peu les budgets, étudier un petit peu tout. Vous me parlez d'un tas de choses. On vous a déjà répondu, l'église Notre-Dame, on vous a dit qu'on allait faire une concertation, qu'on allait investir plus de 620 000 € d'ici la fin du mandat, qu'il y aurait davantage de concertations vis-à-vis de la population et des conseils de quartier. Pour la chapelle des Maristes, le plancher nécessitait d'autres travaux beaucoup plus importants parce qu'il ne tenait pas. Il y avait donc un coût qui était nettement plus important. C'est pour ça que, pour l'instant, on a repoussé ce projet. Je ne vais pas rappeler parce qu'on l'a déjà expliqué, mais vous écoutez rarement.

D'ailleurs, le tableau du PPI, je l'ai expliqué tout à l'heure, en Conseil municipal, mais vous avez passé votre temps au téléphone. Vous n'avez pas écouté. Comme vous enregistrez tout, vous avez enregistré certainement. Donc, j'ai parlé du PPI tout à l'heure, de toutes les sommes qui sont investies. Je vous ai parlé de 30 millions d'euros sur plusieurs thèmes. Sur ma sécurité, ma tranquillité, mes services au quotidien. J'ai détaillé pour le centre social d'Izieux le montant, les 815 000 €, la cure de Chavanne, sur l'accessibilité, sur le cadre de vie, sur les démarches patrimoniales. Mais vous écouterez encore ce qui était enregistré et vous regarderez.

L'emprunt : c'est un emprunt prévisionnel. Encore une fois, il n'est pas sûr qu'il sera réalisé. C'est pour équilibrer un budget. C'est un budget prévisionnel. On l'équilibre avec un emprunt d'équilibre. Ça s'appelle un emprunt d'équilibre, mais qu'on n'est pas certain de réaliser. Il n'est pas de 6 millions comme vous l'avez expliqué, ou 7, c'est 5 millions, c'est l'emprunt d'équilibre.

Enfin, vous me parlez des grandes orientations, mais c'est bourré de mensonges. Béatrice COFFY a répondu tout à l'heure.

Il y a une prime de fin d'année. Vous dites qu'il n'y a plus de primes, c'est complètement idiot. Mais vous passez votre temps à dénigrer et à apporter des fausses informations. Vraiment, je regrette que ce débat soit aussi bas avec vous. C'est un débat vraiment de caniveau. Vous n'étudiez pas vos dossiers, Madame SURPLY, je tiens à vous le dire et vous ne faites pas votre travail correctement et vous ne venez pas à nos commissions.

Monsieur MINNAERT, vous avez parlé longtemps des conflits internationaux. Je n'ai pas parlé des conflits internationaux, mais libre à vous de l'évoquer, mais pourquoi pas.

Vous me parlez : « Vous êtes dans la continuité des projets précédents. » Heureusement qu'on est dans la continuité des projets précédents. D'ailleurs, je rappelle, on a été élu pour ça, pour réaliser ces projets et on les réalise, ces projets. Qu'est-ce qu'en dirait la population si on ne réalisait par nos projets ?

Vous me dites : « Les incivilités qui augmentent. » J'ai le chiffre ici du chef de service de la police municipale. Les chiffres de la délinquance de la voie publique, un comparatif sur les sept premiers mois de l'année 2019 et les sept premiers mois de l'année 2023 font état d'une baisse de presque 40 % de cette délinquance dite de la voie publique. 40 % de délinquance en moins. C'est signé par nos services. J'espère que vous n'allez pas remettre en doute ces preuves. J'espère que vous allez un peu écouter nos agents, que vous n'allez pas les traiter de mensongers. Je rappelle que notre police municipale a fortement augmenté, a progressé en effectif et en horaire, d'où les résultats que nous avons.

Qu'est-ce que vous me dites aussi ? Vous dites qu'on n'a pas de projet sur l'écologie, sur les économies d'énergie qu'on peut faire, que notre PPI ne vaut rien. Je voudrais rappeler quelque chose. La loi de transition énergétique de 2015 stipule qu'en 2030, 38 % de la consommation

énergétique pour la chaleur doit être d'origine renouvelable. Vous connaissez ce texte ? À ce jour, nous en sommes déjà à 28 %. Pour mémoire, en 2018, il y avait 15 % d'énergie dédiée au chauffage qui était d'origine renouvelable. Si on continue à ce rythme et nous allons continuer à ce rythme, nous aurons atteint l'objectif dans quatre ans, soit bien en avance de l'objectif. Alors, ne me dites pas que l'on ne fait pas d'efforts sur la consommation d'énergie, je l'ai dit, que notre consommation d'énergie a déjà diminué de 30 %. Donc, on fait énormément d'efforts et on agit énormément sur l'environnement.

Vous me parlez aussi des arbres. Je vous ai dit qu'on a planté 103 arbres. Je suis désolé de vous le dire, mais c'est nos espaces verts qui font un travail remarquable et je tiens à les défendre. Ils s'occupent de 6 820 – je vous ai donné le chiffre tout à l'heure – de nos arbres. Ils les examinent et s'il le faut, effectivement, ils les enlèvent, s'ils menacent de tomber. Il y a parfois des habitants qui nous appellent pour nous dire : « Vous avez un arbre qui menace de tomber chez nous ». Qu'est-ce qu'on fait là ? On prend la responsabilité de le laisser là ? À votre place, qu'est-ce que vous feriez ? Prenez vos responsabilités, de temps en temps, Monsieur MINNAERT.

Madame MASSARDIER, vous parlez fiscal. Je suis désolé de vous répondre de nouveau que vous avez augmenté les impôts à deux reprises quand vous étiez aux affaires. Je suis désolé de vous le dire. Vous vous attendiez à ça ? Oui, effectivement. On aurait une augmentation de la progression des bases fiscales. C'est décidé selon l'IPCH, l'indice du prix de la consultation harmonisé de 3,9 %.

Vous parliez : « Il n'y a pas de projet structurant. » Alors là, quand j'entends ça, je ne me dis « pas de projet structurant », quand je vois que l'on va investir pour :

- l'école de Chavanne : 2,8 millions d'euros ;
- l'école du Chatelard : 2,2 millions ;
- l'esplanade de l'Île-de-France : 2,6 millions d'euros ;
- l'Hôtel-Dieu : 5,4 millions d'euros ;
- le centre social d'Izieux : 815 000 € ;
- la cure de Chavanne : 200 000 €.

Je me dis, il n'y a pas de projet structurant. On n'a pas la même lecture quand même de nos projets. Je trouve que notre équipe a parfois trop de projets. Donc, je suis obligé de freiner un peu parce qu'on a tous envie de travailler, d'améliorer la ville. Je vous le dis, il y a des projets qui sont d'envergure et de nombreux projets structurants. Dommage qu'on n'ait pas la lecture. Mais encore une fois, on fait un travail remarquable, et je tiens vraiment à remercier tous nos services et tous mes collègues parce que vraiment, il y a un gros travail qui est fait au niveau de la mairie au niveau des investissements.

M. le Maire : Merci, Monsieur CADEGROS. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Hormis le fait que la police de l'assemblée n'est pas respectée, que visiblement les hors-sujets, vous ne les maîtrisez pas, vous ne les contrôlez pas. Hormis le fait que hors micro, des insultes continuent de fuser, je vais quand même répondre aux interpellations puisque visiblement, vous n'avez pas envie de débattre et que c'est un DOB. C'est un débat d'orientations budgétaires avec des questions précises. Vous avez les mêmes rengaines.

M. le Maire : Deux heures qu'on est dessus, Madame SURPLY. On débat quand même en deux heures.

Mme SURPLY : Vous coupez la parole, encore.

M. le Maire : Je rectifie la vérité, c'est différent.

Mme SURPLY : Non. Vous coupez la parole. Le spectacle de *Roméo et Juliette*, j'ai posé la question parce qu'il y a – et j'ai vu – un spectacle en ligne et je suis bien heureuse que vous soyez allés le voir pour vérifier ces informations puisque visiblement, le rappeur Lallemand, vous êtes allé vérifier que vous aviez supprimé à l'époque en 2020, la subvention.

Deuxièmement : Madame COFFY, je suis désolée, je n'ai vraiment pas reçu de mail de vous sur Hotmail. Là, il y a un sujet. On a échangé sur Hotmail au début, mon adresse mail. J'ai une question : sur quelle base légale et je pense que le problème vient de là, si vous avez dû m'écrire sur l'adresse de la ville. Il y a un vrai sujet, je ne l'ai pas. Je vous fais mes excuses parce que je viens de vérifier, donc je ne l'ai pas, donc non, je ne passe pas mon temps à tapoter. Vous m'avez dit : « Je donne les chiffres », pardon, Madame COFFY, vous m'avez dit : « Je vais vous donner les chiffres de 2022 et 2023 », puis je n'ai pas eu de réponse.

M. le Maire : Continuez, Madame SURPLY. Béatrice COFFY vous répondra après.

Mme SURPLY : Je ne sais pas sur quelle base légale vous vous appuyez, Monsieur le maire, en revanche pour imposer à l'opposition entière d'utiliser la boîte mail de la ville. C'est pour ça que j'ai cru qu'il y avait eu un cafouillage. J'aimerais bien savoir sur quelle base légale. J'ai déjà posé la question à votre cabinet, mais visiblement, ils répondent à ce qu'ils veulent.

Monsieur NGOH NGANDO, vous dites que je harcèle les commerçants. Très bien. Libre à vous de le penser et surtout de m'accuser d'une telle diffamation. Mais bon, visiblement, c'est monnaie courante.

M. le Maire : Vous vous y connaissez, en plus, en diffamation, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Ce que je vois surtout, c'est que personne ne conteste cette indemnité qui double. Dont acte. OK. Très bien. Vous ne voulez pas répondre aux questions, je suis obligée de répondre à votre place.

Madame CIPRIANI, vous mentez. Vous ne voulez pas présenter d'excuses. Je n'ai pas beaucoup de respect pour des gens qui essaient de rabaisser le niveau à ce point-là et qui mentent en permanence. Mais bon, si vous n'avez que ça à faire, de passer votre temps sur mon Facebook, c'est bien.

M. le Maire : C'est l'hôpital qui se moque de la charité Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vous remercie, Monsieur CHANGEAT pour votre réponse qui, je pense, est un des rares qui a répondu à des questions précises.

Monsieur CADEGROS, je veux bien que vous essayiez d'humilier l'opposition, les plus jeunes. Je ne sais pas si vous faites ça parce que je suis une femme.

M. le Maire : Ça y est, on est repartis. Le coup du sexiste, on ne l'avait pas encore fait à Régis CADEGROS. S'il vous plaît, restez sérieuse, Madame SURPLY. Vous n'êtes pas dans la cour de récréation. C'est de la politique de caniveau.

Mme SURPLY : Écoutez, vous me coupez encore la parole. Les gens se feront un avis, c'est très bien. Vous ne voulez pas répondre et il n'y a pas une volonté de débattre. Et je le vois avec mes collègues que vous tentez d'humilier. Dieu sait que je ne suis pas d'accord avec ce qu'ils pensent, mais que je me battrai pour qu'ils continuent à le dire, mais je trouve totalement méprisable qu'à votre âge et l'un et l'autre, vous humiliez à ce point...

M. le Maire : Vous dites ça parce que je suis jeune ?

Mme SURPLY : Je dis « l'un et l'autre », donc c'est vous qui voyez... À ce point des élus de l'opposition, il y a quand même des gens qui ont voté pour nous. Souffrez de le vivre, et on sera là jusqu'en 2026. Donc, si vous avez décidé d'être en permanence insultants, en permanence en dessous de la ceinture et que vous n'avez pas envie de reprendre nos propositions, ne serait-ce que les propositions faites le 4 décembre pour Carrément Saint-Chamond, les gens le verront forcément au bout d'un moment que vous n'êtes pas dans un travail d'équipe constructif.

Je vais revenir sur l'indemnité de Monsieur NGANDO, donc il n'y a que lui qui a mérité ? Donc, c'est comme ça que vous fonctionnez.

M. le Maire : Vous mentez sur les indemnités, mais je vous répondrai Madame SURPLY juste après.

Mme SURPLY : Je pose la question.

M. le Maire : Vous mentez. Vous insinuez. Vous n'avez pas dit : « il me semble », mais « c'est le seul qui a été augmenté. »

Mme SURPLY : A doublé. C'est le seul qui a vu son indemnité doubler depuis 2020.

M. le Maire : Faux.

Mme SURPLY : Répondez-moi, mais je trouve ça assez incroyable qu'il ait une réponse aussi longue et aussi à côté de la plaque pour des choses qui sont quand même très simples. Si vous voulez, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit parce que je regrette Hervé REYNAUD, je vais vous dire. Je le regrette profondément parce qu'il y avait du niveau avec le sénateur actuel. Vous n'avez pas envie de débattre.

M. le Maire : Ce qui est sûr, c'est que dans l'opposition, en tout cas, il n'y en a toujours pas.

Mme SURPLY : Dont acte. Il y a tout un tas de questions que je vais vous envoyer.

M. le Maire : Avec plaisir, et on y répondra avec plaisir.

Mme SURPLY : Vous vous déciderez finalement à répondre.

M. le Maire : Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je crois que je vais répondre sur les impôts. Effectivement, on n'a pas forcément les mêmes idées sur l'imposition et sur le rôle des impôts et sur la justice sociale et sur tout un tas de choses et sur qui doit payer des impôts ou pas. On est bien d'accord. Si vous voulez faire des comparaisons, je peux aussi m'amuser à faire des comparaisons entre l'opposition d'hier et l'opposition d'aujourd'hui. Je crois qu'on n'a vraiment pas à avoir honte de ce qu'on est, avec mes collègues et moi-même. Je crois qu'il ne faut pas exagérer non plus. Ça vous

a peut-être échappé, mais en tout cas, c'est sur le ton que je réagis. C'est-à-dire que j'ai bien compris, vous n'avez pas augmenté les taux d'imposition. Par contre, la communication, la manière de parler, la manière d'insister : « Et on est bien et on fait tout bien... », c'est invivable. Je crois que c'est inentendable pour une bonne partie de Saint-Chamonais et je crois que – je vous le dis vraiment en toute simplicité – c'est la politique qui est en jeu derrière. Et quand on voit comment les gens se détournent de tout acte citoyen et d'engagement politique, je crois que ça y fait. Je garde un très mauvais souvenir du théâtre des années 2008, 2014 où c'était infect et on se faisait foutre de notre tête à longueur de conseil et je pense qu'aujourd'hui, je le vis aussi un peu comme ça, c'est-à-dire que chaque fois qu'on dit qu'on n'est pas d'accord, c'est parce que... Alors, on n'est pas d'accord, oui, on n'a pas la même politique et on n'a pas les mêmes projets.

Donc, pour revenir aux projets structurants – ce que vous m'aviez énoncé, Monsieur CADEGROS, dans l'énumération des travaux qui vont être faits – c'est surtout des travaux d'entretien. Moi, quand je parle de travaux structurants, je fais référence à ce que j'ai dit dans ma prise de parole, c'est-à-dire le changement de conception d'une ville, avec des aménagements différents, avec la fin du tout voiture, avec l'organisation piétonnière d'une ville, avec toutes ces choses-là.

On peut aussi rebondir sur la coupe des arbres, bien sûr, on ne va pas se mettre à compter les arbres qu'on plante et les arbres qu'on coupe, n'empêche que je pense qu'il y a le respect du vivant et ce n'est pas non plus ce que vous donnez à voir ou ce qu'on sent dans votre manière de gérer la ville.

Donc, voilà, je crois qu'il faut à un moment donné, on a aussi le droit d'avoir une conception différente de la vie citoyenne et de la vie dans notre ville.

M. le Maire : Tout à fait, vous avez raison, on a le droit d'avoir des différences, projets contre projets et c'est d'ailleurs le but d'un conseil municipal, de s'opposer des projets structurants et d'un débat d'orientations budgétaires, justement, s'opposer des projets selon la vision de chacune et de chacun. Donc, vous avez raison, Madame MASSARDIER. C'est bien quand on peut s'opposer à des projets ou échanger, en tout cas, sur des projets plutôt que s'opposer parfois aux personnes, c'est toujours mieux.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Comme j'ai parlé hors micro pour répondre à Monsieur CADEGROS, vous avez toute votre introduction, vous avez évoqué le problème international, donc il était logique que nous, on en parle. Je veux dire, nous, on reçoit un document et d'ailleurs, on le reçoit et on a jusqu'au jeudi pour pouvoir l'envoyer. Je trouve que je suis un peu surpris qu'on attaque le fait qu'une personne dépose un document le jeudi soir. Vous, vous nous envoyiez même des documents le vendredi soir. Par exemple, là, nous avons reçu un document le vendredi soir, une réponse à une question que nous avions. Si on a le malheur de vous poser une question qui dépasse de quelques heures du jeudi soir, vous ne la prenez pas en compte. Donc, il faut avoir les mêmes règles pour tout le monde.

Vous évoquez l'énergie, je ne l'ai pas évoqué dans le DOB, mais je pourrais le dire, c'est que si vous avez une avancée au niveau de l'énergie, je pense que ce n'est pas votre majorité qui a commencé. Nous avons des désaccords sur la majorité socialiste PC Lutte ouvrière quand elle y était, mais ce sont eux qui ont fait la démarche de la chaudière à bois, vous n'en avez été que dans la continuité. Donc, il faut redonner à César ce qui appartient à César.

Sur les questions de la place Neyrand. Quand vous nous l'avez présentée, on vous l'a critiqué, la place Neyrand. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que les arbres, ils sont coupés. Et la meilleure façon de couper des arbres, c'est comme son chien, quand on veut abattre son chien, on l'accuse de la rage. Ça, c'est la grande chose, systématiquement, les arbres, ils sont tous malades. C'est étonnant, à Saint-Chamond, ils deviennent tous malades, les arbres. Par contre, ce qu'on voit, c'est les résultats et vous savez très bien que des arbres qui sont replantés, c'est 20 ans, 30 ans avant qu'ils n'apportent de l'ombre. L'important, c'est justement de préserver les arbres qui ont un certain âge.

Il y a une chose qui m'a surpris, ce soir, qu'il y ait une augmentation d'une indemnité, ça ne me pose pas de problème, mais il y a quelque chose que j'apprends ce soir qui me surprend, c'est qu'en gros, quand on est élu, on a le droit à une promotion dans notre indemnité. Mais on n'est pas en milieu de travail, on n'est pas dans un milieu de travail. Une indemnité, c'est une indemnité pour compenser...

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous êtes en train de vous tromper vraiment. N'allez pas sur ce sujet-là, parce que ça va faire comme l'autre jour avec mon indemnité, vous vous trompez vraiment, je vous assure.

M. MINNAERT : Non, pas du tout, c'est ce qui nous a été exprimé ce soir, vous avez droit à une promotion.

M. le Maire : Non, je vais vous expliquer. Est-ce que vous avez fini, Monsieur MINNAERT ?

M. MINNAERT : Moi, j'ai été surpris d'entendre que j'ai un droit, parce que je suis depuis longtemps élu, un droit à une promotion, non, je veux bien comprendre.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vais vous répondre. Est-ce que vous avez terminé ?

M. MINNAERT : Mais justement, ça m'intéresse d'avoir une réponse à ça, parce que ça m'a surpris.

M. le Maire : Est-ce que vous avez terminé ?

M. MINNAERT : Qu'une personne ait une augmentation, je veux bien. Vous, vous avez doublé votre augmentation en passant Maire, en passant à plus de 4 000 €.

(Hors micro)

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vais répondre, c'est bon, s'il vous plaît. Je vais répondre au débat d'orientations budgétaires. J'aurais peut-être aimé des excuses de votre part, parce vous avez, l'autre jour, sous-entendu que j'avais augmenté mon indemnité par rapport à mon prédécesseur, ce qui est complètement faux et d'ailleurs, qui a été prouvé dans la presse. Et d'ailleurs, le coût est indiqué dans la presse en brut, bien évidemment, ce n'est pas ce que je gagne, je vous rassure, à la fin du mois.

Je vais vous répondre sur plusieurs points. Tout d'abord, ce qui a été expliqué par Régis CADEGROS, finalement, le point d'orgue et, finalement, le point intéressant de ce moment démocratique, j'ai envie de dire, c'est le débat d'orientations budgétaires, c'est ça aussi la démocratie même si je sais que la démocratie vous embête toujours un petit peu.

Ce qu'il faut retenir, c'est bien évidemment la non-augmentation des taux d'imposition depuis 2014 et on s'engage avec mon équipe d'ailleurs à le maintenir jusqu'en 2026, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes, vous verrez demain matin dans « *Le Progrès* », une commune voisine devrait augmenter ses taux de taxe foncière de plus de 15 %, c'est ce qui sortira dans notre journal local. Donc, nous, on maintient ces taux-là. Justement, on fait des économies de fonctionnement pour dégager de l'épargne et, derrière, pour pouvoir investir à la fois pour entretenir nos bâtiments, parce qu'il faut les entretenir même si ça peut poser problème à certains, c'est important et, derrière, pour faire aussi de nouvelles constructions ou de nouvelles rénovations et ça passe par la rénovation énergétique. Régis CADEGROS l'a dit tout à l'heure, c'est 30 % d'économie sur la consommation énergétique. Enfin, à un moment donné, il faut que ça rentre quand même, c'est un pourcentage important, c'est des efforts par la collectivité qui sont faits et c'est des efforts qui sont faits depuis 2014 et on va continuer à amplifier sur du relamping, sur des économies au niveau du chauffage urbain, etc.

Quand on parle des arbres, vous dites : « J'ai l'impression qu'à Saint-Chamond, tous les arbres sont malades ». Un peu plus de 6 820 arbres, ce que vous disiez, qui sont gérés par les espaces verts, on va dire, dans le périmètre urbain de la ville de Saint-Chamond. Il n'y a pas 6 820 arbres malades, on n'a pas dit ça. Au contraire, on les entretient, au contraire, on en prend soin, au contraire, on veut qu'ils durent le plus longtemps possible. Et puis derrière, on continue à en planter, Régis CADEGROS, l'a dit tout à l'heure, 103 arbres plantés en 2023, 1 500 arbustes dans la commune qui ont été plantés, des forêts aussi dans le centre-ville, dans le centre urbain, c'est important à un moment donné, il faut le dire. Je sais que ça vous fait rire, vous trouvez ça drôle, parce que quand on n'est pas d'accord avec vous, vous trouvez ça drôle ou vous trouvez ça petit ou vous trouvez ça pas assez. Mais nous, on fait au moins et on pense justement, vous disiez tout à l'heure : « Vous n'avez pas de vision à 20 ans, à 30 ans ». Si, on a une vision à 20 ans, à 30 ans, parce que dans 20 ou 30 ans, justement, ces arbres, c'est ceux-là qui abriteront les jeunes générations et ça, c'est important d'avoir cette vision-là et c'est pour ça qu'on va amplifier et qu'on va continuer à planter des arbres. De partout où on rénove, on plante plus que ce qu'on doit planter.

Pour répondre, enfin, je vais rester sur vous, Monsieur MINNAERT, parce que vous avez dit malheureusement tout et son contraire. Vous avez dit : « L'église Notre-Dame, c'est quoi ce projet ? », en gros, il faudrait faire mieux et derrière, vous dites qu'on détruit le patrimoine. Au contraire, on le conserve, on l'entretient.

M. MINNAERT : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Si, si, c'est ce que vous avez dit.

M. MINNAERT : Non, pas du tout.

M. le Maire : Si, si, c'est ce que vous avez dit. Vous êtes toujours finalement dans la suspicion.

(Hors micro)

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, pour débattre, si après, vous voulez reprendre la parole, vous reprenez le micro, on échange ensemble. Donc, je vous rassure, d'ailleurs, je danse sur mes deux pieds, ça, il n'y a pas de souci.

Au niveau du régalien. Oui, l'État se désengage, si on n'avait pas aujourd'hui de police municipale avec autant d'agents, et d'ailleurs, je salue leur travail qui est assez exceptionnel dans la ville de

Saint-Chamond, on n'aurait peut-être plus d'assurance aujourd'hui. On aurait peut-être eu le double ou le triple de voitures brûlées, on aurait peut-être eu des bâtiments municipaux qui auraient brûlé. Quand on voit ce qui se passe dans les communes voisines, que vous connaissez d'ailleurs, Monsieur MINNAERT, parfois bien, quand on voit ce qui se passe, on a de la chance à Saint-Chamond. On a de la chance, justement, parce qu'on est ferme et un moment donné, il faut être ferme. Ça n'empêche pas de faire de la médiation, d'accompagner à l'éducation, parce que c'est le rôle de la collectivité et ça, je vous rejoins aussi. Mais un moment donné, le régalien, aujourd'hui, est pris en charge par la ville, parce qu'on n'a pas le choix, parce que l'État s'est désengagé. Et quand vous laissez entendre que, finalement, il n'y a pas d'État, parfois, d'insécurité ou quoi que ce soit, mais allez dans les rues, rencontrez les gens. Ce week-end, on a dû faire une quinzaine de manifestations sportives, culturelles, etc., c'est la priorité des gens. Les gens veulent vivre en sécurité, ce qui est compréhensible. La sécurité, c'est la première des libertés et ça, on ne transigera pas.

Au niveau des primes maintenues, on en a parlé tout à l'heure. Toujours des suspicions, Madame SURPLY, mais ça, c'est votre habitude. Vous parlez d'augmentation des élus, il n'y a pas eu d'augmentation de l'enveloppe des élus, mais, comme vous le savez, il y a des élus qui sont partis, il y a des élus qui sont arrivés, donc il y a eu forcément des basculements dans les tranches de rémunération, mais en aucun cas, et je vous le dis, il y a un élu qui a été acheté pour un vote. C'est mensonger et dire des choses comme ça, ça veut dire que si vous le pensez, vous seriez capable de le faire. Moi, ça me débecte. Tous les élus qui ont une indemnité ici ont une indemnité par rapport à leur travail, par rapport aussi parfois à leur ancienneté. Il y a quatre tranches d'indemnité, vous l'avez vu. Daniel FAYOLLE qui est devenu adjoint, bien évidemment, son indemnité a augmenté. D'ailleurs, Francis NGOH NGANDO est monté. Mais je pense aussi à Geneviève MASSACRIER qui est avec nous depuis 2010, qui est montée d'une tranche, parce que certains élus qui sont rentrés dernièrement sont arrivés plus en bas, ce qui est normal. C'est la logique et c'était comme ça avant et ça sera comme ça demain.

(Hors micro)

M. le Maire : C'est faux, j'invite toutes les personnes qui disent que ce que je dis est faux à venir me voir. D'accord ? Non, mais vous avez le tableau sous les yeux, vous prenez le tableau d'avant. Madame MASSACRIER gagne un petit peu plus, Monsieur Francis NGOH NGANDO gagne un petit peu plus et Daniel FAYOLLE gagne un petit peu plus. Non, mais enfin, mettez vos lunettes. Au bout d'un moment, moi, je ne peux plus rien faire pour vous, même si je vous le dis, vous ne me croyez pas. Vous avez les tableaux, mais on les enverra à la presse, on les enverra à toutes les personnes qui le souhaitent, comme ça, elles le verront, il n'y a pas de souci. Je vous ai répondu d'ailleurs sur les factures, mais ça, ça vous embête aussi.

Au niveau des animations de masse, parce que ça, c'est un terme qui me choque un petit peu. On ne fait pas d'animation de masse, on fait des animations populaires, ouvertes à tous et quand je vois le nombre de personnes qui étaient présentes le 8 décembre dans les rues de Saint-Chamond, oui, c'est une animation populaire. Quand je vois la Fête de la musique où il y a eu quasiment 9 000 personnes, oui, c'est une animation populaire. On fait le maximum pour les Saint-Chamonais.

Monsieur MINNAERT, vous me demandez si j'avais des ambitions nationales, alors, je vais vous faire une confidence, on est entre nous, on peut. J'ai Saint-Chamond chevillée au corps et je me battrais pour Saint-Chamond toute ma vie, parce que j'aime cette ville. D'accord ? Et je n'ai aucune ambition nationale et quand je salue le Premier ministre, c'est des félicitations républicaines, parce que je veux que mon pays se porte bien. Parce que si mon pays se porte bien, ma commune se

porte bien. Si ma commune se porte bien, mes habitants se portent bien et c'est ça le but, finalement, de l'ancrage local. C'est ça le but de la politique, que les habitants s'y retrouvent et que les habitants puissent vivre en sérénité au quotidien et c'est notre objectif à l'équipe municipale de tous les jours et on se battra pour ça, ad vitam aeternam.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Pardon, je profite qu'on soit encore dans le cadre du débat pour simplement rebondir à ce que vous aviez dit tout à l'heure. Ce sont des choses importantes. Je ne peux pas vous laisser dire que la seule façon de permettre aux gens de vivre en sécurité, de permettre aux citoyens de se sentir suffisamment reconnus, considérés, pour pouvoir vivre sans se laisser entraîner dans des parcours et dans des actions violentes, je ne peux pas vous laisser dire que c'est en cadrant, en surveillant, en punissant et en augmentant la police, les armes et la manière d'être avec les gens de manière autoritaire qui fera avancer cette vie commune. J'en ai fait l'expérience, vraiment, à petite échelle, mais je crois vraiment qu'il y a des choses à chercher. La démission des services publics, la démission de l'Éducation nationale, pas due aux personnes, mais due aux structures.

Bavardages – Brouhaha

Mme MARQUET-MASSARDIER : Attendez, c'est pénible, vraiment, c'est pénible d'entendre des gens papoter. Alors, vous permettez de réagir quand c'est de notre côté que ça papote, mais quand c'est de votre côté, là, c'est tranquille.

M. le Maire : S'il vous plaît, Madame MASSARDIER, continuez, on a compris.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je voulais simplement dire à ceux qui nous écoutent, parce que c'est surtout par rapport à ça. Il y a d'autres modèles, il y a d'autres modèles de société et il y a d'autres choses qui fonctionnent. Donc, arrêtez de nous dire que plus il y aura de flics et plus il y aura des armes et plus il aura – je n'arrive même plus à trouver mes mots – des caméras et tout ça, mieux ça ira. Ce n'est pas vrai. Vous pouvez dire, penser le contraire, mais je ne peux pas ne pas dire à ceux qui nous écoutent qu'il y a d'autres possibilités et d'autres possibilités qui sont expérimentées et qui fonctionnent. Je ne rebondis pas sur le truc populaire, parce que ça serait trop long.

M. le Maire : C'est votre avis, on n'est pas d'accord et je pense qu'on ne sera pas d'accord.

Allez, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Simplement pour finir. Vous avez commencé votre intervention, Monsieur le maire, par parler de démocratie, quand vous passez votre temps à couper la parole et là, vous êtes actuellement en train de tapoter sur votre téléphone, c'est insupportable.

M. le Maire : Sauf que je l'ai fait une minute, vous l'avez fait un quart d'heure tout à l'heure.

Mme SURPLY : Ce n'est ni poli ni démocratique et vous avez perdu vos nerfs il y a cinq minutes. Vous n'arrivez pas à garder votre calme. Donc, du calme, nous avons posé des questions. Est-ce que j'ai dit que Monsieur NGONDO avait été acheté ? Absolument pas dans mon propos. En revanche, moi, oui, j'ai de fortes suspicions dans votre façon de faire puisque quand on voit le courrier d'Hervé REYNAUD auprès des élus métropolitains pour ne pas voter Jean-Luc DEGRAIX.

M. le Maire : On n'est pas là pour parler de ça, vous mélangez tout, il faut arrêter un moment donné.

Mme SURPLY : Vous voyez ? Vous coupez la parole encore une fois.

M. le Maire : Non, mais c'est juste qu'à un moment donné, Madame SURPLY, on est là pour débattre et vous mélangez tout. C'est le débat d'orientations budgétaires, vous mélangez tout, c'est dommage.

Allez, Monsieur MINNAERT, c'est à vous.

M. MINNAERT : C'est scandaleux, parce que je pense au moins la même chose. Ça en fait partie de savoir qui va représenter Saint-Étienne Métropole, ça fait partie des orientations budgétaires aussi.

M. le Maire : Non, pas du tout, allez, on sent qu'il y a une concomitance Europe Écologie-Front national.

M. MINNAERT : Vous avez été le dauphin de Monsieur REYNAUD qui nous annonçait : « Moi, c'est d'abord Saint-Chamond, je pense Saint-Chamond », vous vous doutez bien que vos propos, que vous pensiez que Saint-Chamond, mais surtout pas de vision nationale en donnant des gages à la macronie, on ne peut qu'en être étonné. Par contre, je vous rappellerais que vous avez beau avoir une police municipale, vous n'avez pas les prérogatives régaliennes à Saint-Chamond. Donc, votre communiqué était hors propos.

Maintenant, sur le projet de Notre-Dame. Nous avons défendu le projet Notre-Dame, nous l'avons voté, nous avons dit tout le bien que nous en pensions. Notre intervention a été de rappeler tout simplement qu'on attend de voir ce qui se fera à Notre-Dame maintenant, parce que vous avez fait tellement de promesses. Déjà, dans le mandat précédent, l'église Notre-Dame devait être ouverte, maintenant, vous nous annoncez de nouveau qu'elle va être de nouveau ouverte, on peut n'être qu'étonné.

M. le Maire : Vous vous répétez, là, Monsieur MINNAERT, vous aviez déjà dit ça tout à l'heure.

M. MINNAERT : C'est ça, ne déformez pas mes propos, quand on s'exprime. C'est tout, je ne vais pas en rajouter plus, je pense qu'on aura l'occasion d'exprimer des choses dans le cadre du budget.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT.

Oui, en redébattre au budget, c'est toujours intéressant. Madame SURPLY, on va conclure le débat d'orientations budgétaires qui aura duré deux heures.

Mme SURPLY : Je pourrais demander une suspension de séance.

M. le Maire : Mais faites, c'est de droit.

Mme SURPLY : Je ne vais pas le faire puisque visiblement vous êtes très fatigués et qu'il y en a qui se lèvent très tôt le matin et par respect pour les services. Donc, je finis mon propos sur les orientations budgétaires, sur les intentions que vous comptez donner à la gestion du budget d'une ville. D'accord ? Donc, nous sommes en droit de nous poser des questions à partir du moment où

précédemment vous avez fait partie d'une équipe qui a des méthodes scandaleuses et vous n'êtes pas à la hauteur.

M. le Maire : Un mensonge de plus pour Madame SURPLY, je compléterais juste. Vous avez parlé des adresses mail. Je vais faire appel au règlement intérieur qui dit que : « Une adresse mail "nom.prénom@saint-chamond.fr" sera également attribuée à chaque conseiller municipal pour la durée de son mandat », évidemment, ça facilite le travail des services d'avoir chacun « nom.prénom » pour envoyer les informations.

De plus, je reviendrais sur les commissions, vous parliez du calendrier des commissions, ce qui n'est, je le rappelle encore dans le règlement intérieur, pas une obligation et je vais vous lire cette ligne qui dit la date de convocation pour la commission : « La convocation accompagnée de l'ordre du jour est adressée selon les modalités prévues à l'article 2 à chaque conseiller dans un délai de sept jours francs avant la tenue de la réunion ». C'est écrit dans le règlement intérieur, sept jours avant la prochaine commission vous serez convoqués et je rappelle quand même à Monsieur MINNAERT qui tout à l'heure a dit : « Oui, on a un horaire, il ne faut pas le dépasser ». Normalement, ça serait le jeudi 18h30, les questions et les vœux pour le conseil municipal du lundi. Même si vous l'envoyez à 22h30 ou minuit, on l'accepte. Donc, je pense que là-dessus, on essaie vraiment de jouer le jeu, on essaie vraiment d'être le plus large possible.

(Hors micro)

M. le Maire : Mais jouez le jeu, Madame SURPLY. Non, mais vous ne comprenez pas grand-chose, ça m'attriste. Après, quand on habite Lyon, c'est normal qu'on ne comprenne pas grand-chose à ce qui se passe à Saint-Chamond.

Je vous propose qu'on mette au vote le débat d'orientations budgétaires, après deux heures et demie de débats.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Si, mais Madame SURPLY n'écoutait pas, quatre oppositions.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie pour ce vote.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 contre : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Nathalie ROBERT ; 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe au point n° 2 qui est la mise à jour des charges applicables aux locataires du CAAI pour l'année 2024 et je donne la parole à Monsieur LAVAL.

DL20240002. MISE À JOUR DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES DU CAAI POUR L'ANNÉE 2024

M. LAVAL : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le maire.

C'est une délibération relativement classique, puisque nous la proposons tous les ans. Il s'agit de la révision des loyers et charges locatives des locaux pour le bâtiment du centre d'activités artisanales et industrielles, ce qu'on appelle le CAAI. Donc, cette révision, nous allons appliquer exactement les mêmes modalités de révision que nous faisons tous les ans, à savoir, en ce qui

concerne les charges locatives, nous enregistrons toutes les dépenses qui ont été exposées sur les cinq dernières années. Nous avons simplement enlevé l'année 2018 pour mettre l'année 2023. Ce qui donne un total de 41 400 € environ que nous répartissons sur la surface occupée par les occupants de ce même CAAI et ce qui donne un coût moyen de 7,82 € par année et par mètre carré. Le chiffre était de 7,37 € en 2023, ce qui représente à peu près 0,45 € de hausse et une hausse globale pour un local moyen de 80 m² de 35 € par an.

En ce qui concerne les loyers. Là aussi, nous appliquons les mêmes règles que précédemment, sur les années antérieures, à savoir l'application d'un indice qui est l'indice de révision des loyers tout simplement et qui, depuis l'année dernière, plafonne cette hausse à 3,5 %. Ce qui représente, pour nos locaux, une hausse de 1 € par mètre carré et par an, c'est-à-dire que tous les box qui sont à usage de stockage passent de 31 € à 32 €, et tous ceux qui sont à usage de bureaux passent de 36 € à 37 € le mètre carré, ce qui là encore représente une hausse d'environ 80 € par an. Ce qui fait que quand on additionne les deux coûts, on arrive à peu près à une hausse d'un petit peu moins de 10 € par an et par local.

Je vous demande donc :

- d'approuver la révision de ces loyers et charges locatives selon cette situation.

M. le Maire : Merci à Jean-Marc LAVAL. Y a-t-il des questions ?

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, une simple question. Pourquoi la ville a autant de box ? Est-ce que ce sont des box qui sont vraiment occupés ou qui sont à louer ?

M. LAVAL : Effectivement, il y en a pas mal puisque pratiquement 75 % des surfaces sont appliqués aux services. Simplement, parce que ce sont des besoins, je ne vous cache pas que CAAI aujourd'hui est de plus en plus demandé. Je pense que même si on utilisait 100 % de ces surfaces pour nos services, il y aurait l'usage, l'utilisation et en plus, très honnêtement, on n'a pas vocation non plus pour l'instant à étendre de manière trop importante l'usage pour des services ou sociétés extérieures. Donc, l'un plus l'autre fait qu'effectivement, la surface est de plus en plus utilisée par nos propres services.

M. le Maire : Merci à Jean-Marc LAVAL pour cette réponse. Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions ?

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Délibération n° 3 sur la contribution des communes au Syndicat intercommunal du pays du Gier. Régis CADEGROS.

**DL20240003. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) –
CONTRIBUTION DES COMMUNES**

M. CADEGROS : Ce sont les communes qui adhèrent au SIPG, Syndicat intercommunal du pays du Gier, qui doivent s'acquitter d'une contribution. Elles peuvent le faire soit sur le versement d'une contribution budgétaire, donc à ce moment-là, c'est inscrit à notre budget, soit par une fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire, il y a un recouvrement par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des autres taxes.

On vous propose :

- d'acquitter la contribution au Syndicat du pays du Gier par la fiscalisation dans les conditions prévues.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS.

Y a-t-il des oppositions ? Pardon, Madame MASSARDIER, excusez-moi.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous comprenons bien que les élus, les services d'un même bassin de vie s'organisent pour travailler en lien et en cohérence pour l'aménagement d'un territoire harmonieux. Nous continuons de penser que maintenir une structure telle que le Syndicat intercommunal n'est plus pertinent dans un contexte de métropole.

Quelles sont les retombées d'un tel regroupement pour la commune de Saint-Chamond ? Le SIPG est surtout actif dans la gestion de la piscine de Genilac et le réseau des médiathèques. La mutualisation des groupements de commandes se fait déjà pour beaucoup de postes à l'échelle de la métropole.

Nous souhaiterions connaître le montant de la contribution totale annuelle de la commune de Saint-Chamond, cette délibération concerne le mode de paiement de cette contribution. Nous ne sommes pas favorables à une fiscalisation. Nous souhaitons que cette dépense apparaisse chaque année au budget.

D'autre part, nous attirons l'attention sur le versement des rémunérations et des indemnités d'élus dans le cadre du SIPG. La gestion de ces spécificités territoriales pourrait tout à fait rentrer peut-être dans la gestion métropolitaine avec redéploiement des emplois au niveau de la Métropole.

M. le Maire : Merci, Madame MASSARDIER. Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Pas d'autres questions ? Non ? Alors, la contribution du SIPG en 2024, 225 304 €, ce qui correspond à 6 € par habitant par an, 0,50 € par mois.

Deuxièmement, toutes les communes fiscalisent et nous, nous fiscalisons à Saint-Chamond, y compris quand vous étiez aux affaires, Madame MASSARDIER, nous fiscalisons depuis 1995 ou 1999. Donc, vous y étiez déjà.

(Hors micro)

M. CADEGROS : Bien sûr, nous fiscalisons et on doit renouveler chaque année, c'est une demande que nous avons eue, on doit refaire chaque année une délibération à ce sujet pour fiscaliser. J'ai un courrier de Monsieur BONY, le maire du Rive-de-Gier, qui est le président du syndicat intercommunal actuellement, qui demande chaque exercice budgétaire comme nous

l'ont rappelé les services de la préfecture, nous devons délibérer pour cette modalité de recouvrement. Je vous signale que toutes les communes du pays du Gier fiscalisent et à Saint-Chamond, nous fiscalisons depuis au moins 25 ans et on doit délibérer chaque année.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS. Il n'y a plus personne pour le Rassemblement national, dans l'opposition. Il faudra voir comment on fait pour les votes.

Madame MASSARDIER, c'est bon ? OK, très bien.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

Merci à tous.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER ; 2 sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Nous passons maintenant aux ressources humaines avec la délibération n° 4 et la modification du tableau des effectifs. La parole est à Béatrice COFFY.

DL20240004. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme COFFY : Merci, Monsieur le maire. Comme à chaque conseil municipal, on vous présente le tableau des effectifs pour vous présenter les mouvements au sein de notre collectivité, entre la mobilité du personnel, les départs à la retraite et le temps de travail aussi de nos agents.

Il vous est proposé :

- la suppression des postes et la création des nouveaux postes et
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012.

M. le Maire : Merci à Béatrice COFFY. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Toujours l'absence de Rassemblement national, Reconquête.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER ; 2 sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 5, l'autorisation de recrutement d'un ou d'une référente enfant par voie contractuelle pour le centre social de Fonsala. La parole est toujours à Béatrice COFFY.

DL20240005. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) ENFANT PAR VOIE CONTRACTUELLE POUR LE CENTRE SOCIAL DE FONSLA

Mme COFFY : La commune de Saint-Chamond recrute pour le Centre Social de Fonsala un référent ou une référente enfant à temps complet, sous la responsabilité du directeur de ce centre social.

Ses missions sont les suivantes, elles sont détaillées. Vous aurez la coordination bien évidemment du secteur enfance :

- coordonner et animer le secteur Enfance et Jeunesse, en lien avec le projet de la structure ;
- développer et impulser des projets collectifs en transversalité avec le secteur jeunesse et famille ;
- instruire et effectuer les demandes de financements liées à ces missions.

Ensuite, la direction et l'accueil des loisirs 3-11 ans :

- l'encadrement des équipes d'animation ;
- préparation des programmes avec l'équipe ;
- suivi de l'activité du secteur ;
- implication dans l'activité du centre social et
- rendre compte régulièrement auprès de sa direction des différents travaux.

En prévision des entretiens de recrutement et compte tenu des spécificités du poste et des compétences demandées, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel si aucun candidat-fonctionnaire ne présente les compétences attendues. Ce recrutement pourra se faire toujours selon le code général de la fonction publique par un contrat à durée déterminée de trois ans, renouvelable encore trois ans, ce qui fait six ans et après, si on veut le renouveler, donc c'est un contrat à durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste est fixé par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur dans la limite du cinquième échelon et suivi du régime indemnitaire.

Il est donc proposé :

- d'autoriser ce recrutement ;
- d'habiliter Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat et
- d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Merci, Madame COFFY. Y a-t-il des questions ?

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je voulais juste poser la question de : comment était assumée cette mission jusqu'à maintenant ? C'est quelqu'un qui était en poste déjà ? Oui ? C'est un remplacement ?

M. le Maire : Juste, Madame COFFY va vous répondre avec le micro, comme ça, ça sera enregistré. Merci.

Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Vous savez maintenant, vous en avez peut-être pris un petit peu l'habitude, quand on a recruté un contractuel, ce qu'on fait en premier, c'est un contrat de trois mois renouvelable six mois et après, on va jusqu'à un an. Alors, on lance un recrutement parce que c'est légal, mais quand on veut recruter la personne qui est même des fois déjà ou si elle part, on part sur trois ans. Donc, on se laisse cette possibilité et trois ans en plus qui fait six ans et indéterminé, si tout se passe bien. Donc, la personne qui était déjà ne part pas, elle va repostuler. C'est la fonction publique qui est un petit peu compliquée pour ça.

M. le Maire : Merci, Madame COFFY.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Des abstentions ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Délibération n° 6 sur la mise à disposition de véhicules communaux à des agents de la commune. Madame COFFY.

DL20240006. MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES COMMUNAUX À DES AGENTS DE LA COMMUNE – MODALITÉS

Mme COFFY : Le code général de la fonction publique et le décret du 25 février 2022 prévoient que les agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants puissent bénéficier d'un véhicule de fonction.

Au sein de la collectivité, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, le directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction qui fait l'objet d'une déclaration en avantage en nature.

De plus, la commune dispose d'un parc de véhicules, dont certains sont mis à disposition des agents exerçant des missions particulières justifiant une autorisation de remisage à domicile. Ce remisage fait l'objet d'une déclaration en avantage en nature. C'est les seuls besoins liés au travail et ne peuvent être utilisés à des fins personnelles.

Au sein de la collectivité, les fonctions ouvrant droit à remisage à domicile sont présentées dans la liste ci-dessous.

Il vous est proposé :

- d'approuver ces modalités de la mise à disposition de véhicules communaux aux agents de notre commune.

M. le Maire : Merci, Béatrice COFFY.

Romain PIPIER.

M. PIPIER : Merci. Lors de la première délibération, nous avons insisté sur la nécessité de changer de modèle, voilà une belle opportunité de travaux pratiques. Si la voiture est attribuée à un agent, la collectivité se prive du discernement nécessaire avant chaque déplacement. En effet, l'ancien modèle d'une voiture obligatoirement nécessaire à tout déplacement est tenace et chacun de nous, même parfois les plus vertueux, a du mal à ne pas se laisser tenter par la facilité. Est-ce que la mise en place d'un fonctionnement en autopartage ne serait pas plus judicieuse et vertueuse ? Le parc du Pilat accompagne ces projets, il pourrait nous aider à y réfléchir. De plus, la voiture n'est pas obligatoire dans chaque déplacement. L'utilisation des transports en commun est souvent possible, ce serait en plus une manière de rendre plus visibles les aménagements nécessaires à l'organisation de la circulation en mode doux dans la ville et la périphérie.

M. le Maire : Merci, Monsieur PIPIER. Béatrice COFFY va vous répondre.

Mme COFFY : Alors, je vais vous répondre, mais c'est vrai aussi que dans ce que vous me dites, vous avez vu les fonctions. La police, souvent, ils sont nombreux d'ailleurs dans les voitures de police, ils ne sont pas tout seuls, donc on va dire que c'est du covoiturage.

Je ne sais pas que vous dire, là, parce que selon les secteurs, ils se regroupent à plusieurs. Quand ils vont voir un chantier – mettons qu'il y a, je ne sais pas, quel agent du bâtiment et autre chose – ils ne partent pas chacun avec une voiture, ils partent ensemble dans la même voiture. Mais ils ne travaillent pas tous aux mêmes horaires. Donc, ce que vous me dites, c'est bien ce qu'on pense tous, mais difficile dans le cadre d'une profession spécifique, s'il y en a d'autres qui ont des réponses.

Sachez que la ville, quand même, a fait un gros investissement dans les voitures électriques. Je n'ai pas exactement le nombre de voitures électriques, mais ça, mon collègue pourrait vous le dire. Mais c'est notre volonté quand même là-dessus de changer aussi notre modèle, de passer du thermique à des modèles électriques, mais c'est un petit peu difficile dans certaines professions de travailler tous à la même heure et au même moment et de se déplacer en même temps. Mais quand c'est possible, bien évidemment, que c'est urgent de le faire.

M. le Maire : Merci, Béatrice COFFY.

Raphaël BERNOU.

M. BERNOU : Pour compléter par rapport aux véhicules, ils se déplacent aussi beaucoup avec du matériel, ils amènent du matériel. Pour partir avec le matériel sous les bras et dans les bus, ce n'est pas évident. Ils partent souvent avec du matériel.

M. le Maire : Merci, Monsieur BERNOU, pour cette réponse.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Ils n'emmènent pas du matériel chez eux ?

M. le Maire : Raphaël BERNOU.

M. BERNOU : C'est une bonne question. Quand ils sont d'astreinte, bien sûr que si et chaque agent qui a un véhicule avec le remisage à domicile, bien sûr qu'il a son matériel pour intervenir en toute circonstance.

M. le Maire : C'est bon ? Toutes les réponses ont été apportées aux questions ? Je rappelle aussi, c'est vrai que Béatrice COFFY l'a dit, il y a des véhicules électriques, bien évidemment des véhicules de tous les jours et puis il y a aussi les véhicules de tous les jours des services techniques. Je pense aux espaces verts, notamment, qui ont aussi une nouvelle flotte de véhicules électriques depuis peu ainsi que des vélos qui sont mis à disposition auprès de nos agents et plus récemment, de notre police municipale. Des vélos électriques qui leur ont été mis à disposition ces dernières semaines justement, l'été approchant, les beaux jours aussi, pour pouvoir faire des patrouilles à la fois en pédestre, à la fois en véhicule et à la fois en véhicule non motorisé qui sont les vélos.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Nous allons passer à la délibération n° 7 sur les indemnités horaires pour travail de nuit. Béatrice COFFY.

DL20240007. INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAIL DE NUIT

Mme COFFY : Certains personnels de la commune travaillent pendant leurs heures de service qui peuvent être de 21h00 à 6h00 du matin. Donc, c'est ce qu'on appelle les heures où vous avez des indemnités pour travail de nuit. Les titulaires stagiaires et contractuels de droit public peuvent être bénéficiaires d'une indemnité horaire pour ce travail.

Il appartient à l'autorité territoriale de définir les emplois susceptibles d'en bénéficier. Le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit est fixé à 0,17 €. En cas de travail intensif, ce montant est majoré de 0,80 € par heure, soit un taux horaire de 0,97 €. Le travail intensif consiste en une activité continue ne se limitant pas à de la simple tâche de surveillance.

Les services de la commune pouvant bénéficier de ces indemnités sont les suivants :

- la police municipale ;
- le centre de supervision ;
- le centre nautique ;
- les installations sportives ;
- le service scolaire et périscolaire ;
- la résidence autonomie « Le Relais » ;
- l'entretien des salles et bureau ;
- le centre social de Fonsala ;
- le protocole.

Il est proposé :

- d'approuver le calcul de l'indemnité ;
- d'autoriser le paiement de ces indemnités et

- d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Merci, Madame COFFY. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je vous propose qu'on change de thème pour parler d'environnement et de développement durable avec la délibération n° 8 et je donne la parole à Aline MOUSEGHIAN.

DL20240008. UNITÉ MUTUALISÉE D'ÉCONOMIE DE FLUX – CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE L'HORME ET DE SAINT-CHAMOND

Mme MOUSEGHIAN : Merci, Monsieur le maire. Je vous présente ce soir, un rapport qui concerne une convention entre les communes de l'Horme et de Saint-Chamond sur la mise en place d'une unité mutualisée d'économie de flux.

Donc, dans un contexte de transition écologique, énergétique, nos deux communes ont souhaité confirmer et associer leurs ambitions sur le sujet, mais aussi accélérer sa mise en œuvre en se dotant de moyens de réflexion, de pilotage et d'action pour agir de la façon la plus efficiente possible.

Il nous apparaît fondamental de faire évoluer notre rapport à l'énergie, que ce soit dans sa production, son achat ou sa consommation, avec une recherche de sobriété à tout niveau, car nous devons relever les enjeux à la fois environnementaux, comme la préservation des ressources, mais aussi économiques en conservant une souveraineté et indépendance énergétique. Cette convention va nous permettre de définir le cadre de collaboration entre la commune de l'Horme et de Saint-Chamond et ceci dans le respect des orientations des projets définis.

Dans le cadre du dispositif « Fonds vert », un dossier de financement mutualisé sur le temps agent a été déposé et nous avons obtenu une subvention d'un montant de 61 217 € qui représente 80 % du coût global. La clé de répartition de cette subvention sera de 50 % pour chaque commune.

Je profite également de cette délibération pour remercier l'ensemble des directions opérationnelles de la commune qui a fait un travail remarquable sur la recherche de financements extérieurs puisqu'en 2023, sur les 9,5 millions d'euros d'investissement, qui représente à peu près une dizaine de dossiers, nous avons obtenu 4,9 millions d'euros de subventions.

Pour revenir à la délibération, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe et la mise en œuvre de cette convention entre l'Horme et Saint-Chamond pour une unité mutualisée d'économie de flux, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération et

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention et tout document y afférent.

Merci.

M. le Maire : Merci, Aline MOUSEGHIAN, pour cette présentation. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Vous citez, pour présenter cette convention, le décret tertiaire et la loi climat résilience. Vous semblez réaliser que les limites planétaires ne sont pas une vue de l'esprit, il s'agit, dites-vous, de préservation des ressources et de la planète et de recherche de sobriété à tous les étages.

Enfin, nous aurions envie de croire que Saint-Chamond va, enfin, vraiment s'engager dans une transition écologique. Parce qu'accélérer sa transition écologique, comme vous l'écrivez, c'est à Saint-Chamond, quand même un peu exagéré. Pour pouvoir accélérer, il faudrait déjà avoir démarré. Mais l'État a prévu un fonds vert doté de 2 milliards d'euros pour aider les communes, alors, pourquoi ne pas tenter sa chance ?

La lecture de la convention est encore plus étonnante. Vous vous inscrivez dans la priorité nationale de transition écologique et énergétique et vous faites référence au zéro artificialisation nette des sols et vous voudriez qu'on vous fasse confiance alors que vous avez suivi Laurent WAUQUIEZ et signé sa tribune appelant à ne pas appliquer les dispositions du ZAN, justement ? La lutte contre l'artificialisation des sols représente, pourtant, aujourd'hui, un enjeu majeur pour limiter le dérèglement climatique. Un sol artificialisé n'absorbant plus le dioxyde de carbone.

Les photos avant, après les travaux de rénovation des places de la commune sont éloquentes, on les a déjà montrées aujourd'hui. Le béton désactivé ne laisse que bien peu de chances à la moindre graine de germer et les quelques jeunes arbres que vous avez replantés ont bien du mal à prendre de l'envergure. D'ailleurs, on en a déjà parlé ce soir, les derniers coups de tronçonneuse ont fini de raser la place Neyrand et ce n'est pas la réfection, certes, bienvenue, de quelques cours d'école, dont le goudron est supprimé, qui va suffire à rendre le sol vivant en ville, à créer des îlots de fraîcheur et à lutter efficacement contre le dérèglement climatique. Vous construisez d'ailleurs l'échangeur autoroutier de la Varizelle sans état d'âme et vous n'avez toujours pas précisé ce que vous concoctez avec Stelytec 2.

Si nous ne pouvons qu'approuver des éléments de vos projets priorités, comme la modulation de l'éclairage public, l'expérimentation de l'éclairage à la demande ou la préservation de la ressource en eau, vous conviendrez qu'il était temps de réagir. Nous vous le proposons à chaque conseil municipal depuis des années.

Nous craignons malheureusement que votre conversion soudaine ne soit entachée d'opportunité – peut-être le fonds vert de l'État – et ne vous empêche pas de toujours bétonner et bitumer la commune.

M. le Maire : Merci. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous n'avons peut-être pas compris toute la finesse de la délibération, il nous semble qu'il s'agit de mutualiser la manière d'utiliser les sommes octroyées

par le fonds vert suite à une demande de subvention portée par chacune des deux communes en juin 2023.

Nous ne connaissons pas le PPI des actions. Par contre, l'utilisation des sommes perçues, seront utilisées à la création de postes, pour créer une utilité mutualisée d'économie de flux et de garantir que les actions du PPI soient bien en adéquation avec l'accompagnement dans le cadre du fonds vert.

Il nous semble quand même que depuis le temps, nous devrions être au taquet pour savoir comment utiliser l'éclairage public, comment faire des économies d'énergies, comment organiser et aménager les espaces verts pour climatiser la ville, comment préserver la ressource en eau, etc.

L'ensemble de la collectivité devrait être au cœur de ces évolutions. Encore une fois, il nous faut changer de modèle activement et immédiatement. Alors, si la mutualisation donne du courage et de la force en plus des moyens, allons-y. Mais il faudrait également appliquer partout les recommandations dictées par le programme des ateliers durables proposés par le service RSO de la ville. Arrêtons le cloisonnement.

Nous voterons cette délibération.

M. le Maire : Merci, Madame MASSARDIER. J'ai esquissé un sourire au début de la présentation de Madame SIMONIN-CHAILLOT, parce que j'ai cru qu'on était enfin d'accord. Malheureusement, sur la suite, j'ai pu comprendre que voilà, on retombe finalement dans toujours les mêmes travers où on rabâche les mêmes choses depuis tout à l'heure. Moi, je ne veux pas me rabâcher, on a parlé d'économie d'énergie, on a parlé d'arbres, on aura l'occasion de parler de l'échangeur de la Varizelle tout à l'heure, mais, vous rabâchez, vous radotez, chacun prendra la définition qu'il souhaite, ça ne fait pas forcément avancer le débat local.

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Pas d'abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je donne la parole maintenant à Monsieur Yves ALAMERCERY pour la charte métropolitaine pour la biodiversité.

DL20240009. CHARTE MÉTROPOLITAINE POUR LA BIODIVERSITÉ

M. ALAMERCERY : Merci, Monsieur le maire. Il s'agit d'une délibération un petit peu formelle sur le fond. Saint-Étienne Métropole a voté à l'unanimité en mars 2023 un plan stratégique en faveur de la biodiversité, cette stratégie a un certain nombre d'axes d'actions.

Les trois premiers axes sont plutôt opérationnels, qui visent à :

- protéger et restaurer les trames écologiques ;

- s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature et
- renforcer la nature dans les zones urbanisées.

Les trois axes suivants portent plus sur les questions de connaissance et de communication.

Cette délibération vise à approuver l'engagement de la commune de Saint-Chamond dans cette stratégie communautaire. Il se trouve, comme vous le savez, qu'on a un projet de territoire engagé pour la nature qui est largement engagé pour la plupart des actions. Ce que propose Saint-Étienne Métropole est tout à fait cohérent avec notre programme. Donc, il nous semble assez logique de mettre en place une synergie entre notre action ici sur la commune et les actions qui sont proposées par Saint-Étienne Métropole.

Je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la charte qui est proposée par Saint-Étienne Métropole.

M. le Maire : Merci à Yves ALAMERCERY, pour cette présentation. Il y a des questions ? Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLLOT : Là, on est un peu dans le même délire que la délibération précédente. L'axe 1 prévoit de protéger et restaurer les trames écologiques pour participer à limiter le réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité et en même temps, comme nous venons de vous le rappeler, votre majorité municipale, en soutien à la majorité régionale, s'est exprimée contre la loi ZAN, zéro artificialisation nette, justement faite pour protéger cette biodiversité. Donc, d'un côté vous refusez la loi ZAN, vous vous exprimez contre et en même temps, vous voulez protéger la biodiversité. C'est très compliqué. À Saint-Chamond, par exemple, vous avez laissé se construire route de Langonand, une piscine et une maison sur un couloir animalier.

L'axe 3 de la charte indique aussi que la commune s'engage à renforcer la nature dans les zones urbanisées et en même temps vous avez supprimé le chemin piétonnier du quartier de Paradis, que vous avez remplacé par une route goudronnée. Vous en avez profité pour ériger un horrible mur en béton. C'est la mode d'ailleurs la construction de murs dans le monde et à Saint-Chamond à plus petite échelle. Le résultat ? C'est le même partout, les êtres vivants sont empêchés de circuler librement.

Il faudra aussi nous expliquer comment on peut s'engager pour la charte d'un territoire dans une démarche résiliente, et en même temps, favoriser l'échangeur autoroutier de la Varizelle. Si l'enjeu était de moindre importance, on pourrait en rire, mais là, vos agissements engagent l'avenir des Saint-Chamonnais et c'est malheureux.

M. le Maire : Yves ALAMERCERY va vous répondre.

M. ALAMERCERY : Je vais d'abord parler de trames écologiques. Donc, vous devriez savoir puisque je l'ai présenté dans le passé, qu'on participe activement à la mise en place d'un corridor écologique entre le Pilat et les monts du Forez, afin de favoriser la biodiversité au niveau génétique, donc le mélange des populations. Ça, c'est un projet qui est conduit par Saint-Étienne Métropole auquel on participe activement en y associant les agriculteurs du secteur qui ne sont pas forcément ravis à l'idée de voir des sangliers traverser leur champ de maïs, mais on est là justement pour en discuter.

Vous avez évoqué aussi la loi de zéro artificialisation nette, en référence à une majorité. Enfin, moi, je ne me reconnais pas dans aucune majorité, de toute façon, je suis là pour faire avancer les projets, pas pour faire de la politique. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on travaille activement avec mon collègue Jean-Luc DEGRAIX sur la définition du plan local d'urbanisme qui va devenir intercommunal et que sur toutes nos réunions, on est, il pourra peut-être compléter, mais tout à fait attentifs, justement, à préserver les zones extérieures et à privilégier plutôt ce qu'on appelle le remplissage des dents creuses en secteurs déjà urbanisés. Donc, on est tout à fait dans la logique, même si notre président de région n'est pas fanatique sur l'idée, mais on est quand même dans une logique de ZAN.

Vous parlez de nature dans les zones urbanisées. Effectivement, on a commencé à y travailler dans le cadre du territoire engagé pour la nature, notamment par des plantations du type Miyawaki, qui ont l'air de beaucoup vous amuser, c'est des plantations haute densité de végétales locales qui sont amenées dans un horizon de quelques années et on va le mesurer, de favoriser la biodiversité en ville et d'autre part, d'apporter une certaine compensation carbone qu'on va aussi mesurer par rapport aux arbres qui ont pu être abattus et donc là, je vous donne des critères écologiques. L'écologie des écologues, pas celle des écologistes.

Vous parlez du chemin de Paradis. Ça, ça fait partie des aménagements. Il faut en parler aussi aux résidents du quartier de Paradis qui devaient avoir de grosses difficultés pour aller prendre la route de Langonand pour partir au travail. Donc, je pense que cet aménagement n'est pas tout à fait neutre du point de vue de la population.

Vous avez enfin évoqué la question de l'échangeur pour lequel des compensations sont prévues et ont été mises en place par la DREAL. Donc, ça, c'est aussi la règle que si on urbanise ou qu'on bétonne une zone, il faut compenser autre part et ça, c'est en route.

M. le Maire : Merci pour cette réponse, Monsieur ALAMERCERY.

Madame SURPLY a une question.

Mme SURPLY : Non, c'est juste une explication de vote. Simplement, on votera contre, parce qu'on considère que même si c'est obligatoire, même si tout le monde le fait, même si, même si, c'est quand même très infantilisant et c'est un peu des usines à gaz où on va encore remplir des tableaux, encore s'engager pour des choses qui sont des choses de bon sens.

Évidemment qu'on veut une motivation accrue pour que le personnel soit bien et qu'il ait un bien-être. Ça, en fait, on l'engage déjà dans plein d'autres documents. Donc, pour toutes ces raisons et vraiment, je trouve que c'est une perte de temps, on votera contre.

M. le Maire : OK. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'était amusant d'apprendre qu'il y a un élu ici qui ne fait partie d'aucune majorité. Moi, je suis sûr, je ne fais pas partie de cette majorité, mais je ne viens pas dire que j'en fais partie ou je n'en fais pas partie. Vous en faites partie pleinement. Donc, si cette majorité, elle s'est exprimée par le maire qui avait été contre la loi ZAN, vous aviez signé avec Laurent WAUQUIEZ, qui avait été contre cette loi.

Comment vous pouvez faire qu'il y ait une charte qui dit : « Il faut respecter la loi ZAN », c'est ça que vous nous proposez de voter et venir dire qu'il ne faut pas la respecter ? Vous êtes de cette

majorité, dites clairement : « Je n'en fais plus partie », mais soyez cohérent. Peut-être que c'est vous qui aviez décidé de rejoindre Madame SURPLY ? Je n'en sais rien.

Mme SURPLY : Ma fête, c'est le 22 février, ce n'est pas aujourd'hui, calmez-vous.

M. MINNAERT : C'était sûr que ce n'était pas nous.

M. le Maire : Un peu de bonne humeur dans ce conseil municipal, ça ne fait pas de mal. Allez, la parole à Monsieur ALAMERCERY.

M. ALAMERCERY : Sur ce problème de majorité, je me suis sans doute mal exprimé. Je fais évidemment partie de la majorité de ce conseil, ce que je voulais dire par là c'est que je n'ai ma carte dans aucun parti et c'est tout, ni plus ni moins. Quant à aller rejoindre le groupe de Madame SURPLY, moi, je pense qu'il va falloir attendre qu'un peu d'eau passe sous les ponts avant que ce soit le cas.

M. ALAMERCERY : Il y a une prise de position du président de la région qui est ce qu'elle est. Que je sache, on n'a pas ici, dans cette commune, dit qu'on ne respecterait pas la loi ZAN.

(Hors micro)

M. ALAMERCERY : Je laisse le maire vous répondre.

M. le Maire : C'est l'aménagement de la loi ZAN, c'est différent. Jean-Luc DEGRAIX et puis après, je conclurai.

M. DEGRAIX : Justement, puisque les questions d'urbanisme sont évoquées. Il me semble que dans cette assemblée, ce n'est pas Laurent WAUQUIEZ qui commande, c'est la majorité municipale. Donc, ce soir, ce que l'on peut vous dire, c'est qu'effectivement, Yves ALAMERCERY vient de le dire, nous travaillons sur un PLUi qui est extrêmement audacieux. Un PLUi qui s'oppose finalement à une forme d'étalement urbain. On ne pouvait pas continuer l'étalement urbain comme on l'a connu ces dernières années. Rappelez-vous quand même, sur ces sept dernières années, c'est pratiquement à l'échelle de la France, le département de la Loire, qui a été urbanisée.

Nous aussi, on doit participer à cet effort de stopper cet étalement urbain, mais dans le but, évidemment, de préserver à la fois les espaces naturels, les espaces forestiers et surtout l'agriculture. Parce que ceux qui sont les premiers défenseurs de cette zéro artificialisation nette, ce sont nos agriculteurs et la commune de Saint-Chamond est une grande commune d'agriculture.

Le ZAN, il s'impose à nous. Évidemment, je pense qu'il faut le mettre en œuvre avec beaucoup de pragmatisme, c'est-à-dire que si on stoppe toute forme d'urbanisation, il n'y aura plus rien à développer. C'est une question d'équilibre, c'est un travail qui se fait avec les élus de la majorité et dans quelques semaines, nous viendrons ici, devant vous, vous présenter le plan d'aménagement et de développement durable du prochain PLUi de Saint-Étienne Métropole.

M. le Maire : C'était une réponse claire, je pense. Monsieur MINNAERT, vous voulez reprendre la parole quand même ?

M. MINNAERT : La loi ZAN, ce n'est pas du tout ça. La loi ZAN, c'est justement éviter d'avoir ce petit aménagement local d'urgence et c'est d'avoir une vision justement globale et arrêter de laisser un maire dire : « Pour telle personne, on fait une dérogation ». Donc, venir l'attaquer, c'est contradictoire avec ce que vous êtes en train de nous faire voter. Donc, nous, on va voter cette

charte, c'est évident, mais c'est totalement contradictoire avec vos élus à la région qui vous représentent, ça nous a été dit régulièrement, ça nous a été dit : « Nous sommes contents, nous avons une élue ici, présente à la région, qui nous représentera avec Monsieur WAUQUIEZ », donc vous êtes aussi soutien de Monsieur WAUQUIEZ.

Moi, quand on vient me dire : « Je ne suis pas politisé », mais qu'on est dans une majorité qui est avec WAUQUIEZ, qui est avec LR, pour moi, on fait partie de cette majorité, vous la soutenez dans tous les cas et c'est aussi les choix que vous prenez ici, localement. Vous soutenez MACRON, vous soutenez WAUQUIEZ, vous soutenez LR, c'est ça votre majorité, il ne faut pas en avoir honte. Moi, je n'ai pas honte, je suis écologiste, j'assume les gens qui sont écologistes. Quand je ne suis pas d'accord avec eux, je le dis, mais je ne viens pas faire voter une délibération en disant : « Il faut suivre la loi ZAN », parce que c'est ça et au même moment, j'approuve ma majorité qui dit : « Il ne faut surtout pas la voter ». Donnez-moi la logique, on essaie de la comprendre.

M. le Maire : Le « show Jean MINNAERT » a l'air d'être terminé.

(Hors micro)

M. le Maire : Vous savez, on a une qualité dans cette majorité municipale, c'est qu'on travaille en bonne intelligence avec tout le monde – tout le monde qui ont des responsabilités bien évidemment –, quel que soit leur parti parce que d'abord, l'objectif, c'est Saint-Chamond et les Saint-Chamonnais. Mais ça, je vous le répète depuis tout à l'heure, mais je pense que vous avez du mal à le comprendre. Vous savez, cette charte, c'est aussi le compromis entre écologie et économie, il ne faut pas l'oublier. On fait déjà beaucoup et je salue tout le travail d'Yves ALAMERCERY. On a parlé des mares, des plantations de haies qui en ce moment sont nombreuses d'ailleurs avec les élèves des écoles et c'est important de préciser qu'on forme, justement, ces jeunes générations à la plantation d'arbres et justement aussi au développement durable, les forêts Miyawaki, etc.

Et d'ailleurs, j'ai en tête une discussion que j'ai eue avec les habitants de Chavannes récemment, sur le fait qu'il y avait des salamandres à Chavannes. Ça, ça veut dire qu'on a réussi à préserver le couloir justement des salamandres au-dessus de Chavannes. Vous voyez ? Ça, c'est intéressant, ça, c'est de l'écologie et c'est grâce à tout ce qu'on fait justement et à cette charte de biodiversité, parce que vous mélangez beaucoup de choses entre le ZAN et la charte métropolitaine pour la biodiversité et malheureusement. C'est dommage, parce que je pense qu'on a tout intérêt et c'est vrai, je rejoins Jean-Luc DEGRIX sur les agriculteurs, ce sont les premiers défenseurs de nos territoires.

Et d'ailleurs, quand on voit ce qui se passe en ce moment au niveau national avec les agriculteurs, qui est en train de prendre des proportions exceptionnelles, j'espère et je souhaite que les gouvernements les entendent, ça fait peur. Je ne veux pas jouer du tout la catastrophe, mais ça fait peur. On a besoin de nos agriculteurs et c'est vrai que nous sommes la ville la plus agricole du département de la Loire, avec un peu plus de 50 exploitations sur notre territoire et on va le maintenir, on va continuer et on va travailler avec eux aussi. Parce que dans ces plantations de haies, il y a les chasseurs, il y a les agriculteurs, il y a les pêcheurs, il y a tout le monde qui se mêle à tout ça. Et justement, c'est ce qu'on appelle l'intelligence collective et de temps en temps, ça ne fait pas de mal.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Deux abstentions, Front national.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 10 sur la convention d'objectifs entre « Carrément Saint-Chamond », la CCI, la Chambre de Métiers et la Ville de Saint-Chamond. Madame CALACIURA.

DL20240010. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2024-2026) ENTRE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-CHAMOND « CARRÉMENT SAINT-CHAMOND », LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON MÉTROPOLÉ SAINT-ÉTIENNE ROANNE, LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ET LA VILLE DE SAINT-CHAMOND.

Mme CALACIURA : Merci. Il s'agit du renouvellement de la convention quadripartite entre l'association des commerçants et artisans de Saint-Chamond « Carrément Saint-Chamond », la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Ville de Saint-Chamond. Il s'agit du deuxième renouvellement de cette convention qui nous lie avec ces différents partenaires et je voulais dire que c'était le fruit d'un travail partenarial qui a été mené lors des différents comités de suivi avec nos partenaires.

Simplement, je ne vais pas reprendre l'intégralité de la convention que vous avez en pièce jointe, mais vous dire que nous avons souhaité apporter quelques petites modifications, et notamment la mise en conformité de cette convention avec les autres modèles de convention. Nous avons également pu valoriser l'aide logistique et l'aide au niveau de la communication qui est apportée à l'association. Et nous avons souhaité pouvoir mettre en annexe un plan d'action triennal qui reprend les cinq piliers de notre plan stratégique qui est mis en place depuis 2014 et vous avez à l'écran les cinq piliers de ce plan.

Peut-être la diapositive suivante sur l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit dans cet axe de pouvoir proposer un environnement urbain attractif afin de favoriser l'implantation, le développement et la pérennisation des commerces et des entreprises. Donc, à travers cet axe, plusieurs moyens qui sont mis en place, en lien bien sûr avec le projet urbain de la ville et notamment la requalification des espaces publics. Vous avez également tout le programme des ORI, des opérations de rénovation immobilière qui sont mises en place sur 19 immeubles du centre-ville et dont l'objectif est d'obliger les propriétaires à faire des travaux sur la partie logement, mais également sur la partie commerce de leur immeuble. Tout ça, justement, pour pouvoir favoriser l'implantation de nouveaux commerces.

L'axe 2 qui concerne la maîtrise foncière sur les secteurs stratégiques. Là aussi, nous avons mis en place depuis 2015 un droit de préemption sur la ville. Nous avons préempté depuis plus de 25 commerces qui ont été rénovés et qui ont été réattribués à des porteurs de projets que nous avons pu choisir par rapport au projet qu'ils nous proposaient et aux secteurs d'activité puisque l'objectif bien sûr, c'est d'avoir un commerce diversifié. Dans cet axe-là, également, la mise en place d'une taxe sur les locaux vacants que nous souhaitons mettre en place pour obliger les propriétaires à payer une taxe s'ils ne relouent pas leurs fonds de commerce sachant que,

souvent, les fonds de commerce ne sont pas adaptés, et pas accessibles et ce qui ne permet pas la recommercialisation. Donc, l'objectif est bien que les propriétaires prennent en charge les rénovations qui leur incombent pour pouvoir ensuite relouer plus facilement leurs fonds de commerce.

Également, nous proposons une aide à l'implantation. Donc, là, l'objectif, c'est vraiment sur des secteurs où on a une vacance plus importante de pouvoir donner une aide à l'implantation aux porteurs de projets qui souhaitent investir sur cette zone-là. Donc, ce sera sur un périmètre défini en fonction du taux de vacances de ce périmètre-là et également, nous l'attribuerons aussi en fonction du secteur d'activité développé, parce que là aussi, l'objectif est de faire venir des commerces qui attirent un flux quotidien, notamment dans le centre-ville et sur la rue de la République. Donc, cette aide, elle sera complémentaire, bien sûr, aux aides qui peuvent être attribuées par la région et par Saint-Étienne Métropole et qui concernent la rénovation des locaux.

Ensuite, le troisième axe qui concerne les animations commerciales. Donc, là aussi, nous proposons un programme d'animation en lien avec mon collègue en charge des animations commerciales, Philippe PARET. Nous proposons donc des animations sur l'année et en lien avec l'association « Carrément Saint-Chamond » que je remercie ce soir pour avoir vraiment développé les animations commerciales sur l'année dernière et qui contribuent, là aussi, à pouvoir retrouver un flux plus important dans nos rues du centre-ville, mais même de la ville entière.

L'axe 4 qui concerne l'accompagnement des acteurs économiques. Là, nous faisons un travail d'accompagnement personnalisé, bien sûr. Nous recevons chaque semaine des porteurs de projets pour les accompagner dans la concrétisation de leur projet et nous proposons également des rendez-vous professionnels, donc là en lien avec les commerçants et certains types de formation que l'on peut proposer. Par exemple, le numérique ou l'aide à la mise en place d'une vitrine, etc. Donc, c'est vraiment des formations adaptées pour les commerçants en fonction de leurs besoins. Et là, également en lien avec l'association des commerçants, des soirées thématiques. Par exemple, l'association avait organisé une soirée thématique qui regroupait les artisans de notre ville. L'idée, c'est de pouvoir toujours développer le partenariat entre les différents commerçants de notre ville et pouvoir créer de l'échange. Donc là aussi, vous avez le développement du nombre d'adhérents de « Carrément Saint-Chamond ». Là aussi, je tenais à féliciter l'association puisque l'association a dépassé les 150 adhérents, ce qui est vraiment très positif parce que là aussi, l'idée, c'est d'avoir le plus de commerçants réunis dans ce même objectif de redynamisation commerciale.

Et puis, enfin, l'axe 5 qui concerne l'attractivité et le marketing territorial où là nous continuons d'organiser les rendez-vous business, donc deux fois par an. L'idée des rendez-vous business, c'est de pouvoir réunir des porteurs de projets, des partenaires, des financiers pour leur expliquer les projets de la ville en termes d'urbanisme, mais également en termes de commerce et pouvoir les mettre en lien pour développer leur activité sur la ville. Donc, on organise une partie conférence, salle Roger Planchon, souvent, et puis ensuite une visite d'un secteur de la ville pour pouvoir leur montrer les locaux disponibles et les projets en cours sur la ville.

Également dans cette partie-là, tout ce qui concerne les événements de promotion et notamment le concours sur les « Trophées du design » que nous avons pu mettre en place fin 2022. Et l'année prochaine, nous souhaitons mettre en place un trophée sur le sujet de la RSE, tout ce qui concerne l'engagement des entreprises, des commerçants au niveau du développement durable. Donc, ça, c'est quelque chose que nous allons mettre en place sur 2024.

Je voulais vous présenter brièvement ce plan d'action qui est annexé à la convention que nous allons signer avec l'association, avec la CCI et avec la CMA pour que ce soit vraiment une feuille de route pour les trois ans à venir. Et puis nous proposons également, dans cette délibération, une subvention de 30 000 € pour l'association des commerçants pour mener à bien les actions précisées dans ce plan d'action également.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention ;
- d'attribuer la subvention annuelle de 30 000 € et également ;
- d'approuver le versement d'une première tranche de cette subvention, soit, 15 000 €, donc 50 % de la subvention, afin de réaliser les actions prévues ceci étant en amont du vote du Budget Primitif qui aura lieu en mars 2024, mais par la suite Andonella FLECHET présentera une délibération qui nous parle également de ces versements anticipés des subventions pour les associations pour permettre le bon fonctionnement des actions.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette présentation. Madame SURPLY a une question.

Mme SURPLY : Deux questions, Madame CALACIURA. Merci pour cet exposé. Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan prochainement sur le petit train, sur l'animation qui avait été autofinancée par « Carrément Saint-Chamond » à hauteur de 15 000 € ? Est-ce qu'il y a un projet d'accompagnement si jamais c'est renouvelé l'année prochaine, si jamais le bilan est bon ?

Deuxième question, sur le nombre d'adhérents. Il n'y a pas tant d'adhésions que ça, finalement, on pourrait en espérer plus encore. Est-ce qu'il y a des réticences ? Pourquoi tous les commerçants ne sont pas adhérents ?

M. le Maire : Ce que je vous propose, c'est de prendre toutes les questions et puis Stéphanie CALACIURA vous répondra par la suite. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Moi, je voudrais d'abord saluer l'association « Carrément Saint-Chamond », parce qu'elle a plutôt réussi ces dernières années à rassembler de plus en plus de commerçants de la ville. Il y a quelques années, il y en avait vraiment beaucoup moins. J'ai plutôt l'impression que cette association a réussi à fédérer de nombreux commerçants.

Nous voterons pour cette convention tout en émettant un doute sur la politique réellement menée pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à Saint-Chamond, parce que dans le même temps, vous les soumettez à la forte concurrence des centres commerciaux, que vous avez développés avec Saint-Étienne Métropole. Et d'ailleurs, nous avons appris que deux commerces vont fermer en centre-ville, la droguerie et un magasin de pantalons. Donc, il y a d'autres vitrines qui sont vides depuis longtemps. Alors, il y a peut-être un lien quand même.

Et puis, nous avons aussi une question qui concerne la modification du PLU qui a été soumise à enquête publique fin décembre. Il y est question d'une parcelle commerciale sur Stelytec. Alors, on se demande si vous avez prévu d'installer une zone commerciale sur la zone industrielle de Stelytec et du coup, encore une fois, loin du centre-ville.

M. le Maire : Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci. Alors, nous voterons pour cette délibération. Toute délibération qui a pour but de développer et dynamiser notre commerce local n'est que bonne à prendre, mais il est vrai que nous avons quand même du mal à nous y retrouver entre vos discours et vos actes.

Vous êtes dans une contradiction totale, je ne comprends pas comment on peut vouloir à la fois dynamiser le commerce local tout en favorisant l'installation de centres commerciaux en périphérie de ville alors qu'un grand nombre de cellules commerciales sont encore aujourd'hui vides en centre-ville.

Pour cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, nous aimerions :

- avoir un bilan, un rapport, une présentation, quelque chose, qui nous permette d'avoir connaissance des résultats liés à cette collaboration et de manière plus globale un état des lieux du commerce en centre-ville ;
- connaître le nombre d'ouvertures de commerce, mais également de fermetures.

Lors d'une dernière commission sur le commerce, qui commence à remonter un petit peu, vous nous avez présenté, à travers une liste exhaustive, les commerces qui avaient ouvert sur la ville. De mémoire, c'était sur l'année 2022, mais sans citer ou dénombrer le nombre de fermetures. C'est pour ça que nous aimerions avoir un bilan plus complet sur l'état du commerce du centre-ville notamment.

M. le Maire : Merci, Monsieur PIPIER. Madame CALACIURA, pour répondre à vos questions.

Mme CALACIURA : Madame SIMONIN-CHAILLOT, je vous rejoins sur le fait que l'association a prouvé ces derniers temps son dynamisme, parce qu'il faut savoir qu'on part de loin quand même. L'association a été remise en route en 2017, ensuite, on était à peu près 80 adhérents et aujourd'hui, l'association a quasiment doublé son nombre d'adhérents puisqu'on est à plus de 150 sur les derniers chiffres. Donc, je pense que ça prouve quand même leur dynamisme et leur capacité à rassembler les commerçants.

Après, tout le monde n'a pas l'obligation d'adhérer à une association. Donc, je comprends également que certains commerçants n'y trouvent peut-être pas leur intérêt et puis il y a aussi des regroupements de commerçants. Je pense à la place de La Valette ou à Novaciéries qui sont des secteurs un peu particuliers et où là les commerçants se regroupent entre eux pour pouvoir faire certaines animations.

Sur le petit train. Alors, je n'ai pas de bilan, enfin, on a pu tous se rendre compte du succès de cette animation. Une animation qui a été autofinancée par l'association puisque nous leur avons indiqué que nous ne pouvions pas apporter de subventions supplémentaires pour cette animation. Donc, c'est la vente des encarts publicitaires sur le petit train qui ont permis de financer cette animation. Après, à voir avec eux s'ils souhaitent la maintenir pour la prochaine année.

Ensuite, par rapport au commerce. Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte économique est quand même très compliqué. On a eu la crise sanitaire, les commerces ont pu être maintenus grâce à des aides de l'État et puis on a connu un contexte d'inflation, d'augmentation des charges, ce qui pèse lourdement sur nos commerçants. Donc, c'est vrai que le contexte est quand même très compliqué, vous le voyez au niveau national, le nombre de marques de prêt-à-porter notamment qui ferment. Je pense à Saint-Chamond, on se place aussi dans ce contexte national qui reste très compliqué.

Après, sur les zones commerciales, vous évoquiez la Varizelle et Novaciéries, je suppose. Il faut voir la ville aussi comme un ensemble, c'est-à-dire qu'on a des commerces de centre-ville, on a des commerces de proximité dans les différents quartiers de la ville. Je pense à Fonsala où on a largement redéveloppé le commerce de proximité place de La Valette, à Izieux, au Creux et on a ces zones commerciales sur lesquelles justement on n'a pas souhaité concurrencer les boutiques du centre-ville en apportant une autre forme de boutique sur notamment de l'équipement de la maison pour la zone de la Varizelle. Et en effet, les cellules qui sont sur le centre-ville ne permettent pas d'accueillir de grandes enseignes puisque ce sont en général de petites boutiques. C'est pour cela que nous faisons un travail avec Cap Métropole, notamment au niveau des ORI, des opérations de rénovation immobilière, pour pouvoir remembrer des locaux et proposer des espaces commerciaux plus importants en centre-ville. Donc, ça, c'est un travail qui est mené, mais qui est un travail de longue haleine.

Également, tout ce que nous avons fait au niveau de la préemption et de la rénovation pour pouvoir aussi proposer des cellules adaptées, accessibles, aux normes électriques, etc. Là aussi, un gros travail, mais qui ne se fait pas du jour au lendemain.

Ça, c'est le travail de fond qui est fait et que je vous ai présenté brièvement dans mon intervention, mais que je pourrais développer plus longuement lors d'une prochaine commission, où là, je pourrais également vous faire un retour sur l'Observatoire du Commerce puisque nous sommes en train de le mettre à jour. Là aussi, c'est la vie du commerce, il y a des ouvertures, il y a des fermetures, il y a parfois des fermetures concentrées sur des zones précises, c'est pour ça que, vraiment, nous souhaitons pouvoir mettre à jour cet observatoire et vous donner ces chiffres qui vous permettront d'avoir plus de précisions sur l'état du commerce à Saint-Chamond.

Mais sachez, en tout cas, qu'on fait vraiment tout notre possible, en lien avec nos partenaires, avec l'association, avec la CCI, avec la CMA pour vraiment pouvoir redynamiser le commerce sur la ville de Saint-Chamond.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je n'ai pas eu de réponse sur Stelytec, sur la création ou pas d'une zone commerciale à Stelytec. Je n'ai pas très bien compris ce qui se passait dans le PLU.

M. le Maire : Jean-Luc DEGRAIX va vous répondre, ce n'est pas une zone commerciale.

M. DEGRAIX : Sur ces aspects de PLU, non, évidemment pas de zone commerciale sur Stelytec, le zonage du PLU ne l'autorise pas. Je pense que vous devez faire référence peut-être à une modification du PLU actuel qui concerne une parcelle qui se situe à l'angle de la rue Rondet et la route de Cellieu. Nous avons débattu lors du dernier conseil municipal, vous savez, c'est la parcelle que nous avons vendue à Monsieur RÉOCREUX qui souhaite à la fois développer une offre alimentaire ; de fabrication également de biscuits et de laboratoire, parce qu'il veut développer une biscuiterie sur ce secteur et un point de vente.

M. le Maire : En effet, le développement de sa biscuiterie, d'ailleurs, on remercie Sébastien RÉOCREUX qui nous a fait tous les petits gâteaux pour les personnes âgées pour le « Gala des retraités », puisque comme vous le savez, ils font un petit paquet de chocolats ou de gâteaux ou de biscuits, ça dépend des années, c'est lui qui a fait cette année ces petits biscuits.

C'est vrai que sur le commerce, je vous parlais d'intelligence collective tout à l'heure, cette convention ça en est l'exemple type entre la Ville de Saint-Chamond, « Carrément Saint-

Chamond », la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire.

C'est vrai que le commerce aujourd'hui, c'est quelque chose qui est complexe, qui est compliqué. Stéphanie CALACIURA l'a rappelé, le contexte économique inflationniste, on est tous d'accord et on le vit tous au quotidien dans notre propre domaine ou notre propre quotidien, mais c'est vrai qu'il y a finalement un engouement à la fois de ces partenaires-là et puis évidemment « Carrément Saint-Chamond » qui – ça a été rappelé, même par l'opposition – est une association dynamique qui a relancé finalement et qui a fédéré les commerçants et puis pour réussir, il faut fédérer. Ils ont réussi à le faire et vraiment, je salue bien évidemment tout ça, avec des manifestations d'ampleur qui, aujourd'hui, fonctionnent. Et encore une fois, c'est un partenariat entre la Ville de Saint-Chamond et « Carrément Saint-Chamond ». On met nos forces en commun et derrière, on fait des animations. Des animations populaires et des animations pour tous, parce que parfois on peut avoir un petit peu de sport aussi dans leurs animations. J'ai en tête « Saint-Chamond plage » où le club de volleyball avait participé avec une éducatrice.

Donc, c'est aussi ça, finalement, le développement du commerce à Saint-Chamond, le développement de « Carrément Saint-Chamond » et le développement qui nous plaît à nous, justement, pour pouvoir avoir de nouveaux commerces et de nouvelles structures à Saint-Chamond, parce que le but c'est ça, c'est de revoir une rue piétonne avec de nombreux commerces, avec de nombreux commerçants. Ce sont souvent des gens qui mettent beaucoup d'énergie, qui mettent beaucoup d'argent, parfois il y en a qui en perdent beaucoup aussi. Et pourtant, ils se battent pour Saint-Chamond, parce qu'ils croient justement en notre ville et plus particulièrement dans le cœur de centre-ville, la rue de la République. Donc, on va continuer à accentuer tout ça.

D'ailleurs, le service commerce s'est aussi développé. Moi, je salue les deux personnes qui travaillent quotidiennement aux côtés des commerçants. On a un manager de centre-ville et une chargée de mission auprès d'eux qui les accompagnent aussi sur leurs nombreuses manifestations événementielles. Donc, c'est aussi ça, on va continuer, ça fait partie de nos priorités. C'est vrai que le dynamisme commercial d'une commune, c'est aussi l'image de la ville, c'est quelque chose. Quand quelqu'un va se promener dans notre ville, il voit s'il y a du commerce ou s'il n'y a pas de commerce et c'est vrai que ça a été rappelé. Nous avons la chance d'avoir des contours et des alentours saint-chamonais qui vivent plutôt bien, Novaciéries, Izieux et le Creux, bien évidemment Fonsala, la place de La Valette aussi avec de nouveaux commerçants dynamiques autour et on va continuer à amplifier justement en centre-ville pour continuer à développer tout ça, encore une fois, pour nos commerçants, des commerces de proximité.

Et puis après, on incite aussi les saint-chamonaises et les saint-chamonais à aller consommer justement local, chez nos commerçants, et nous, ville, on va continuer à les accompagner. Parfois par des chèques « Carrément Saint-Chamond ». Le CGOS aujourd'hui prend des chèques « Carrément Saint-Chamond » pour leurs achats, font travailler les commerçants et puis, nous, la ville, on va continuer aussi à les faire travailler.

D'ailleurs, ce qui est le cas pour les vœux, on ne fait qu'avec les producteurs, enfin, les « produits locaux », des commerçants locaux, pour nos vœux aux forces vives et puis le restaurant municipal pour nos vœux aux personnels. Le commerce est important, on y tient, et on va se battre pour ça.

Qui s'oppose à cette délibération ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 11, sur la convention de mutualisation des ateliers numériques pour lutter contre la fracture numérique et je donne la parole à Monsieur BOUCHACOURT.

**DL20240011. CONVENTION DE MUTUALISATION DES ATELIERS NUMÉRIQUES POUR
LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE**

M. BOUCHACOURT : Merci, Monsieur le maire. Dans le cadre du volet inclusion numérique du plan France Relance de l'État, piloté par l'Agence nationale de la création des territoires, qui a pour objectif d'améliorer l'inclusion numérique, d'aider les usagers à s'approprier le numérique dans les usages du quotidien et d'accompagner au plus près les usagers par d'ateliers d'initiations soit collectives ou individuelles.

À ce titre, nous avons pu profiter d'une conseillère numérique France Services qui a été recrutée, fin mars 2022, au sein de l'atelier numérique, avec un financement de l'État à hauteur de 50 000 € sur deux ans, puis dégressif jusqu'à la cinquième année.

En effet, les compétences et l'expertise des médiateurs numériques et de la conseillère numérique France Services de Saint-Chamond pourront être mises à disposition de la commune de Genilac, dans le cadre d'une convention de mutualisation des ateliers numériques.

Il est ainsi proposé d'animer 12 ateliers numériques pour l'année 2024, hors période scolaire, le vendredi après-midi, au sein de la nouvelle médiathèque de Genilac, au tarif de 160 € l'atelier, soit un montant maximum de 1 920 €. Les thématiques retenues, la durée des ateliers et l'identification du public cible, adulte et senior, ont été faites d'un commun accord entre les communes de Genilac et Saint-Chamond.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre les communes de Genilac et Saint-Chamond ;
- d'approuver la tarification proposée ;
- d'inscrire les recettes au chapitre 70 et
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention.

M. CADEGROS : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, pour un projet similaire, nous avons voté contre au principe que nous ne voulions pas être complices d'un organisme comme La Poste qui participe à l'animation d'ateliers numériques pour justifier la fermeture de bureaux de poste, le numérique devenant l'alpha et l'oméga de l'avenir et menant à la destruction des relations humaines et supprimant les services de proximité.

L'esprit de cette convention est tout autre. Elle ne contribue pas, du moins, à ce qu'on en a compris, à la destruction du service public, mais bien à l'organisation d'ateliers numériques par une aide de l'État. Nous approuverons donc cette délibération.

M. CADEGROS : Merci, pour cette unanimité. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? Donc, je le mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. CADEGROS : Délibération suivante, c'est Madame FLECHET pour les subventions 2024, anticipation du versement des subventions aux associations.

DL20240012. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANTICIPATION DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2024

Mme FLECHET : Merci. Comme ça l'a été évoqué, précédemment, en raison du vote du Budget Primitif au mois de mars et afin de ne pas mettre les associations en difficulté sur le plan financier, il est nécessaire d'anticiper le versement partiel de subventions.

Il vous est donc proposé de mandater aux associations conventionnées entre autres et aux associations qui en ont fait la demande, selon le mode de calcul qui vous est présenté dans le cadre de la délibération, une avance de subventions. Donc, le tableau présenté en annexe précise les montants de l'avance pour chaque bénéficiaire. Vous retrouverez la somme en caractères gras, représente cette prise en compte pour calculer le montant de l'avance. Les avances seront versées aux associations pour un montant total de près de 608 000 €, elles seront déduites des subventions qui seront votées au moment du Budget Primitif 2024.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de se prononcer sur cette proposition ;
- d'approuver le principe de versement partiel et anticiper des subventions et
- d'en autoriser le versement aux attributaires.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : On ne prendra pas part au vote sur cette délibération pour la simple et bonne raison que vous aviez décidé de modifier le calendrier et de le repousser. Donc, c'est un choix qui vous regarde. Donc, on ne prendra pas part au vote.

Moi, j'ai une question, Madame FLECHET. Je n'ai pas eu la réponse à ma question puisqu'on parle des associations sur la liste des associations qui seraient abritées à l'Hôtel-Dieu. Est-ce qu'il vous serait possible de répondre, s'il vous plaît, à Monsieur Fethi DAHECH – c'est la deuxième fois que je vous le demande – qui vous a envoyé des mails et qui cherche à vous rencontrer depuis le mois de juin, parce qu'il a une association, une amicale de la loi 1901 et qu'il est venu me trouver, parce que vous ne répondez pas ? Donc, ça, c'est aussi pour expliquer à ceux qui nous regardent que vous n'êtes pas totalement parfaits, pardon de le dire, mais il y a des citoyens auxquels vous ne répondez pas. Donc, est-ce que vous pourriez ou est-ce que vous l'avez fait ? Dans ce cas-là, je m'en réjouis, mais depuis juin 2023, ça fait quand même beaucoup trop de temps pour répondre à un habitant.

M. le Maire : Andonella FLECHET va vous répondre. Je propose qu'on prenne toutes les questions et puis après, il y a une réponse globale qui y soit apportée ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous approuverons bien le principe du versement anticipé des subventions 2024 qui ne peuvent pas attendre le Budget Primitif de mars 2024. Notre vote n'est, bien entendu, pas une approbation de l'ensemble des subventions que votre majorité attribue à certaines associations, comme celle qui organise les rallyes du pays du Gier par exemple, association emblématique de votre pratique de la charte pour la biodiversité. Donc, nous approuverons, mais nous réservons notre vote pour la fois suivante.

M. le Maire : Très bien. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous aussi, nous approuverons cette délibération. Simplement, il y a une différenciation entre les associations conventionnées et les autres, d'après ce que j'ai compris de ce que vous avez dit. Il y a déjà des associations qui vous ont demandé. Est-ce qu'il ne serait pas plus simple – parce qu'il y a des associations par exemple qui pourraient bénéficier de cette avance de versement et qui n'ont pas demandé – de faire 40 % pour l'ensemble des associations ? Ce qui éviterait à chaque association de faire une demande, de refaire des trucs.

(Hors micro)

M. le Maire : Très bien. Andonella FLECHET va répondre. Madame MASSARDIER, je vous ai coupé le micro, je pensais que vous aviez terminé, je vais vous redonner la parole, ne bougez pas. Allez-y, terminez vos propos.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Simplement, par rapport à des associations caritatives, ça peut s'entendre aussi. C'est vrai que c'est des demandes qui n'ont pas été faites et qui demandent à l'association de se mobiliser et on se demandait si quelque chose de plus général ne pouvait pas être entendable ?

M. le Maire : Merci, Madame MASSARDIER. Je redonne la parole à Andonella FLECHET pour répondre à toutes les interrogations.

Mme FLECHET : Je vais répondre à Madame MASSARDIER. Alors, je déplore et j'en suis désolée que certaines associations ne nous aient pas fait remonter leur demande puisque qu'il leur avait été envoyé un courrier ou un mail pour les informer de cette possibilité de demande. Donc, on a vraiment recensé toutes les associations qui nous avaient fait des demandes et non pas que les associations conventionnées. Les conventionnées, il y avait un principe de paiement qui s'échelonnait tout le long de l'année. Donc, c'est pour ça qu'on les a différenciés dans le cadre de la délibération, mais toutes les associations étaient informées du report du vote du budget et de cette possibilité d'avance.

Après, on ne l'a pas généralisé, je vais vous dire pourquoi. On a certaines associations, je pense, à qui on verse des sommes qui sont relativement modiques, mais qui sont très importantes pour elles et ça représente 40 %, ça représente de toutes petites sommes. Donc, c'est un travail assez fastidieux pour tous les services et également pour la trésorerie que de mandater ces sommes et de les mandater en plusieurs fois. Donc, même pour le suivi des subventions, il nous était beaucoup plus facile de ne répondre qu'aux besoins et après, dans le cadre du vote du budget de mandater pour toutes les associations qui seront accompagnées.

Et puis pour répondre à Madame SURPLY. Alors, je dis bien, vous me relancez depuis le mois de juin concernant Monsieur DAHECH, j'ai diligenté les services parce que je n'ai reçu absolument aucune demande émanant de Monsieur DAHECH. J'ai diligenté tous les services de la collectivité et entre autres le secrétariat général qui a pu enquêter à tous les niveaux, que ce soit au niveau des mails, des courriers, mais à ce jour aucun courrier n'est arrivé de Monsieur DAHECH. Quand Monsieur DAHECH nous fera un courrier et nous fera une demande expresse adressée à Monsieur le maire, comme cela se doit, on prévoira un rendez-vous et on essaiera de lui apporter une réponse. Après, voilà où nous en sommes aujourd'hui depuis le mois de juin, je n'ai toujours pas reçu, hormis les injonctions de Madame SURPLY, je n'ai reçu aucune demande de Monsieur DAHECH.

M. le Maire : Merci pour cette réponse, Madame FLECHET, qui a l'air d'embêter Madame SURPLY, mais qui est une réponse claire. Nous n'avons pas eu de demande de Monsieur DAHECH, à un moment donné, c'est une réalité, on ne peut pas forcer le destin malheureusement. Bien évidemment, à chaque fois qu'il y a une demande d'association, la vie associative ou après le service référent répond et puis apporte une réponse. Alors, parfois positive, parfois négative, mais il y a un gros travail qui est fait à la fois par le service de la vie associative que je salue et Andonella FLECHET et puis à la fois par les différents services, parce que finalement, beaucoup de services gèrent des associations sur la commune de Saint-Chamond. D'où l'importance, finalement, de cette anticipation du versement des subventions 2024. C'est quelque chose qu'on a l'habitude justement de faire lors des élections municipales où rarement une équipe sortante vote le budget par principe finalement républicain et laisse voter à l'équipe d'après le budget. Vous avez connu le calendrier politique de l'année passée, cette élection en fin d'année 2023, donc il était normal que nous puissions, en tout cas, je puisse m'immerger dans tout ça et échanger avec mes collègues dans leur délégation pour verser des subventions le plus précises possible pour les associations. Alors, c'est vrai que ça vous fait rire, mais ça, c'est sûr que c'est quelque chose que vous ne pouvez pas connaître. Vous n'êtes jamais aux côtés de nos associations alors que ces associations, ces quelques associations pour lesquels nous votons une avance soir, en ont besoin. Yves ALAMERCERY le rappelait la dernière fois, c'est des trésoreries qui sont en jeu puisqu'il y a des frais pour les associations. En début de saison il y a les licences et puis après, il y a les frais courants, il y a des salariés aussi dans beaucoup d'associations et je précise que dans cette avance de subventions, Madame SIMONIN-CHAILLOT, il n'y a pas l'association l'ASA Loire pour le rallye du pays du Gier, mais qui sera votée au Budget Primitif 2024.

On continuera à accompagner nos associations, bien évidemment, parce que ce sont les poumons de notre société. On parle souvent de lien social, de fédérer, de se retrouver, d'échanger, c'est dans les associations que ça se passe et dans les multiples finalement facettes de notre commune avec des associations qui sont diverses et variées qui sont nombreuses, qui organisent de nombreuses manifestations d'ailleurs durant les week-ends.

Et ce week-end en a été un exemple type où on a pu voir de la culture, on a pu voir de la danse, on a pu voir du sport, où on a pu voir de la musique. C'est vrai que c'est intéressant et je pense qu'il faut les accompagner, il faut les aider. Et en tout cas, croyez-moi, qu'on va continuer à les accompagner du mieux que l'on peut faire, c'est-à-dire à la fois financièrement et puis il y a toute l'aide logistique qui se voit souvent beaucoup moins, mais il y a un gros travail qui est fait par les équipes de la Ville de Saint-Chamond pour accompagner nos associations.

Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Pas de votre contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions du Rassemblement national.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Nous passons la délibération suivante sur les Restaurants du Cœur de la Loire, c'est une convention de mise à disposition de locaux. Andonella FLECHET.

DL20240013. LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA LOIRE – CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le maire. En effet, afin de recevoir les bénéficiaires dans de meilleures conditions et de faciliter l'intervention des bénévoles, l'association les Restaurants du Cœur de la Loire a sollicité la collectivité pour la mise à disposition d'un local permettant de regrouper son activité sur un seul site. Comme vous le savez, aujourd'hui, ils sont sur deux sites de distribution. Un situé 130, rue Petin Gaudet et un second 3, rue James Condamin.

Afin de faciliter le travail des bénévoles, il était demandé de regrouper l'activité sur un seul site, tout en respectant un cahier des charges important, puisqu'il était nécessaire que ces locaux soient en centre-ville et à proximité des moyens de transport en commun. Nous ne disposions, hélas, pas de locaux correspondants aux besoins, c'est pourquoi nous nous sommes tournés vers un de nos partenaires qui est Habitat & Métropole pour pouvoir apporter une solution aux Restaurants du Cœur de la Loire.

Au regard de la crise nationale liée à l'inflation et au nombre accru de personnes bénéficiaires des différents dispositifs d'accompagnement social, la collectivité et Habitat & Métropole ont souhaité apporter une réponse aux besoins des Restaurants du cœur. Aussi, il a été proposé de mettre à disposition un local situé au 33 cours Montgolfier d'une surface de 187 m² pour apporter une solution convenant aux Restaurants du Cœur et entre autres à leurs bénévoles.

Par conséquent, il est nécessaire de conventionner avec Habitat & Métropole en premier lieu, pour la mise à disposition précaire de ces locaux et de signer une convention de mise à disposition gratuite entre la commune de Saint-Chamond et les Restaurants du Cœur de la Loire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de la convention avec Habitat & Métropole et la conclusion de la convention avec les Restaurants du Cœur de la Loire.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET, pour cette présentation. Y a-t-il des questions de la part de l'opposition ? Pas de question.

C'est vrai que saluer finalement les relations entre les Restos du Cœur et Monsieur GERACI, le président départemental de l'association et puis la Ville de Saint-Chamond pour trouver les meilleurs locaux possibles pour accueillir justement cette association de bienfaisance finalement par rapport à tous ces gens qui sont dans la difficulté pour pouvoir les accueillir de la meilleure des manières possibles. Donc, c'est vrai que c'est quelque chose, un avancement qui est bien pour la Ville de Saint-Chamond et pour les Restos du Cœur.

Mme FLECHET : Je tenais également à remercier les bénévoles des Restaurants du Cœur qui ont été force de proposition sur les aménagements qui seront faits dans ces locaux afin de faciliter leur intervention et de préserver également l'intégrité des bénéficiaires des Restos du Cœur. Et puis remercier également Habitat & Métropole de nous avoir mis à disposition ces locaux et d'avoir souhaité répondre aux besoins des Restaurants du Cœur.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des votes contre ? Aucun vote contre.

Des abstentions ? Aucune abstention.

Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous changions de thème avec l'éducation enfance jeunesse avec la délibération n° 14 sur la fixation du coup d'un élève pour l'année scolaire 2023-2024. Je donne la parole à Florence VANELLE.

DL20240014. FIXATION DU COUT D'UN ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Mme VANELLE : Merci, Monsieur le maire. Le calcul du coût élevé est obtenu en prenant en compte la totalité des dépenses de fonctionnement consacré à la scolarisation en école publique d'un élève de plus de trois ans et jusqu'à sa dernière année d'élémentaire.

Comme chaque année, ce coût élevé sert à fixer les subventions versées aux écoles privées sous contrat. Cet indicateur de référence est également utilisé pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant habitant Saint-Chamond et scolarisé dans une école publique hors commune.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le coût élève scolarisé en maternelle est de 1 069,74 € et s'élève à 600,85 € pour un élève d'élémentaire.

Concernant la participation financière aux écoles privées, comme en a parlé Andonella FLECHET, cette année, le vote du Budget Primitif 2024 sera présenté au conseil municipal du mois de mars. Aussi, pour ne pas mettre en difficulté budgétaire les OGEC, nous proposerons un versement partiel de ces subventions dès le mois de février.

Il est proposé donc au conseil municipal :

- d'arrêter le coût élevé pour l'année 2023-2024 ;
- d'approuver le principe du versement partiel anticipé ;
- d'arrêter l'utilisation du coût élève pour calculer la participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors Saint-Chamond et
- d'imputer ces deux dépenses au chapitre 65

Merci.

M. le Maire : Merci à Florence VANELLE, pour ces explications. Monsieur MINNAERT a une question.

M. MINNAERT : L'actualité, avec les mensonges de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale venant critiquer l'école publique au profit de l'école privée, ne fait que nous conforter dans notre

idée qu'un grand service unifié et face à la discrimination que produit l'école privée, la meilleure des solutions pour l'ensemble des élèves est l'unification.

L'actualité nous montre aussi comment la droite, dans son ensemble, favorise l'école privée, mais avant tout, l'école privée catholique qui n'a de catholique que de nom. Quand on sait comment de nombreuses institutions traitent et rémunèrent mal leur personnel hors contrat avec l'État. La droite défend les écoles privées catholiques et ne vérifie pas l'usage des fonds versés par les collectivités. La loi oblige les collectivités à verser une contribution par élève scolarisé dans des établissements privés. Nous ne pouvons voter contre.

Si demain nous étions en responsabilité, nous respecterions cette loi, mais notre versement serait assorti d'un contrôle pour s'assurer que les établissements privés qui vivent principalement avec l'argent public n'utilisent pas au service de délégation de service public et non à des fins religieuses ou par des contributions ou la construction de bâtiments en dehors de subventions obtenues. Nous nous abstiendrons donc pour cette délibération.

M. le Maire : En effet, il faut appliquer la loi. Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci. Alors, pour cette délibération, je vais avoir le même discours que l'an dernier et celui des années à venir, certainement. Il s'agit ici d'une obligation légale, certes, qui concerne le financement de la scolarité dans les établissements du privé. Mais il n'empêche que nous devons nous soumettre à un vote et ce qui nous donne l'occasion de rappeler notre positionnement concernant le financement de l'enseignement privé.

Il existe en France, et ce, depuis 140 ans, une école publique laïque gratuite ouverte à toutes et à tous, un système qui joue un rôle important dans la mixité sociale et l'égalité des chances. Nous considérons que les établissements privés et les institutions du privé vont à l'encontre de ces grands principes. La position de notre groupe est claire, l'enseignement privé ne devrait pas être financé par de l'argent public. Les familles qui font le choix de mettre leurs enfants dans des établissements privés devraient en supporter entièrement la charge. Nous nous abstiendrons pour cette délibération.

M. le Maire : Merci pour vos prises de parole. Je trouve que c'est un peu discriminant de faire la différence entre un enfant qui est dans le privé et un enfant qui est dans le public. Finalement, la priorité que l'on a, nous en tant qu'élus saint-chamonais, je vous parle de notre position à nous, c'est la réussite de nos enfants, qu'ils soient dans le privé ou dans le public. Et la loi, c'est vrai qu'elle oblige à accompagner ces enfants-là qui sont dans le privé. Et finalement, est-ce que ce n'est pas plus mal, à ce que tout le monde justement dans l'égalité des chances, qu'ils soient dans le privé ou dans le public ? Parce que l'enfant ne choisit pas, c'est les parents qui choisissent. Donc, l'enfant doit avoir les mêmes chances de réussite.

Et pour répondre à Romain PIPIER et à Madame MASSARDIER, j'ai le souvenir sous d'autres mandatures, d'élue de gauche, Monsieur MINNAERT, qui était directrice d'école privée ou qui était institutrice d'école privée. Donc, finalement, ce n'est pas un problème de droite ou de gauche, l'essentiel, c'est l'éducation de nos enfants et ça, c'est une priorité, il ne faut jamais le perdre de vue.

M. MINNAERT : Je ne comprends pas de quoi vous parlez, parce qu'il y avait une élue de droite qui était dans votre majorité, elle s'est toujours abstenue à toutes les subventions de l'école privée. Donc, l'élue qui était dans la majorité qui était la majorité de droite. Donc, ça, c'est vraiment un souvenir que j'ai de tous ces votes.

L'école privée, c'est une école qui participe à la discrimination. Je veux dire, quand vous avez dans la Loire des écoles privées qui envoient des cars pour prendre les enfants qui devraient normalement permettre la diversité sociale sur certaines écoles, en fait, elles participent à ces discriminations. Donc, s'opposer à l'école privée et de participer pour une grande unification, c'est justement permettre l'égalité des chances et que tout le monde y participe, parce qu'on sait très bien que les écoles privées participent. Il y a certaines personnes qui ne prennent pas d'heures, le responsable de la DEC de Paris l'a déclaré lui-même. Il y a un an, quand les ministres ont demandé aux écoles privées de faire des efforts, le directeur de la DEC de Paris a officiellement dit : « Effectivement, nous avons principalement un public favorisé ».

Moi, je considère que ce qui est extraordinaire dans les écoles principales d'écoles publiques, c'est que, eux, ils ne choisissent pas, ils prennent tous les enfants et ils les amènent. Et d'ailleurs, une chose qu'il serait intéressant à savoir, c'est que sur le même niveau social, dans les écoles publiques, il y a une réussite qui est bien plus haute. Par contre, ce n'est souvent pas exprimé.

M. le Maire : On ne refera pas le débat de François MITTERRAND, je parlais bien évidemment de la municipalité entre 2008 et 2014 où deux élus qui siégeaient ici étaient dans des écoles privées.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : C'est un peu affligeant, parce qu'on n'est pas en train de stigmatiser les gens qui travaillent ou les gens qui mettent leurs gamins dans le privé, ce n'est pas ça qu'on est en train de dire. C'est un système et c'est un système sur lequel on n'est pas d'accord. Sur l'unification de la charge républicaine par rapport aux enfants et à l'éducation des gamins. Donc, après, chacun garde – j'allais dire – son autonomie par rapport à ses choix, mais je crois que c'est un peu grave de nous dire que : « Toi, tu travailles dans le privé, toi, tu as mis tes gamins dans le privé », ce n'est pas de ça qu'on parle, là.

M. le Maire : Et pourtant, c'est bien ce qu'a dit Monsieur MINNAERT. Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Je crois qu'il y a des choses qu'on ne doit pas laisser passer dans un conseil municipal, s'il vous plaît. C'est lorsque vous avez associé quand même école privée et discrimination. Je crois qu'il faut faire quand même attention à ce que l'on dit. Je pense qu'on peut avoir chacun nos positions, il faut se respecter et ça, je peux l'entendre. Mais je pense quand même qu'il faut faire attention.

Vous savez, comme un chanteur populaire, moi aussi, j'ai fait les deux écoles et ces deux écoles, moi, j'y suis particulièrement attaché. Je pense que notre République, elle s'est fondée sur un système qui est dual, qui finalement, permet aussi aux familles de choisir et il me semble que c'est quelque chose qui doit être respecté et je pense qu'il doit être maintenu dans notre système scolaire. Par contre, je vous rejoins, Monsieur MINNAERT, vous avez tout à fait raison, on réussit aussi bien à l'école publique qu'à l'école privée.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Il y a une enquête qui vient de sortir par *Mediapart* qui donne l'exemple d'une école privée. Pour y être, c'est 6 000 €. Vous croyez qu'il y a beaucoup de familles qui peuvent se payer une école à 6 000 € par an ?

M. le Maire : Ce n'est pas le cas à Saint-Chamond.

M. MINNAERT : Cette même école qui est entièrement financée par l'État se permet de s'inscrire en bourse. Donc, c'est un véritable scandale. Ça veut dire qu'il participe à une discrimination. Je vais vous donner un autre exemple. Dans un établissement sur la Loire, il y a une dizaine de gamins qui n'ont pas la possibilité dans une école privée de manger, cette même école reçoit pourtant les subventions de la région puisque la région finance autant les écoles privées que les écoles publiques sur la restauration. Ces mêmes gamins, tous les midis, qu'il fasse froid, qu'il neige ou qu'il pleuve, qu'est-ce qui se passe ? Ils mangent dehors, parce qu'ils ne sont pas accueillis par la cantine. Ils ne sont même pas capables de financer à dix enfants la cantine, ça, c'est une école privée. Dans une école publique, ça ne serait pas possible, il y aurait les financements pour les aider.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, Régis CADEGROS souhaite réagir.

(Hors micro)

M. le Maire : S'il vous plaît, avec le micro, Monsieur MINNAERT, écoutons-nous.

M. CADEGROS : Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien parce qu'entre 2008 et 2014, sous Monsieur KIZIRIAN, vous aviez toujours voté la subvention aux écoles privées.

(Hors micro)

M. CADEGROS : Mais je m'adresse à certains collègues qui y étaient et quand on est aux affaires, on vote et quand on est dans l'opposition, on vote contre. Après, c'est ce qui m'interpelle un petit peu, ça me gêne un peu ça aussi.

M. le Maire : D'abord, Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je ne sais pas qui a voté parmi les écologistes entre 2008 et 2014. Là, Monsieur CADEGROS, il faut nous expliquer. Quel collègue écologiste entre 2008 et 2014 était élu et a pu voter ? Il n'y en avait pas. Donc, je ne sais pas ce que vous racontez.

M. le Maire : Allez, la parole à Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je m'explique personnellement, parce que je n'ai pas discuté de ça avec tous mes collègues. Moi, effectivement, j'ai voté moi, ce qui me gêne dans ce vote, c'est le fait de la loi. Donc, je ne peux pas voter contre parce qu'effectivement, c'est quelque chose de légal. Par contre, s'abstenir sur un vote, ça veut dire qu'on peut se démarquer. Pourquoi je ne l'ai pas fait quand j'étais dans la majorité municipale ? Parce que je n'avais pas autant réfléchi.

(Hors micro)

Mme MARQUET-MASSARDIER : Non, mais je ne plaisante pas. Je n'en suis pas sûre, mais il faudrait vérifier, je crois bien qu'en 2020 ou en 2021, je ne suis pas sûre de m'être abstenue et je crois bien qu'on avait voté différemment. Donc, je crois que c'est aussi accepter de mettre ses convictions au travail et de pouvoir regarder ce qui correspond le plus et se laisser aussi instruire par d'autres choses et c'est le travail collectif.

Le rôle de ce soir, je l'assume vraiment pleinement et je peux m'expliquer. Quand j'étais dans la majorité, j'ai par contre voté plusieurs fois, pas dans le même sens que mes collègues de l'époque, donc je suis assez sereine là-dessus.

M. le Maire : Parfois on peut changer d'avis, ça arrive à tout le monde. Je ne vous dirais pas la citation, je ne me le permettrais pas. Monsieur MINNAERT. Jean-Paul SARTRE.

M. MINNAERT : Pour l'école privée, la subvention, on a toujours dit qu'on respecterait la loi, parce que vous-même, si vous étiez contre, vous seriez obligés de la voter. Par contre, je vais vous donner une différence qui s'est faite pendant longtemps, c'est que les maternelles, avant que MACRON ne fasse un cadeau à l'école privée, en les intégrant dans le financement, il n'y avait pas d'obligation à les financer et les majorités de droite l'ont toujours financée. Donc, nous à Saint-Chamond, donc nous en tant qu'écologistes, nous le dénonçons. Nous disions : « Payez ce qui est obligatoire, mais vous n'avez aucune raison de payer ce qui n'est pas une obligation » et ça, vous ne l'avez pas fait. Donc, vous donniez de l'argent qui n'avait aucune obligation. C'est comme la région, elle finance des portails de sécurité dans les écoles privées.

M. le Maire : Vous l'avez déjà dit, Monsieur MINNAERT, juste avant. Vous vous répétez.

M. MINNAERT : Non, mais ça a une importance, parce qu'à la région, vous avez une élue qui est présente.

M. le Maire : Vous allongez le débat.

M. MINNAERT : C'est la même chose, c'est les mêmes politiques, elle finance des portails dans les écoles privées qui n'ont pas une obligation, ce n'est pas son rôle.

M. le Maire : Il faudra vous adresser à la région. J'ai l'impression, Monsieur MINNAERT, parfois, quand je vous écoute, j'ai l'impression parfois que vous vous trompez d'hémicycle, parce que vous ne nous parlez quasiment toujours de politique nationale, la droite, la gauche, MACRON : « Nous, les écologistes, au niveau national, on pense que... ». Mais enfin, présentez-vous en 2027 aux législatives, gagnez les législatives où vous apportez votre voix à l'Assemblée nationale plutôt que l'apporter ici où les saint-chamonnais, je ne dis pas qu'ils n'en ont rien à faire puisque le débat est toujours intéressant, mais allez débattre de MACRON, toujours des problématiques nationales, à un moment donné, c'est pesant pour nous tous, je pense, vraiment.

Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Merci, Monsieur le maire. Moi, je trouve que dans cette assemblée on parle beaucoup de respect, tous. Je crois que c'est bien d'entendre les différences de chacun, on respecte, même si vous avez été une fois au pouvoir, certains, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord.

Par contre, Monsieur MINNAERT, je vous trouve très virulent et moi, je crois quand même qu'il ne faut pas que vous oubliiez pour qui vous avez travaillé et ça, moi, ça me choque énormément de vous entendre crier sur les écoles privées de cette manière, parce que, quand même, je pense que vous devriez avoir un peu de respect.

(Hors micro)

M. le Maire : Attendez, Monsieur MINNAERT, vous reprendrez le micro juste après.

Mme COFFY : Je parle des écoles privées. Que vous ne soyez pas d'accord, que vous ne vouliez pas voter, OK, mais moi, je crois que, quand même, on ne doit pas critiquer comme ça. Dites : « Vous n'êtes pas d'accord », OK, mais on ne peut pas critiquer une institution qui vous a servi pendant je ne sais combien d'années. Ça me choque, je pense que vous avez compris.

M. le Maire : Merci, Madame COFFY.

(Hors micro)

M. le Maire : Attendez, on va laisser parler Madame SURPLY. Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît. Restez calme. On va laisser parler Madame SURPLY et après, je vous redonnerai la parole.

Mme SURPLY : Je voudrais simplement faire un rappel au règlement, sur l'article 12 qui régit le règlement intérieur, parce que nous commençons et le public compris, à en avoir assez des invectives de vos élus. Quand Monsieur CADEGROS s'adresse, en parlant de Madame MASSARDIER : « Elle nous fait chier », je ne peux pas vous laisser dire ça. D'accord ? Il y a des invectives, on l'a entendu.

(Brouhaha)

Mme SURPLY : Je fais un rappel au règlement.

M. le Maire : Attendez, Madame SURPLY, par contre, je suis bien placé, je suis à la gauche de Régis CADEGROS.

Mme SURPLY : Je vous ferai une liste, il y en a marre.

M. le Maire : Il n'a jamais dit ça, jamais. Encore un propos mensonger de Madame SURPLY. Ça, vous êtes habituée, vous voulez faire le buzz, ça sera un bad buzz de plus. Allez-y, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'aimerais comprendre à quelle allusion fait Madame COFFY, qu'elle soit précise dans ses allusions ? J'aurais l'occasion de répondre, oui, allez-y.

M. le Maire : Allez, dernière prise de parole, après, on clôt le débat.

Mme COFFY : Tout simplement, dans l'assemblée, je vous demande : où avez-vous travaillé ?

M. MINNAERT : Cela ne vous regarde pas.

M. le Maire : C'est bon.

M. MINNAERT : Non, c'est une affaire personnelle, c'est une affaire totalement privée. Quand un salarié travaille dans une entreprise privée, il attaque son employeur sur le capitalisme souvent qui participe, on peut avoir travaillé dans une école privée ou même y travailler, on est un salarié dans une école privée. Donc, je ne comprends absolument pas, de quelle allusion vous faites.

Si vous voulez savoir, oui, je travaille dans une école privée et oui, j'ai toujours condamné l'école privée, dès le départ où j'y ai travaillé. Mais normalement, je n'ai même pas à évoquer cela, c'est absolument scandaleux.

M. le Maire : Le débat va se clôturer sur ces paroles, je vous propose qu'on passe au vote.

(Hors micro)

M. MINNAERT : Depuis quand dans une assemblée on vient parler d'une affaire personnelle ?

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, calmez-vous, s'il vous plaît, ce n'est pas une attaque personnelle

M. MINNAERT : Si, c'est une attaque personnelle.

M. le Maire : S'il vous plaît, calmez-vous.

M. MINNAERT : C'est une attaque personnelle, je n'ai pas à accepter. Je suis dans une organisation syndicale qui a toujours défendu l'unification des deux écoles, je n'ai jamais changé sur cette position. J'ai toujours défendu la laïcité, je n'ai pas à dire ici quelles sont mes convictions religieuses.

M. le Maire : Là, on dépasse.

M. MINNAERT : On peut être un chrétien, un musulman, un juif ou de toute religion et défendre la conception de la laïcité.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous propose qu'on passe au vote.

M. MINNAERT : Moi, je considère que l'école privée ne participe pas à la laïcité en France.

M. le Maire : Je vous demande de rester zen, on a assez débattu, je vais faire la police de l'assemblée, c'est dommage d'en arriver là. On passe au vote, parce que sinon, on est là pour la nuit et comme l'a dit Madame SURPLY tout à l'heure, il y a des gens qui se lèvent tôt demain matin.

Qui s'oppose à cette délibération ? Personne.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PAPIER).

M. le Maire : Très bien. On continue. On va ramener un petit peu de joie avec le carnaval. Non, je vais trop vite, Abla CIPRIANI, la délibération 15 avant le carnaval, sur les centres sociaux.

DL20240015. CENTRE SOCIAL DE FONSLA – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE POUR LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ » (CLAS) 2023-2024

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le maire. On va parler un peu de mixité avec une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales et le Centre social de Fonsala. Ça concerne le CLAS, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, autrement dit, l'aide aux devoirs.

C'est un partenariat qui est construit avec les écoles du quartier et qui est mis en place pour soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Donc, les séances d'accompagnement à la scolarité ont lieu en dehors du temps scolaire. Le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales et il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes. Donc,

la CAF de la Loire accompagne sous forme de conventionnement sur un an renouvelable chaque année, enfin, une année scolaire pour le coup.

À titre informatif, pour l'année 2022-2023, l'aide de la CAF a représenté un montant de 5 583 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention avec la Caisse d'allocations familiales de la Loire, pour le Centre social de Fonsala, concernant la prestation de service contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2023-2024 et son renouvellement dans les mêmes conditions ;
- il est aussi demandé d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

M. le Maire : Merci, Abla CIPRIANI, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?
Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : J'ai juste une question, c'est : pourquoi on le signe aussi tardivement ?

Mme CIPRIANI : Peut-être parce que ce n'est pas sur une année scolaire qu'on commence l'année civile.

(Hors micro)

Mme CIPRIANI : Est-ce que c'est le temps que ça passe dans les différents services ? Je ne sais pas.

(Hors micro)

Mme CIPRIANI : Ce n'est pas grave ?

(Hors micro)

Mme CIPRIANI : Il est signé.

M. le Maire : C'est le plus important. Merci à vous.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je m'étais un tout petit peu précipité tout à l'heure, nous allons parler du carnaval et des feux de joie.

DL20240016. ORGANISATION DU CARNAVAL 2024 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIÉES

Mme CIPRIANI : Bien. Alors, le Carnaval 2024, la thématique retenue pour l'édition 2024 sera le carnaval cubain appelé « Comparsas ».

Le Carnaval se déclinera ainsi en deux temps. Un premier temps, la préparation avec la compagnie stéphanoise « La Baroufada » qui a été missionnée pour préparer ce carnaval avec les structures dès ce mois.

Dans un deuxième temps, la journée du carnaval dans les quartiers et le défilé en centre-ville auront lieu le mardi 13 février 2024. Le programme d'animations musicales et festives sera présenté dans chacun des quartiers pour se terminer par un défilé en centre-ville.

La commune :

- organise le temps de préparation et le défilé ;
- prend en charge le coût de l'intervention de la compagnie « La Baroufada », ses frais d'hébergement et de restauration éventuels, les droits SACEM et autres droits similaires ;
- coordonne également les demandes des centres sociaux auprès des services de la ville ;
- participera aussi financièrement aux animations qui se dérouleront dans les quartiers à hauteur de 50 % du coût final TTC de la prestation et dans la limite de 700 € pour chacun des centres sociaux ainsi que pour Alpha3a.

Nous valoriserons la manifestation par les moyens de communication municipaux disponibles et fournirons aux partenaires les supports de communication.

Donc les partenaires de ce carnaval sont :

- les centres sociaux de Saint-Julien ;
- le centre social de Lavieu ;
- celui d'Izieux Le Creux ;
- ainsi qu'Alpha3a et bien évidemment
- le centre social municipal de Fonsala.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention est proposée avec l'ensemble des structures partenaires.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de la convention de partenariat relative à l'organisation des festivités de Carnaval 2024, telle que présentée ci-dessus.

Merci.

M. le Maire : Merci, Abla CIPRIANI. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Cette délibération met en lumière de façon magistrale ce que nous essayons de vous partager lorsque nous abordons les questions de démocratie et de respect de la population. Je sais, ça ne va pas vous faire plaisir, mais bon. Si nous prenons la parole ce soir, ce n'est pas au nom des structures qui vont signer les conventions proposées, structures que nous connaissons dans lesquelles certains d'entre nous ont été ou sont adhérents, bénévoles

ou salariés, mais bien au nom de la population et des quartiers, au nom de la cohésion sociale de la ville.

Carnaval est par excellence une fête populaire. À Saint-Chamond, cette fête était portée par les centres sociaux, les structures de quartier, telles que la maison de quartier de la Croix Berthaud, par exemple.

Il y a une quinzaine d'années, d'autres collectifs, comme les maisons de retraite, les clubs d'anciens, les associations comme celle des commerçants ou « Izieux Quartier Heureux » essayaient de travailler ensemble et de faire émerger une dynamique commune pour organiser la fête au plus près des habitants. En 2022, vous avez orienté la fête de Carnaval en choisissant une manifestation en centre-ville, préparée, certes, par les structures qui ont accepté de jouer le jeu, mais qui sont devenues des partenaires d'un projet porté par la ville. Auparavant, c'était la ville qui était partenaire de chaque structure. C'est un choix politique que vous avez fait en structurant vos services et en choisissant vos embauches. C'est un choix que nous contestons, c'est un choix qui casse le travail de fourmi fourni tout au long de l'année par les professionnels de terrain.

Nous n'allons pas insister, ici, sur les conséquences d'un tel détricotage. Les bénévoles engagés dans les quartiers, les habitants en lien avec ces structures, les professionnels en parleront beaucoup mieux que nous, si toutefois vous daignez les écouter plutôt que de les encadrer, voire les utiliser. Un spectacle de carnaval en centre-ville avec une troupe, approché bien avant le début du travail que vous nommez partenarial, permet de faire de super photos, des posts sur les réseaux, une prestation avec une réelle approche artistique comme vous osez écrire dans l'article 1 de votre convention. Ça permet également une communication d'enfer, peut-être pour attirer les habitants nouveaux et tenir le rang de la deuxième ville de la Loire. Mais un tel spectacle ne tient pas compte des réalités de terrain. Un mardi, les enfants sont à l'école, les quartiers sont un peu éloignés du centre-ville, les familles ne sont pas forcément disponibles pour accompagner leurs enfants, les programmes scolaires ne sont pas forcément très en lien avec Carnaval. D'ailleurs, peu de classes ont accepté de participer au défilé cette année.

De plus, Carnaval n'est pas réservé aux enfants et à la jeunesse, peut-être que d'autres collectifs pourraient être joints :

- l'école de musique ;
- les collectifs artistiques ;
- troupes de théâtre ;
- école d'expression graphique.

Vous écrivez dans votre convention que les structures doivent s'engager à sensibiliser la population et les participants au danger de l'utilisation des pétards, c'est effectivement important d'avoir ce souci de prévention. Par contre, cet engagement n'est pas repris dans le paragraphe concernant la ville. Pourtant, la question des pétards, des feux d'artifice qui sont même interdits pour certains par la loi relèveraient de la mission de la police municipale dans un travail de prévention, de liens étroits avec les structures où les tasers ne sont pas indispensables, bien au contraire.

M. le Maire : Merci, Madame MASSARDIER. Abla CIPRIANI va vous apporter des réponses.

Mme CIPRIANI : Merci. Écoutez, Madame MASSARDIER, je suis touchée par ces commentaires. Je voudrais quand même apporter quelques précisions. On est quand même bien en démocratie,

le Carnaval, on ne l'a pas décidé seul. Donc, je reviens sur le point sur le choix de la compagnie. Il faut que vous sachiez qu'à la fin de la précédente édition de Carnaval, on a fait une réunion bilan avec chaque partenaire et nous avons décidé ensemble de renouveler l'opération avec « La Baroufada » à ce moment-là avec les structures. Donc, ça n'a pas été fait parce que ça me faisait plaisir ou ça faisait plaisir à quiconque dans notre groupe de majorité, mais ça a bien été fait de concert avec les structures.

Jusqu'à ce que je prenne en charge cette délégation, quand je suis arrivée, en tout cas en 2020, le Carnaval n'avait plus lieu en centre-ville, il me semble, il n'y avait plus grand-chose, ce n'était que dans les quartiers, quartier centre-ville dans sa structure avec peu de mixité finalement, juste les adhérents des structures qui bénéficiaient d'une animation ce jour-là. Ce n'est pas la vision que j'ai de Carnaval.

Aujourd'hui, effectivement, on est en centre-ville, avec un travail collaboratif des structures pour l'ensemble des saint-chamonais et je n'encadre pas les structures. Je n'exige pas d'elles, tout du moins, je participe aux CA de chaque structure, je les accompagne. En ce qui concerne les différentes associations qui peuvent travailler en périphérie des centres sociaux, elles sont accueillies, elles sont invitées aux réunions et je ne peux pas pallier à leur absence ou au souhait qu'elles ont de ne pas participer aux éditions de Carnaval, mais viennent seulement demander une animation pour leurs structures aux frais de la ville. Merci.

M. le Maire : Très bien. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : C'est un complément. Je savais bien, en faisant mon commentaire, qu'il était un peu écrit de manière un peu abrupte. S'il est écrit comme ça, c'est parce qu'il s'enracine dans des constats qui se font, pas forcément que pour Carnaval, qui se font aussi dans la vie quotidienne des quartiers, des structures, des professionnels et avec ce côté qui m'inquiète beaucoup. Alors, je sais, pour en avoir parlé avec vous, que ce n'est pas forcément pensé comme ça, mais je crois que c'est des manières de travailler qui vont complètement à l'encontre du renouveau démocratique d'une population.

Et j'insiste là-dessus, parce que je crois qu'il y a des gens qui souffrent, il y a des professionnels qui souffrent, il y a des choses qui se referment. Alors, effectivement, un carnaval en centre-ville, c'est super et je suis plutôt pour. Par contre, organiser un carnaval en centre-ville, un mardi soir, alors que les structures n'ont pas la main sur les activités qu'ils font le mardi, c'est quand même quelque chose qui pose question.

Et puis, il y a aussi toute une façon de travailler et je rebondis sur cette question du Carnaval, parce que c'est quelque chose qui me tenait à cœur, parce que c'était ma délégation quand j'étais dans la majorité et je suis sensible à tout ce travail de terrain et je crois que ce travail de terrain, il se perd. Et il se perd dans beaucoup d'autres champs, dans une manière de travailler qui est différente de celle qu'on avait, on n'a pas les mêmes projets, je suis bien d'accord, mais c'est là où j'ai le plus d'inquiétude, parce que c'est la cohésion sociale, c'est la place de la jeunesse dans les quartiers, c'est toutes ces questions-là, c'est la prévention de la délinquance, c'est toutes ces questions-là qui sont au cœur et je crois qu'on est fondamentalement opposé sur ces politiques-là.

C'est une manière d'ouvrir le débat qu'on ne va pas poursuivre ici, mais je crois vraiment que c'est quelque chose qu'il faut qu'on travaille. Et si on peut le travailler ensemble, c'est plutôt bien, parce qu'il en va de la sécurité, très chère à Monsieur le maire, et peut-être que ça nous fera économiser des caméras et des tasers.

M. le Maire : Des pistolets à impulsion électrique exactement.

(Hors micro)

M. le Maire : Je vous ai coupé le micro, je suis désolé, je pensais que vous aviez terminé, je vous ai coupé le micro, c'est petit, j'avoue. Je vais laisser répondre Abla CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Très brièvement, merci, Monsieur le maire. Madame MASSARDIER, Carnaval c'est le 13 février, Mardi Gras.

(Hors micro)

Mme CIPRIANI : Mardi Gras, c'est le 13 février. C'est pour ça que c'est le mardi. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé.

Après, on avait déjà eu le loisir d'échanger et vraiment, je pense qu'il est effectivement important qu'on puisse continuer à le faire. Ici, ce n'est peut-être pas le lieu, mais je vous invite à nous rencontrer pour pouvoir échanger parce que je crois que nos positions et nos inquiétudes, elles se rejoignent à un moment donné.

M. le Maire : Merci, Abla CIPRIANI. C'est le complément du complément.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je pense qu'il faut échanger, pas en tête-à-tête, je crois qu'il faut échanger collectivement et mettre au travail des antennes citoyennes où le débat existe. Pas forcément en conseil municipal, on ne peut pas le faire, ce n'est pas possible, donc il faut se trouver d'autres lieux de débat.

M. le Maire : Bon, c'est vrai qu'il faut continuer à échanger. Je pense que c'est important, parce que parfois, on peut avoir des points de vue qui divergent, mais on peut avoir des points d'accord ensemble sur des façons de voir les choses, sur des façons de construire ensemble. Et je vous remercie de cette prise de parole, parce qu'on sent que ce n'est pas une opposition systématique, mais que derrière, il y a un vrai projet. Je vois que ça vous tient à cœur et c'est vrai que vous avez géré cette délégation pendant près de six ans aux côtés de Philippe KIZIRIAN et tous les avis sont bons à prendre. Donc, je remercie Abla CIPRIANI d'échanger avec vous, parce que j'ai cru comprendre que c'était déjà le cas.

C'est vrai que c'est un carnaval qui va avoir lieu en centre-ville, mais pas que. Les associations d'habitants, j'ai en tête les habitants de Saint-Martin-en-Coailleux, « Saint-Martin-en-Fêtes » qui va aussi faire Carnaval. J'ai aussi en tête « Izieux Quartier Heureux », qui va faire le carnaval sur la place nationale d'Izieux. Parfois, il y a les habitants de Chavanne qui font le Carnaval sur la place de l'église de Chavanne, il y a la Croix-Berthaud, évidemment, avec la maison des quartiers aussi, qui réalise le carnaval.

Donc, il y a, finalement, cette grande manifestation auprès des enfants, c'est vrai que ça été dit, mais c'est Mardi Gras, je suis d'accord avec vous, c'est un mardi soir. L'avantage du mardi soir, c'est que généralement, les enfants, en tout cas, les tous petits, n'ont pas forcément école le lendemain, mais ça, la ville, nous, on ne peut rien y faire. C'est une date qui est nationale, cette année ça tombe le 13 février, parfois ça tombe pendant les vacances scolaires, parfois ça tombe hors vacances scolaires, il faut faire avec et à chaque fois, même, il faut se renouveler. Il faut de nouveau attirer les petits et les grands. Vous avez raison, Madame MASSARDIER, parce qu'il faut que toutes les personnes puissent participer à ce carnaval et c'est le but, justement, de cette

intelligence collective, encore une fois, entre les centres sociaux Alpha3a, la Ville de Saint-Chamond et puis on continue quand même à accompagner les habitants de quartier, comme je vous le disais, avec la mise à disposition de matériels et je remercie le service logistique et la vie associative qui est un contact aussi pour eux pour que justement, tout le monde y trouve son compte dans ce Mardi Gras et le carnaval qui, je pense, est important.

L'année passée, ça a très bien marché et je me rappelle des chapeaux où tout le monde avait joué le jeu. De nouvelles thématiques cette année, ça permet aussi parfois aux écoles de travailler sur cette thématique-là, surtout qu'en plus, quand c'est en période scolaire. Donc, c'est vrai qu'on pourra échanger hors conseil municipal ensemble sur ces problématiques-là, mais je pense qu'il peut y avoir entre nous, en tout cas, des points d'accord sur le carnaval.

Je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition ?

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la culture et à la délibération 17 sur la demande de classement de l'église Saint-Pierre au titre des monuments historiques et c'est François MORANGE qui va nous présenter cette délibération.

DL20240017. DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

M. MORANGE : Merci, Monsieur le maire. Actuellement, l'intérieur de l'église Saint-Pierre est classé monument historique. L'édifice, quant à lui, a seulement fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments historiques. L'état actuel de l'église Saint-Pierre nécessite de mettre en place d'importants projets de travaux et de restauration :

- la consolidation du clocher ;
- la restauration de l'orgue ;
- la restauration de tableaux et de fresques ;
- la mise en place d'une étude sur le bâti afin de résoudre des problèmes d'humidité du fait de la proximité du Gier.

C'est une étude qui a été préconisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 2022. Le montant des travaux est estimé à ce jour à près de 1,5 million d'euros. La commune souhaite, sur les conseils de la DRAC, faire une demande de classement total de l'église Saint-Pierre au titre des Monuments historiques. Ce classement permettrait d'obtenir des subventions pour restaurer et réhabiliter l'église Saint-Pierre en accord avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces financements représentent en moyenne 40 % du coût des travaux, sans plafond, et peuvent être cumulables avec d'autres aides octroyées par des organismes comme :

- le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ;
- l'Union européenne ;
- la région ;
- le département ;
- des associations ou des fondations comme la Fondation du patrimoine.

On note aussi que la protection de l'église Saint-Pierre permettrait de faire connaître l'histoire du bâtiment via le recensement des bâtiments classés, ce qu'on appelle en France la base Mérimée, c'est un ensemble de données correspondant aux Monuments historiques et d'avoir une expertise d'architectes spécialisés et experts du patrimoine pour une meilleure préservation de l'édifice d'un point de vue technique, historique et culturel.

Vu le code du patrimoine, notamment l'article L. 621-5, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dépôt d'une demande de classement de l'église Saint-Pierre au titre des monuments historiques auprès de la DRAC ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce classement, à signer ces documents et tout document s'y rapportant.

M. le Maire : Merci à François MORANGE pour cette présentation précise. Il y a des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Petit rappel concernant le mot église. Quand on parle du bâtiment, on écrit église avec un « é » minuscule et non avec une « e » majuscule, comme vous l'avez écrit dans deux délibérations de ce conseil municipal. La majuscule concerne, non plus l'édifice, mais l'institution.

Faire la différence entre le bâtiment et l'institution revêt un peu d'importance quand on sait que certains élus de droite et encore plus d'extrême droite tentent à des fins politiques de faire des récupérations de l'église avec un grand E comme institution. Ils oublient étonnamment le principe de laïcité quand il s'agit de récupération du christianisme tout en oubliant certains passages de la Bible : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli ». Alors, nous approuvons bien entendu cette demande de délibération concernant le bâtiment et nous saluons ce travail.

M. le Maire : Tous ces grands mots pour accoucher d'une souris au final. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur MORANGE voulait dire un mot en complément à Monsieur MINNAERT ?

M. MORANGE : Je remercie Monsieur MINNAERT. En effet, il y a une faute d'écriture et vous avez tout à fait raison. L'église avec un E majuscule, c'est l'Église protestante, l'Église catholique, etc. Là, le mot église doit s'écrire avec un « é » minuscule. OK. Je vous remercie de participer à cet effort de la commune que vous faites tous ensemble de la rénovation de l'église Saint-Pierre qui est le bijou de la ville. Notre-Dame, c'est le phare de la ville et le bijou, c'est Saint-Pierre. Et Saint-Pierre, on doit le remettre en valeur, car il y a beaucoup de travail à faire.

M. le Maire : Merci à François MORANGE pour cette intervention. En effet, je pense que c'est aussi qu'on développera Saint-Chamond en maintenant notre patrimoine. C'est vrai que François MORANGE parlait de l'église Notre-Dame et dès le début du mois de novembre, on a mis les bouchées doubles pour la rouvrir d'ici la fin d'année 2024, avec des travaux qui vont être réalisés.

D'ailleurs, je salue tout le travail des services municipaux qui ont travaillé ardemment pour pouvoir proposer un projet de réouverture, pour la rendre justement aux Saint-Chamonais. Et puis l'église

Saint-Pierre qui, c'est vrai, est un édifice magnifique et c'est comme ça aussi qu'on invitera les saint-chamonais, les habitants de la Vallée du Gier, les habitants du département, de la région, à venir à Saint-Chamond, à visiter, à s'approprier finalement le patrimoine. Et du coup, quand on attire du monde à Saint-Chamond, on développe plein d'autres choses. Par exemple, le commerce, parce qu'on se balade en ville. On développe les parcs, parce qu'on s'y promène, donc c'est aussi ça qui est important.

Je vous propose qu'on vote cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons sur l'urbanisme et les opérations foncières avec la délibération 18 sur l'échangeur de la Varizelle pour une convention amiable d'autorisation de prise de possession anticipée entre la Ville et l'État et je cède la parole à Jean-Luc DEGRAIX.

DL20240018. ÉCHANGEUR DE LA VARIZELLE – CONVENTION AMIABLE D'AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE – VILLE / ÉTAT

M. DEGRAIX : Merci. Vous l'avez à l'écran, cet échangeur de la Varizelle. Les travaux devraient commencer au cours de cette année 2024 et se poursuivre tout au long de l'année 2025 pour se terminer donc à la fin de l'année 2025. C'est un ouvrage d'art assez imposant. Il y a aussi un budget fléché à 24 millions d'euros. Alors, il n'y a pas, bien sûr, que la réalisation de cet ouvrage d'art qui enjambe l'A47, il y a aussi des aménagements de part et d'autre.

C'est un aménagement important, aujourd'hui, cofinancé par l'État et par les collectivités, Saint-Étienne Métropole à hauteur de 8 millions d'euros, le département également aussi à hauteur de 4 millions d'euros. C'est un équipement dont on a longuement parlé dans cette assemblée. On a pu débattre sur son utilité ou pas. En tout cas, pour nous, il nous paraît essentiel.

Pourquoi ? D'abord, parce qu'il permet de fluidifier la circulation à l'entrée de la ville et c'est une entrée de ville importante, c'est même fléché comme étant la porte d'entrée du parc du Pilat. Je rappelle que sur cet ouvrage d'art, il y aura une piste cyclable qui participe d'ailleurs, au schéma directeur des pistes cyclables à l'échelle de Saint-Étienne Métropole. Bruno CHANGEAT pourra nous le confirmer.

Il s'agit également de mieux desservir des zones aujourd'hui d'activités. Alors, à la fois, la zone commerciale de la Varizelle, un équipement métropolitain d'ampleur qui est l'Aréna. Je crois que c'est un équipement qui a trouvé sa place ces dernières années. Et puis, n'oublions pas aussi que cet échangeur, il est réalisé pour permettre le développement de la zone d'activité de Métrotech sur Saint-Jean-Bonnefonds, c'est bien sûr par ce côté-là que la zone d'activité sera desservie.

Tout ça pour vous dire qu'il faut que les travaux débutent, si on veut que cela devienne une réalité. Donc, la délibération, c'est tout simplement permettre à l'État, à la DREAL, qui est en charge de la réalisation de cet ouvrage, de commencer les travaux. Donc, nous mettrons à disposition, les parcelles communales de part et d'autre de cet échangeur, à disposition de l'État, de la DREAL

pour entamer dès qu'elle le souhaite, cette direction d'État, les travaux sur ce secteur de la Varizelle.

M. le Maire : Merci. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : C'est la soirée. Donc, dans cette même séance, on nous a fait voter une charte pour la biodiversité et une demande d'aide nationale pour la transition énergétique avec la commune de l'Horme et là, on vient nous faire voter une délibération pour favoriser le futur échangeur de la Varizelle, c'est-à-dire qu'à Saint-Chamond on peut à la fois s'engager à sauvegarder la biodiversité et en même temps bétonner, bitumer des centaines de mètres carrés. On peut s'engager dans la lutte contre le changement climatique et en même temps, construire un échangeur routier. Il n'y a pas de problème, on est très fort. Enfin, c'est complètement incohérent.

Il faut rappeler aux habitants quand même de quoi il s'agit exactement, parce que là, vous soutenez la construction d'un quatrième échangeur routier, il y a quatre échangeurs à Saint-Chamond et cet échangeur va coûter 25 millions d'euros, ce n'est quand même pas mal. Donc, on va bétonner, on va faire les travaux pendant des mois pour favoriser encore plus la circulation automobile dans notre ville alors que tout le monde sait que le secteur des transports est en pointe dans le dérèglement climatique. Donc, nous allons voter contre cette délibération, bien évidemment, mais je trouve que ça serait bien que vous preniez le temps aujourd'hui d'expliquer : pourquoi exactement cet échangeur à 25 millions d'euros va être construit ? Combien de minutes un automobiliste qui sort du centre commercial de la Varizelle va gagner sur un trajet vers Saint-Étienne ? Combien de minutes va-t-il gagner grâce à cet ouvrage d'art ? Je ne sais pas si on peut l'appeler comme ça, il ne ressemble à rien, enfin, personnellement, c'est un pont. Combien de minutes un habitant du centre-ville va gagner s'il veut rejoindre le centre commercial de la Varizelle ?

Là encore, pour rapprocher le centre commercial, on est prêt à mettre 25 millions d'euros. Donc, donnez-nous un peu de concret par rapport à ces 25 millions d'euros qui sont dépensés en béton et en bitume.

M. le Maire : Très bien. Je vais vous apporter quelques réponses finalement sur cet échangeur de la Varizelle, parce que ça était dit. C'est un équipement d'envergure, bien évidemment, et je salue la relation que l'on a eue avec, d'ailleurs, les agriculteurs que j'ai rencontrés juste avant Noël pour évoquer avec eux les compensations justement qu'il faut faire, parce qu'il y a un travail en commun entre, les agriculteurs, la DREAL, la ville finalement et puis les partenaires, Saint-Étienne Métropole et le Conseil départemental. L'objectif aussi, parce que vous parlez finalement de gagner quelques minutes, mais ce n'est pas que ça. C'est désengorger la sortie 16 qui, aux heures de pointe, est problématique et on arrive directement dans le centre-ville. Parce que l'objectif de cet échangeur, c'est vrai qu'il y a la ZAC la Varizelle, il y a l'Aréna pour les soirs de match et puis il y a le quartier d'Izieux Le Creux aussi. Et ça, il ne faut pas l'oublier, parce qu'on facilite l'accès aussi à ce quartier-là et on est vraiment finalement dans le plan de désenclaver cette sortie, du coup finalement de diminuer la pollution, parce qu'il n'y a rien de pire que des voitures qui stagnent en centre-ville, il n'y a rien de pire qui polluent finalement les bronches des uns et des autres et surtout des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais.

Et en plus, on rentre dans le plan qui s'appelle « Mobilis » qui a été lancé par l'État et par Madame la préfète de région pour améliorer les conditions de circulation entre Saint-Étienne et Lyon suite à l'abandon de l'A45. Donc, en plus, on rentre dans cette enveloppe-là, d'accompagnement de :

- l'État à hauteur de 50 % ;
- Saint-Étienne Métropole va mettre 35 % ;
- le Conseil départemental quasiment 15 %.

Donc, on est aujourd'hui sur un édifice d'envergure, mais on ne fait pas un pont pour faire plaisir, pour se faire plaisir, on fait vraiment ça, parce qu'aujourd'hui il y a une utilité. Je pense que les riverains, et ça s'est vu d'ailleurs dans l'enquête publique, ont compris aussi cette utilité, la facilité pour se rendre à Lyon ou à Saint-Étienne, parce qu'il y a des gens sur Saint-Chamond qui travaillent à Saint-Étienne ou à Lyon. Donc, c'est important aujourd'hui, cet échangeur-là, ce n'est pas seulement faire un édifice pour faire un édifice à 24 millions d'euros, malgré ce que vous pouvez dire.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Bon, de toute façon, on ne sera pas d'accord sur le sujet. Moi ; je voudrais simplement revenir sur les compensations, parce que ça fait plusieurs fois qu'on en parle, que vous évoquez le sujet. Vous dites que vous travaillez beaucoup avec les agriculteurs, moi, j'ai un autre son de cloche. Alors, la compensation, c'est en fait, quand on construit un tel ouvrage, on bétonne beaucoup, donc il faut compenser par des terrains ailleurs, puisque là, évidemment, tout est bétonné et donc, vous avez choisi d'utiliser des terrains agricoles un peu plus loin, à la Chabure pour compenser. C'est des terrains qui, maintenant, ne seront plus utilisés par des agriculteurs.

M. le Maire : C'est faux.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Est-ce qu'ils vont s'en servir de compensation.

M. le Maire : Non, c'est faux.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Alors, peut-être que les choses ont changé.

M. le Maire : Oui.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Tant mieux.

M. le Maire : Oui.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : C'est une bonne chose.

M. le Maire : Les agriculteurs qui étaient présents en mairie il y a 15 jours vont pouvoir exploiter ces terrains agricoles.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : C'est très bien, parce que ce que vous aviez prévu, c'était de planter des arbres et de les faire exploiter par une entreprise.

M. le Maire : Non, non. Il y a les agriculteurs qui ont les terrains, vous parlez en dessous des jardins de la Brocharie. D'ailleurs, on va faire une petite division parcellaire, un terrain qui appartenait jusqu'à présent au centre hospitalier et qui va le vendre justement à la collectivité de Saint-Chamond, que l'on met à disposition et qu'il va être continué à être entretenu et utilisé pour de l'exploitation agricole par un agriculteur d'ailleurs qui va changer, il va y avoir une passation, parce que l'agriculteur actuel va partir à la retraite et c'est un nouvel agriculteur qui va prendre le relais sur ce terrain et sur cette parcelle-là.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Très bien. Alors du coup, quelle compensation allez-vous faire ?

M. le Maire : Alors, sur la compensation, il va y avoir de la plantation justement, vous avez raison, d'arbres, mais qui ne seront pas au milieu du champ en fait. On va entretenir aussi les berges à côté. Alors, je ne voudrais pas dire des bêtises sur la rivière, le Janon, qui passe le long du terrain, il y aura un entretien qui sera fait à la fois par les agriculteurs et à la fois par l'État et la Ville de Saint-Chamond.

(Hors micro)

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Il faudra appuyer.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Vous avez essayé de me couper la parole.

M. le Maire : Arrêtez, ce n'est pas vrai.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le terrain sera agricole ou pas ? Enfin, il y aura une activité agricole sur l'ensemble du terrain ou pas ? Actuellement, il y avait, je ne sais plus, 2 ou 3 ha agricoles, je voudrais savoir, si c'est une activité agricole, ce n'est pas une activité de compensation, elle est où la compensation ?

M. le Maire : Par rapport au terrain actuel, il y aura autant d'utilisation agricole sur le terrain, voilà. Et on se rapprochera de la DREAL pour vous dire exactement où seront les compensations. Mais les agriculteurs étaient au courant, ils étaient là, ils étaient d'ailleurs favorables à ce projet de l'échangeur de la Varizelle, en tout cas, ceux qui étaient présents en mairie la dernière fois avec les représentants syndicaux, voilà. On est tombé d'accord sur cette compensation-là. Et il y aura bien de l'exploitation agricole sur le terrain entre les jardins de la Brocharie et le dos du terrain agricole qui sont juste à côté qui sont utilisés par la même personne, enfin, par la future personne qui va utiliser ce terrain.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : J'espère qu'un moment donné, vous nous direz où se font les compensations, alors.

M. le Maire : Oui, on vous le dira.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Très bien.

M. le Maire : N'ayez point d'inquiétude. Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Je peux peut-être vous répondre là-dessus. Les compensations, c'est surtout des créations de haies, c'est à Bujarret. Donc, on aura sur le Parc de Bujarret des haies et également un boisement à la Ravacholière à Saint-Martin et puis donc un terrain au niveau de la Brocharie, voilà.

Juste pour dire que malgré tout, il y aura ces compensations. Après, on a rencontré la DREAL, il n'y a pas très longtemps, donc c'est un aménagement qui est quand même, voilà, ils prennent leurs précautions sur notamment autour du Janon, il va y avoir un aménagement quand même, je trouve plutôt vertueux où on va également éliminer la renouée du Japon, parce que le long du Janon il y a énormément de renouée du Japon. Donc, en termes de biodiversité, ils ont une nouvelle technique d'ailleurs, je n'en ai pas communiqué encore avec mon collègue Yves ALAMERCERY, mais qui va être utilisé pour éliminer cette renouée. Donc, il aura là-dessus un travail fait sur ces plantes invasives. Donc, on a quand même une compensation et également, on a un avis là-dessus de France Nature Environnement plutôt très favorable sur l'aménagement de la DREAL.

M. le Maire : Merci pour ce complément d'information. Ça change de voix chez Europe Écologie les Verts.

M. MINNAERT : Non, ça ne change pas de voix, c'est que nous, on travaille en commun. Nous, nos interventions, elles sont collectives et quand on décide un représentant, on n'a pas quelqu'un qui décide que telle personne est représentée...

M. le Maire : Bon, allez, l'échangeur.

M. MINNAERT : Donc, on va parler effectivement d'échangeur. Vous avez parlé de consultations. Il n'y a pas eu de consultations des habitants par rapport à cet échangeur. Les habitants étaient contre. Quand ils sont venus à une réunion, c'était déjà tout ficelé. Ils avaient deux questions, c'était : « Soit vous acceptez l'échangeur qu'on vous propose ou soit vous aurez pire ». Ça ne leur a pas été demandé : « Est-ce que vous étiez contre le projet ? ». Voilà. Donc, il n'y a pas eu de consultations. Les habitants, plusieurs nous avaient alertés en exprimant leur opposition à cet échangeur. Donc, ils ne sont pas totalement heureux de l'avoir près de chez eux, voilà. Et ça reste totalement contradictoire. Vous êtes venus avec un projet totalement ficelé.

D'ailleurs, le projet totalement ficelé, c'était un peu comme route du Paradis. On expropriait les gens, le fait qu'on avait oublié de dire : « Mais peut-être, il y avait d'autres projets », c'était : « Nous étions des irresponsables, nous étions des personnes complètement aveugles, des ignorants du problème », sauf qu'aujourd'hui, ils ne sont plus expropriés parce qu'on a fini par les écouter.

Moi, ce que j'espère, c'est qu'à un moment, on va peut-être écouter ces gens en disant qu'on n'a peut-être pas besoin d'exproprier et qu'on supprime cet échangeur totalement aberrant qui est effectivement une œuvre extraordinaire. Je pense que Monsieur MORANGE va demander un classement au patrimoine historique de ce pont, voilà. C'est vraiment extraordinaire. Moi, j'aurais préféré personnellement qu'on conserve une vieille cheminée que de nous proposer ce pont horrible, voilà, et qui coûte des millions.

M. le Maire : Bon, oui, votre prise de parole, elle est assez ridicule, je trouve, parce qu'on est sur des sujets sérieux. Et bon, on ne sera pas d'accord, on ne sera pas sur la même longueur d'onde. Je pense qu'on n'a pas la même façon finalement de voir les choses finalement vous et nous et c'est ce qui nous oppose et c'est dommage sur un projet, finalement, qui est d'ampleur. Il ne faut pas le cacher, mais surtout pour Saint-Chamond, pour les Saint-Chamonnais, mais bon, on ne sera pas d'accord. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Bon, je ne vais pas poursuivre les débats trop longtemps. Simplement, depuis l'annonce de ce projet, on a manifesté notre désaccord, donc on est toujours contre pour les mêmes choses qui ont été dites là, je ne vais pas les répéter. C'est dommage, mais c'est comme ça. Et l'ampleur d'un projet n'a rien à voir avec son bien-fondé, entre nous soit dit.

M. le Maire : Oui, mais là, je pense qu'il y a bien-fondé à l'ampleur du projet, voilà. C'est un avis que partage la majorité municipale. Je vous rejoins sur le fond de la phrase, mais là, on le pense vraiment. D'ailleurs, Jean-Luc DEGRAIX l'a dit, les travaux devront attaquer dès le mois de janvier et puis le gros œuvre attaquera juste avant l'été pour une fin de travaux pour la fin d'année 2025 début d'année 2026 à peu près, en effet, avec une voie verte, ce qu'on appelle donc une piste cyclable et une voie piétonne aussi pour rapprocher finalement le quartier du pont Nantin à la zone de la Varizelle.

Qui s'oppose à cette délibération ? Quatre oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (35 pour ; 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Délibération n° 19, cession à CAP Métropole d'un bâtiment industriel rue Pétin Gaudet. Jean-Luc DEGRAIX.

DL20240019. CESSION À CAP MÉTROPOLE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – RUE PETIN GAUDET

M. DEGRAIX : Cette délibération, c'est Novaciéries, c'est la Halle 07, vous l'avez à l'écran. Voilà, il faut en avoir la domanialité totale. Or, vous savez que sur cette halle 07, il y a aussi des entreprises qui sont à proximité. L'une d'entre elles a rencontré des difficultés, elle a dû fermer ses portes, les locaux ont été mis en vente, la Ville de Saint-Chamond a fait l'acquisition d'une partie de la Halle 07.

Alors, sur Novaciéries, c'est bien sûr Cap Métropole qui était à la manœuvre pour l'aménagement de cette zone. Donc, maintenant que la Ville de Saint-Chamond a fait l'acquisition d'une partie de la Halle 07, qui correspondait à l'entreprise Alcome Fonderie, la Ville de Saint-Chamond revend à CAP Métropole pour la somme de 423 691 €, qui correspond à la préemption que nous avons menée.

Et évidemment, dans cette halle 07, dans quelques mois, il y aura un nouveau service culturel qui viendra compléter finalement les usages que nous trouvons sur Novaciéries avec MAUSA, ce musée dédié aux arts urbains qui va trouver toute sa place et qui va venir compléter ce qui peut exister sur le parc de Novaciéries, à proximité du parc de Novaciéries et qui fera résonance peut-être avec la Halle 01 et le cinéma, compléter donc l'offre culturelle, c'est un beau projet.

M. le Maire : Merci. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous avons déjà approuvé ce projet d'un musée d'art urbain, nous voterons donc cette délibération. Nous avons en revanche attiré l'attention sur le fait qu'un tel musée devait rappeler l'histoire et le patrimoine d'où émergent de nouvelles créations. Nous ne savons pas ce qu'il sera. Nous savons aujourd'hui que des collections sont en train de disparaître à Saint-Chamond, car la mairie ne sait pas préserver le patrimoine culturel rassemblé et présenté par des bénévoles. On préfère dépenser 25 millions à un échangeur au lieu de préserver ce patrimoine.

M. le Maire : C'est hors propos, là.

M. MINNAERT : Il est amusant de lire régulièrement « projet majeur, majeure par-ci, majeure par-là », à force de qualifier chaque réalisation de la commune de « majeure », on ne sait plus très bien ce qui est majeur. La seule chose dont on est sûr, c'est que le manque de projet d'ensemble pour la ville est « majeur ».

M. le Maire : Pardon, vous avez fini. Bon, c'est vrai qu'on fait plutôt le passe-plat sur cette délibération avec Cap Métropole dans la poursuite, et comme ça a été dit, de rénovation de

Novaciéries parce qu'il y a eu la Halle one, le parc, aujourd'hui la Halle 7 avec le MAUSA et puis il y a aussi un monde économique juste derrière. Et un complément, sachant qu'il y a aussi la rénovation de Loire Sud Restauration, le bâtiment est en train d'être justement rénové par Cap Métropole et ils font ça en plus pendant que le restaurant est encore ouvert. Le restaurant fonctionne à Novaciéries, donc voilà, il ne faut pas hésiter, on va avoir l'occasion de faire une visite de travaux justement sur ce site-là, parce que c'est un site en pleine émergence, j'ai envie de dire, en tout cas, les Saint-Chamonais l'apprécient.

C'est un vrai, finalement, lien entre le quartier de l'Izieux Le Creux et le centre-ville de Saint-Chamond et demain nous continuerons en plus à amplifier tout ça. Alors, il y aura Novaciéries et puis il y aura les abords nord aussi, de Novaciéries sur lesquels nous allons travailler dans les prochaines semaines pour ramener justement, faire une voie entre l'Hôtel-Dieu et le quartier du Creux avec du commerce, de la place piétonne, des musées, comme le MAUSA justement, pour que les familles s'y retrouvent dans notre commune et c'est aussi l'objectif de toujours, attirer des personnes à découvrir Saint-Chamond et à découvrir finalement le patrimoine historique de Saint-Chamond, parce que ce n'est pas loin de 4 500 personnes qui travaillaient à une époque à Creusot-Loire ou à Giat Industries et cette friche industrielle aujourd'hui vit une vraie deuxième vie avec quasiment 1 500 emplois. D'ailleurs, ce site, enfin, on va monter à 1 500 emplois d'ici la fin du mandat. Donc, nous allons continuer à amplifier nos actions sur le site de Novaciéries et je remercie bien évidemment Cap Métropole qui fait un très gros travail sur ce site à nos côtés.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Deux abstentions, Rassemblement national.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 20 sur la Cession à Monsieur et Madame THOMAS d'un immeuble au 29 rue Wilson.

DL20240020. CESSION À MONSIEUR ET MADAME THOMAS – IMMEUBLE SIS 29 RUE DU PRÉSIDENT WILSON

M. Jean-Luc DEGRAIX : Allez, Monsieur MINNAERT, je vous l'avoue, cette délibération n'est pas majeure, mais par contre elle est quand même importante. Elle est importante pour l'association « Né Pour Combattre » qui se situe rue Wilson.

Cette association loue actuellement un immeuble qui est propriété de la commune. L'association a souhaité faire l'acquisition de cet immeuble. Nous, nous rentrons dans une politique de vouloir gérer les biens qui sont à notre disposition et d'avoir une politique aussi de vente lorsque cela est possible.

Donc, nous vous proposons :

- d'approuver la cession de cet immeuble à l'association « Né Pour Combattre » représentée par Monsieur et Madame THOMAS pour une somme de 117 000 €, voilà.

C'est une association qui fonctionne bien et qui vient d'obtenir des résultats intéressants, mais je crois que là, Monsieur le maire pourra en dire un peu plus parce qu'il connaît bien cette association.

M. le Maire : Merci, Jean-Luc DEGRAIX pour cette intervention. En effet, de très bons résultats, mais j'aurais l'occasion d'y revenir après l'intervention de Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous approuverons l'esprit qu'un bâtiment soit donné à une association, mais nous garderons notre pratique, c'est : nous abstenons sur toutes les questions quand c'est les histoires de vente et d'urbanisme.

M. le Maire : C'est dommage d'avoir cette idéologie-là. Surtout que, rappelez-vous, il y a quelques années, ce bâtiment qui a été mis à disposition de « Né Pour Combattre » et qui aujourd'hui paye un loyer à la ville, ils ont rénové l'entièreté de ce bâtiment qui était un bâtiment en décrépidité complète à l'intérieur. C'est vrai qu'on avait trouvé cette solution-là, il y a quelques années, le développement de cette association qui était, je vous le rappelle, avant, la Talaudière, juste derrière le Lidl, ils sont venus à Saint-Chamond.

Aujourd'hui, ils ont développé leur nombre d'adhérents et puis surtout, ils ont des résultats et c'est vrai que ça a été souligné par Jean-Luc DEGRAIX, avec Lyndsey THOMAS, la fille de Sylvain THOMAS, qui est championne du monde. Donc voilà, c'est des résultats, il y a du travail, il y a beaucoup aussi, j'ai envie de dire, finalement, de bienveillance dans cette association-là, parce que je rappelle qu'ils ont aidé de nombreux enfants en difficulté, parfois des gens atteints de maladies. J'ai le souvenir d'une personne atteinte d'un cancer du cerveau qui était venu, qu'ils avaient accompagné justement dans leurs actions de bienveillance. D'ailleurs, cette personne-là est décédée par la suite.

Et c'est vrai qu'on ne peut qu'encourager une association qui se bat comme ça justement, entre le sport et la bienveillance, donc on est ravi en tout cas, aujourd'hui, de pouvoir leur vendre ce bâtiment. On est persuadé qu'ils en feront un bon usage. Régis CADEGROS est aussi content parce que ça fait rentrer des sous dans les caisses de la commune et quand on voit cette façade, ça donne envie justement, je pense que ça dynamise aussi le quartier. Je vous rappelle qu'on avait repris les locaux de la pétanque en 2020, avec des locaux tout neufs qui sont juste derrière, sur la rue Wilson. Donc, voilà un pôle sportif associatif important dans cette rue avec le centre social, bien évidemment, qui est juste en face. Monsieur MINNAERT, rapidement.

M. MINNAERT : On ne conteste pas le bienfait de cette association. Ce que l'on dit c'est que quand on n'est pas aux manettes, nous n'allons pas discuter des questions sur la vente. Donc, je veux dire, on préfère s'abstenir. Nous serions dans la majorité, vous vous absteniez sur cette position, je comprendrais tout à fait et on préfère nous abstenir parce que dans le passé, on a eu parfois raison de s'abstenir sur certaines délibérations concernant l'urbanisme.

M. le Maire : C'est votre idéologie, on la respecte, mais c'est dommage, parce que finalement, on est là pour développer la ville de Saint-Chamond et ça, ça en est l'exemple. D'ailleurs, on vend au prix de domaine qui a été proposé, donc il n'y a pas de sous-offre ou quoi que ce soit.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Et enfin, la dernière délibération en termes d'urbanisme, l'acquisition d'un terrain, copropriété « le Jacquard Sabotin ». Jean-Luc DEGRAIX.

DL20240021. ACQUISITION DE TERRAIN – COPROPRIÉTÉ « LE JACQUARD SABOTIN »

M. DEGRAIX : Donc, là, il faut que le conseil, il s'arrête puisque là, on est vraiment dans une délibération plus que mineure puisque là, nous sommes sur 45 m² que nous achetons à l'euro symbolique. Mais en fait, non, elle n'est pas mineure, elle peut être même majeure, mais un jour, il faudra qu'on vous parle du projet d'aménagement du centre-ville.

M. le Maire : Très bien. C'est les petites rivières qui font les grands fleuves.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Des oppositions ? Pas d'opposition.

Des abstentions ? Quatre abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur la délibération 22, sur le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consenties en application du code général des collectivités territoriales ? Pas de questions.

Le conseil municipal prend acte.

RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L. 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES).

M. le Maire : Sur les relevés des marchés sur la délibération 23, y a-t-il des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Page 31, vous évoquez la convention d'occupation du domaine public relative à l'installation d'un dispositif publicitaire boulevard Waldeck-Rousseau.

Alors, Monsieur André MOULIN, un citoyen vigilant nous avait interpellés et nous a alertés à propos de ce panneau publicitaire installé près de l'Hôtel-Dieu. Un bâtiment inscrit à l'inventaire

des monuments historiques. Malgré ses interventions auprès de la mairie de Saint-Étienne Métropole et des Bâtiments de France, ce panneau est resté en place en toute illégalité pendant trois semaines. Dans un premier temps, divers adjoints lui ont répondu que la mairie n'avait pas donné cette autorisation pour ensuite apprendre par un autre adjoint, qu'il y avait bien eu accord, mais le promoteur s'était peut-être un peu précipité. Ce panneau a fini donc par être déplacé au bout de trois semaines pour occuper un espace près du centre social et culturel de Lavieu.

Qu'est-ce qui permet d'autoriser l'implantation d'un tel panneau ? Est-ce que n'importe quel promoteur va se trouver autorisé à faire de telles demandes ? Serons-nous envahis par la publicité déjà bien trop présente dans notre environnement ? Le délégué au patrimoine historique de votre majorité s'en est lui-même indigné en écrivant par courriel : « *L'entrée nord-est de la ville, remarquable par les travaux paysagers des jardiniers municipaux, mettant en valeur la façade historique de l'Hôtel-Dieu datant du XVIIe siècle. Doit-elle se transformer en agence publicitaire ?* » – parlant même de sacrilège patrimonial. « *Une première autorisation ne pourra empêcher la demande d'une seconde, voire plus.* ». Nous ne pouvons qu'approuver cette remarque qui semble, comme un signe de la cacophonie qui règne dans votre majorité fracturée. Quelle garantie donnez-vous aujourd'hui pour que de telles situations ne se répètent pas ?

M. le Maire : Jean-Luc DEGRAIX va vous répondre sur le panneau.

M. DEGRAIX : Alors, le panneau qui a été installé à côté de l'Hôtel-Dieu était plutôt malheureux, voilà, il n'y a pas eu d'autorisation. Le promoteur souhaitait, mettre en valeur son projet. Je pense que c'est important aussi de mettre en valeur des projets d'autant que le projet en question, il porte sur le quartier de Saint-Julien. Il y a une opération immobilière assez intéressante qui consiste à requalifier un tènement aujourd'hui, avec la construction de logements en accession à la propriété et je pense que ça peut être vrai signal de la reconfiguration de ce quartier. On y travaille d'ailleurs dans le cadre du prochain plan d'urbanisme. Ce panneau, il était installé sans autorisation. Nous avons demandé donc au promoteur de le déplacer et d'avoir une véritable autorisation d'occupation du domaine public.

M. le Maire : Bon, voilà, c'était une réponse claire. Je ne sais pas ce que dit le RLPi sur votre fiche, qui est resté sur votre PC tout le conseil municipal pour faire la publicité de votre tract ?

(Hors micro)

M. le Maire : Vous ne voulez plus parler ?

M. MINNAERT : Si, si, mais je n'ai pas compris de quoi vous parlez, non. Au départ, on avait bien dit au citoyen vigilant qu'il y avait bien une autorisation. De dire après qu'il n'y a pas eu d'autorisation, ce n'est pas tout à fait la réalité.

Alors, page 37, concernant le relevé des marchés, vous évoquez la rémunération forfaitaire de l'aéro-club de Saint-Chamond et Vallée du Gier. Alors ; nous sommes plus qu'étonnés qu'en décembre 2023, ce club qui pourtant était condamné pour non-respect de la délégation de service public a de nouveau reçu la délégation de service public. Contrairement au mensonge que vous avez répondu lors du dernier conseil municipal, à la question des écologistes, le club a bien été condamné.

Comment expliquez-vous que ce club ait à nouveau reçu l'aval de délégation de service public alors que du fait même de sa condamnation, il devait être écarté de cette gestion ?

Quels élus de l'opposition étaient invités ou présents lors de la délégation d'attributions pour vérifier que les critères d'appel d'offres étaient bien respectés au vu du dossier déposé ?

Nous vous avons déposé une demande de divers documents à ce sujet et attendons avec impatience qu'il nous soit communiqué. En fait, je viens d'être informé juste avant, je n'aurais pas dû poser cette question, c'est qu'en fait, ils nous ont été communiqués vendredi soir.

M. le Maire : Le 18 janvier 2024.

M. MINNAERT : Vendredi soir, donc le soir d'un week-end.

(Rires)

M. le Maire : Maintenant, si on vous écrit un vendredi soir, c'est le soir du week-end, les services municipaux travaillent toute la semaine jusqu'au vendredi soir.

(Hors micro)

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, attendez s'il vous plaît, on vous a fait une réponse. On vous a joint la prestation de gestion de l'aérodrome de Saint-Chamond, avec tout l'appel d'offres qui a été passé, voilà, il y a les notations, vous en prendrez lecture.

(Hors micro)

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, soit vous prenez le micro, soit vous ne parlez pas.

M. MINNAERT : On vous a demandé des documents, là, ce qu'on vous demande, on vous pose une question : comment ça se fait qu'un club qui a été condamné parce qu'il ne respectait pas les règles d'une délégation de service public, vous leur avez attribué de nouveau une délégation pour gérer cet aéro-club ? C'est à cette question-là qu'on demande une réponse.

Alors, les documents, vous nous les avez donnés, on n'a pas eu le temps de les regarder. Effectivement, on les avait reçus vendredi soir, on avait quand même tout le conseil à préparer.

M. le Maire : Bon, ce que je vous propose, Monsieur MINNAERT, c'est que vous preniez...

(Hors micro)

M. le Maire : Mais non, mais vous aviez fini, arrêtez. Vous avez reçu le courrier, vous en prenez connaissance et puis on en discutera s'il le faut au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte.

La soirée n'est pas finie. Il y a des questions diverses et des vœux qui ont été déposés par le groupe « Saint-Chamond d'abord ! » et Madame SURPLY. Donc, je vous propose de les traiter ce soir, si tout le monde on est d'accord ? Allez, je vous mets le micro, Madame SURPLY, allez-y.

Mme SURPLY : Ce que je vais vous proposer, c'est de retirer mon vœu pour le transformer en un amendement budgétaire, parce que vous n'êtes pas vraiment disposés pour un débat autour d'un sujet important. Donc je le retire, mon vœu, et cette question sur la prime exceptionnelle gouvernementale que l'on peut installer fera l'objet d'un amendement budgétaire, parce que je

vois que tout le monde a râlé en plus et qu'il est tard. Mais bon, ça, c'est vous qui gérez la police de votre assemblée comme vous l'entendez.

Et ma question orale sur les zones et les voiries accidentogènes notamment, je pense, à en face de la gare, Marc Seguin, Benoît Auriol, ce croisement-là et la place Izieux, je ferai une question écrite, parce que je sens là aussi, en fait, ça ne sert à rien de continuer dans ces conditions. Voilà, je vous remercie.

M. le Maire : Mais donc, vous enlevez votre question écrite et votre vœu ? En fait, c'est vous, du coup, qui êtes fatiguée, qui en avez marre. Je pense que l'équipe de la majorité était prête à répondre à la fois à votre vœu et à la fois à votre question écrite qui est arrivée dans le timing nécessaire. Donc, nous, on est prêt à y répondre en tout cas.

Mme SURPLY : Moi, je suis toujours prête, mais le nombre d'invectives hors micro, le ton que vous employez Monsieur le maire, le mépris que vous avez et le manque de déférence que vous avez à l'égard de l'opposition. Mais je défends mes collègues, ce n'est pas vous qui faites la pluie et le beau temps, je retire mes deux éléments et je les transformerai, c'est comme ça.

M. le Maire : Non, mais enfin, c'est dommage parce que justement, nous, on était prêt à vous répondre.

(Hors micro)

M. le Maire : Non, non, on n'est pas du tout fatigué, j'ai l'impression que c'est vous qui êtes fatiguée. Après, il y a un trajet jusqu'à Lyon, je peux le comprendre.

Donc, le conseil municipal est donc clos. Madame SURPLY a retiré son vœu et sa question orale. Les services prennent note de tout ça. Et je vous rappelle que nous nous retrouverons le 18 mars prochain pour le vote du budget, bonne soirée à tous, rentrez bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures et trente-cinq (23H35)

Date de mise en ligne : 21 MARS 2024

Fait à Saint-Chamond, le 24 janvier 2024



Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

Le Maire,

Axel DUGUA